UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

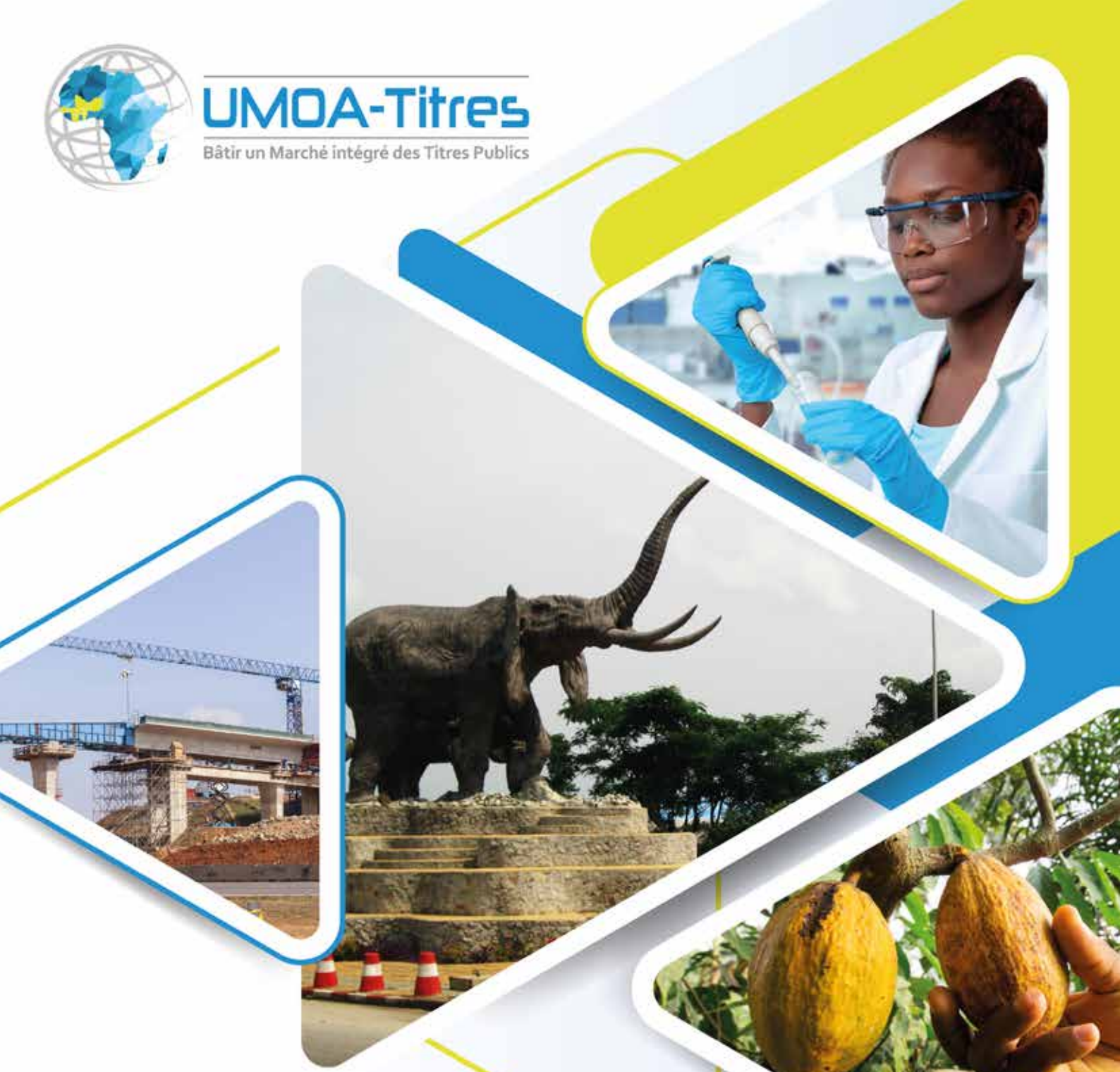

NOTE D'INFORMATION

République de Côte d'Ivoire

Présentation des émetteurs souverains de **l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Août 2022

Revue qualité par **Deloitte.**

UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

2022

Bénin I Burkina Faso I Côte d'Ivoire I Guinée-Bissau I Mali I Niger I Sénégal I Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES....5

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR....9

SOMMAIRE EXÉCUTIF....10

BREF APERÇU DU PAYS....11

1 PRESENTATION GENERALE DU PAYS....12

1.1 Système politique 12
1.2 Organisation administrative 14
1.3 Situation géographique 15
1.4 Population 15
1.5 Éducation 19
1.6 Santé 21
1.7 Emploi 23
1.8 Rappel des principaux agrégats 25

2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES....27

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut 27
2.2 Détail du produit intérieur brut 29

3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES....33

3.1 Réalisations et achèvement récents 33
3.2 Réalisations à venir 36

4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS....41

4.1 Eléments structurels 41
4.2 Système bancaire et marchés financiers 44
4.3 Taux d'inflation 57
4.4 Taux de change 57
4.5 Réserves étrangères dans la zone UEMOA 58

5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS....59

5.1 Balance des paiements 59
5.2 Commerce régional 60
5.3 Commerce international 66
5.4 Investissements directs étrangers 71
5.5 Intégration régionale 74

6 QUALITÉ DE SIGNATURE....76

6.1 Climat des affaires 76
6.2 Gouvernance financière 82
6.3 Notation financière 82

7 FINANCES PUBLIQUES....85

7.1 Budget 85
7.2 Politique fiscale 91
7.3 Projet de loi de finances 96

8 FACTEURS DE RISQUE 98

8.1 Risques politiques et sécuritaires 98
8.2 Risques sociaux 99
8.3 Risques macroéconomiques 99
8.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières 101
8.5 Risques sanitaires 103
8.6 Risques environnementaux 103

9 SITUATION DE LA DETTE 104

9.1 Description générale de la dette publique 104
9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette 107
9.3 Dette extérieure 113
9.4 Dette intérieure 116
9.5 Viabilité et soutenabilité 117

10 ANNEXES 119

11 LEXIQUE 121

ACRONYMES

ACF : Alliance Crédit Finance
ADVANS : ADVANS COTE D'IVOIRE
AFD : Agence Française de Développement
AGEFOP : Agence Nationale de la Formation Professionnelle
APE : Accord de Partenariat Economique
APSFD-CI : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire
AVD : Analyse de la Viabilité de la Dette
BAD : Banque Africaine de Développement
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BIC : Bureau d'Information sur le Crédit
BID : Banque Internationale de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM : Banque Mondiale
BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
C2D : Contrat de Désendettement et de Développement
CAC : Compagnie Africaine de Crédit de Côte d'Ivoire
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI : Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire
CGRAE : Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNPE : Conseil National de Politique Economique
CNP-PPP : Conseil National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CNPS : Caisse National de Prévoyance Sociale
CREMPF : Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRMV : Centre de Recherche Médicale et Vétérinaire
DGBF : Direction Générale du Budget et des Finances
DGD : Direction Générale des Douanes
DGI : Direction Générale des Impôts
DHS : Demographic and Health Surveys
DTS : Droit de Tirages Spéciaux
EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé - Multiple Indicator Cluster Survey
EHSS : Enfant Hors du Système Scolaire
ENS : Ecole Nationale Supérieure
ENSEA : Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPN : Etablissement Public National
F : Degré Fahrenheit
FEC : Facilité Elargie de Crédit
FECT : Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

FIDRA	: Fonds International pour le Développement de la Retraite Active
FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
GES-CI	: Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPEEC	: Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et des Compétences
GUEDEF	: Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
INPHB	: Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
INS	: Institut National de la Statistique
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISSD	: Initiative de Suspension du Service de la Dette
JPY	: Japan Yen
LFI	: Loi de Finances Initiale
MEDC	: Mécanisme Elargi De Crédit
MEDC-FEC	: Mécanisme Elargi De Crédit-Facilité Elargie de Crédit
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENET	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	: Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
MICROCERD-CI	: Micro Crédit de Côte d'Ivoire
MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectif de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
PCD	: Programme de Conversion de dette en projet de Développement
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDESFI	: Plan de Développement du Secteur Financier
PEP	: Programme d'Education Parentale
PER	: Programme Economique Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petites et moyennes industries

PND	: Plan Nationale de Développement
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	: Programme National d'Investissements Agricoles
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PREV	: Prévision
PSI	: Programme Stratégique de l'Intégration
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RCI	: République de Côte d'Ivoire
RCMEC-CI	: Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAGETIL-UMOA	: Système de Règlement-Livraison des titres publics
SFD	: Système Financier Décentralisé
SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SEPMBPE	: Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
SFI	: Société Financière Internationale
SGI	: Sociétés de Gestion et d'intermédiation
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SONU	: Soin Obstétrical Néonatal d'Urgence
SSSU	: Service de Santé Scolaire et Universitaire
SUP	: Supérieur
SVT	: Spécialistes en Valeurs du Trésor
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TCA	: Taxe sur les Chiffres d'Affaires
TCEN	: Taux de Change Effectif National
TCER	: Taux de Change Effectif Réel
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TMP	: Taux Moyen Pondéré
TNS	: Taux National de Scolarisation
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	: Taxe sur les Prestations de Services
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	: Unité de Compte
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	: Unité de Formation et de Recherche
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNACOOPEC-CI	: Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).

USD	: United States Dollar
VA	: Valeur Actuelle
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	: World Economic Outlook
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Le Directeur Général

BP V 98 ABIDJAN
Tél : 20 30 90 20 / 20 30 90 22
Fax : 20 21 35 87

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 01 JUIL 2022

N° 05550 /MPMEF/DGTCP/DDP/SDM/STEP/CNR

ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Je soussigné, Konan Jacques ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Côte d'Ivoire, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la Côte d'Ivoire ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE – R.C.I.

Pour le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
AHOUSSI Arthur Augustin Pascal

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA – BP V 98 Abidjan • Tél : (225) 20 30 90 20 – 20 25 38 00 • Fax : (225) 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : info@tresor.gouv.ci

La Côte d'Ivoire est située dans la partie ouest de l'Afrique, dans la zone intertropicale entre le tropique du Cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km^2 et a plus de 500 km de côtes. Le pays est bordé par l'océan Atlantique au sud, le Burkina Faso et le Mali au nord, le Ghana à l'est et la Guinée Conakry et le Libéria à l'ouest. Yamoussoukro a été officiellement désignée comme la capitale politique et administrative du pays en 1983. Toutefois, Abidjan reste le centre économique, politique et administratif.

La Côte d'Ivoire est devenue indépendante de la France le 07 août 1960. Conformément à la Constitution en vigueur, adoptée par référendum le 30 octobre 2016, la Côte d'Ivoire est une république démocratique fondée sur la séparation et l'équilibre des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

La Côte d'Ivoire est la première économie de l'UEMOA en termes de PIB. Selon les statistiques démographiques de l'UEMOA, le pays a également la plus grande population de la zone, qui était estimée à 28 millions d'habitants en 2021 (RGPH 2021). La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus dynamiques de l'Afrique Subsaharienne avec un PIB nominal estimé à 39 190,4 milliards de FCFA en 2021. La croissance moyenne du PIB a atteint 5,9 % entre 2016 et 2020. En 2021, la croissance est estimée à 7,4% selon le MEF.

En mars 2012, le gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015. La mise en œuvre de ce plan a été un succès à bien des égards, comme en témoigne l'entrée de la Côte d'Ivoire et sa position stable dans le groupe des pays ayant les taux de croissance les plus élevés du monde, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 9 % sur la période 2012-2015.

Le nouveau PND 2021-2025 de la Côte d'Ivoire se situe dans la continuité des PND précédents (2011-2015 et 2016-2020). Ce troisième PND, depuis 2011, envisage de lever les obstacles résiduels à la transformation structurelle de l'économie amorcée avec les mises en œuvre des précédents Plans de Développement et de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

République de Côte d'Ivoire

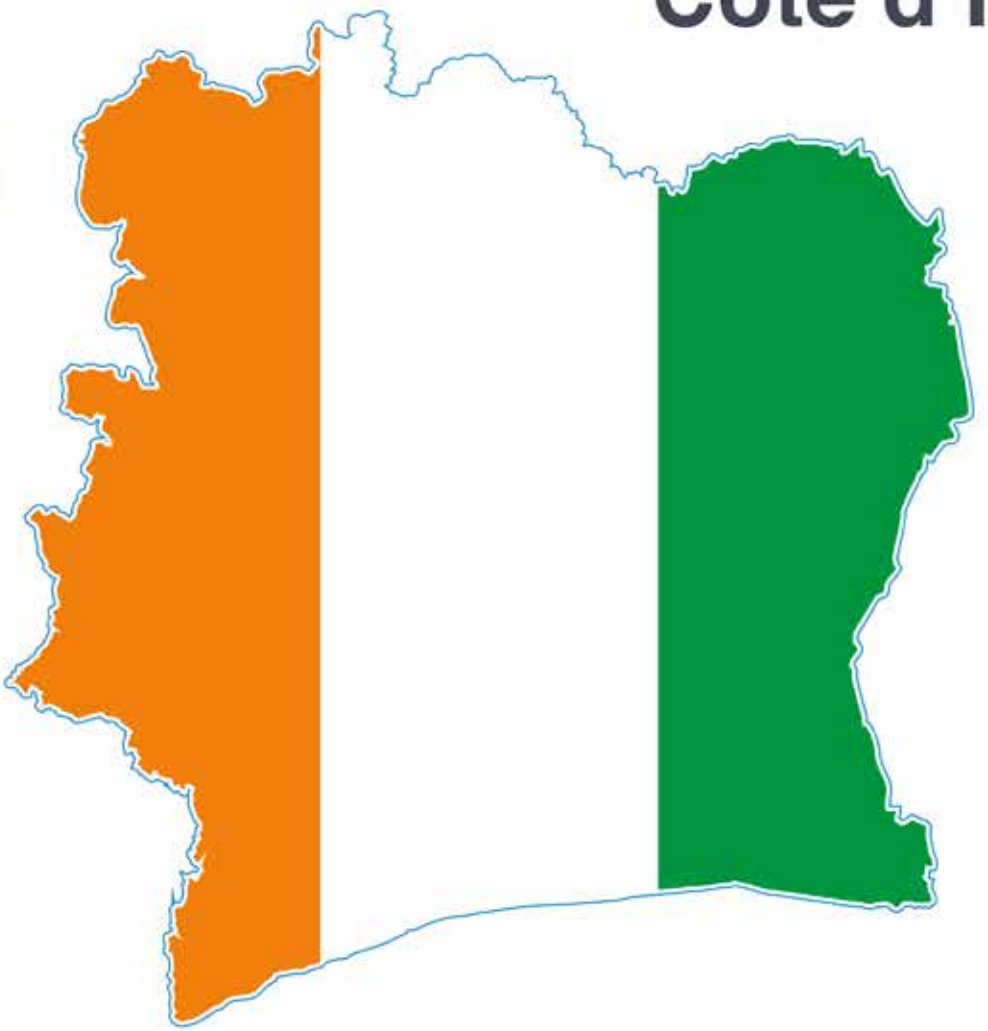

Superficie
322 462 km²

Population en 2021
28 096 651 Hbts
(source : INS)

Capitale
Yamoussoukro

Régime
Présidentiel

Monnaie
FCFA

Langue Officielle
Français

PIB Nominal en 2021
39 190,4 milliards FCFA
(source : Services nationaux, BCEAO)

- Une économie basée sur l'agriculture et le Commerce
- Premier producteur mondial de cacao
- Taux de croissance réel du PIB en 2021 : 7,4%
- Taux d'endettement en 2021 : 51,7% du PIB
- Déficit budgétaire, dons compris, en 2021 : 4,8% du PIB

1.1 Système politique

Dans le cadre de la Communauté Française, la Côte d'Ivoire devient Territoire Autonome en décembre 1958, mais l'histoire constitutionnelle ivoirienne date de 1959 avec la « première Constitution ivoirienne » adoptée le 26 mars 1959. Elle a érigé la Côte d'Ivoire en République Autonome jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance le 7 août 1960. Après le putsch militaire en 1999 et la mise en place du gouvernement du comité national de salut public avec Monsieur Robert Guéï, une troisième Constitution, approuvée par référendum le 23 juillet 2000, a instauré la deuxième République. Récemment, après la décennie de crise traversée par la Côte d'Ivoire, une troisième Constitution a été adoptée par referendum en 2016. Elle a institué la troisième République.

Le 17 mars 2020, une révision constitutionnelle a été adoptée par 246 voix contre 2, les deux chambres (Assemblée et Sénat) ayant été réunies en Congrès. Cette révision concerne tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le vice-Président ne sera plus élu en même temps que le chef de l'État, mais nommé par celui-ci avec l'accord du Parlement. En cas d'impossibilité d'organiser des élections parlementaires, le Parlement sortant restera en fonction jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. La Cour suprême est supprimée, et le pouvoir judiciaire est représenté par la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des comptes.

La Côte d'Ivoire est une République démocratique avec un régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat : le pouvoir exécutif incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif détenu par le Parlement et le pouvoir judiciaire représenté par la Cour Cassation, le Conseil d'État et la Cour des Comptes.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République, le Vice-Président de la République et le Gouvernement.

Le Président de la République incarne l'unité nationale et veille au respect de la Constitution. Il est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct et rééligible une seule fois. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il est le chef de l'Administration et des Armées. Il préside les Conseils, les Comités de Défense et de Sécurité.

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs au Vice-Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement. En cas d'empêchement absolu, de démission ou décès du Président de la République, le Vice-Président de la République devient de plein droit, le Président de la République.

Le Vice-Président de la République est nommé par le Président avec l'accord du Parlement. Il agit sur délégation du Président de la République. Le premier vice-président est Daniel Kablan Duncan nommé le 10 janvier 2017. Il était membre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) qui a formé une coalition avec le Rassemblement des républicains (RDR), le parti de Monsieur Alassane Ouattara. Depuis le 19 avril 2022, le poste est occupé par Monsieur Tiémoko Meyliet Koné, précédemment gouverneur de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Le gouvernement comprend le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et les Ministres. Le Premier Ministre anime et coordonne l'action gouvernementale. Il préside le Conseil de Gouvernement et les réunions préparatoires du Conseil des Ministres. L'actuel Premier ministre, Monsieur Patrick Achi, a été reconduit dans ses fonctions le 19 avril 2022 soit 6 jours après sa démission et celle du gouvernement.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Le Parlement vote la loi et consent l'impôt. Il contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires qui débutent le premier jour ouvrable du mois d'avril et prennent fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Les organes de l'Assemblée Nationale sont : le bureau, les commissions permanentes et la Conférence des Présidents. A ces organes, s'ajoutent les groupes parlementaires qui sont des regroupements de députés en fonction de leurs idéologies ou de leurs affinités politiques.

La configuration actuelle de l'Assemblée nationale est dominée par le RHDP, qui détient 138 sièges. Les autres partis d'opposition détiennent un total de 91, dont la majorité provient de la liste commune PDCI-RDA et EDS (63). Pour leur part, les non-affiliées détiennent 26 sièges. Le 7 juin 2022, Monsieur Adama Bictogo a été élu nouveau Président de l'Assemblée nationale en remplacement de Monsieur Amadou Soumahoro décédé le 7 mai 2022.

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de la Côte d'Ivoire. Les deux tiers des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect et un tiers est nommé par le Président de la République pour un mandat de cinq (5) ans. En tant que deuxième chambre du Parlement, le Sénat a les mêmes prérogatives que l'Assemblée Nationale.

La Constitution, en son Titre V, régit les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ainsi, dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques, les membres du Gouvernement peuvent être sollicités par le Parlement. Les moyens d'information du Parlement relativement à l'action du Gouvernement sont par voie orale ou écrite, au moyen de la commission d'enquête et de la mission d'évaluation.

La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans les domaines relevant de sa compétence.

Les premières élections de la IIIe République ont reflété un paysage politique en mutation.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant et le Président de la République est le garant de cette indépendance. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature examine les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature et à la déontologie des Magistrats. Conformément à loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil fait également des propositions de nomination des Magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, des premiers Présidents des Cours d'appel et des Présidents des tribunaux de première instance. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est présidé par une personnalité nommée par le Président de la République parmi les hauts magistrats en fonction ou retraités.

La justice est rendue par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appels, les tribunaux de Première instance, les tribunaux administratifs et les chambres régionales des comptes.

La Cour de Cassation veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire et le Conseil d'Etat veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre administratif.

Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction de l'ordre administratif. Il statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les tribunaux administratifs et par les juridictions administratives spécialisées en matière de contentieux administratif. Le Conseil d'Etat connait en premier et en dernier ressort des recours en annulation des actes des autorités administratives centrales et des organismes ayant une compétence nationale. Il exerce en outre une fonction consultative. A ce titre, il peut être sollicité par le Président de la République, pour avis, sur toutes questions de nature administrative.

Le président de la cour de Cassation et le Président du conseil d'Etat sont nommés par le président de la République pour une durée de cinq (05) ans renouvelables une fois parmi les personnalités reconnues pour leur compétence et leur expertise avérée en matière juridique.

La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la cour de Cassation et du Conseil d'Etat sont déterminés respectivement par une loi organique.

Les attributions de la Cour Suprême sont dévolues respectivement à la cour de cassation s'agissant du contentieux judiciaire, et au conseil d'Etat, s'agissant du contentieux administratif.

La Cour des Comptes est l'institution suprême de contrôle des finances publiques. Elle a des attributions juridictionnelles, de contrôle et de consultation. La Cour des Comptes veille à la bonne utilisation des prêts, fonds et actifs gérés par les services de l'Etat et par d'autres entités publiques. Elle supervise l'exécution des lois de finances et se prononce sur la régularité et l'exactitude des comptes ainsi que sur la gestion générale des entreprises publiques et semi-publiques et bénéficiant d'un soutien financier public.

La Cour des Comptes est également chargée d'aider le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans tous les domaines relevant de sa compétence. Elle peut être consultée par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social sur des questions économiques et financières ou sur la gestion des services de l'État et des collectivités publiques.

La Cour des comptes reçoit la déclaration authentique de patrimoine du Président de la République, du Vice-président et des membres de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance lors de leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci.

Le Président de la Cour des Comptes est nommé par le Président de la République pour une durée de cinq (05) ans, renouvelable une fois.

Autres tribunaux

Le système constitutionnel ivoirien comprend deux tribunaux spéciaux : la Haute Cour de justice et le Conseil constitutionnel.

La Haute Cour de justice traite les cas exceptionnels. Elle est seule compétente pour juger le Président de la République, le Vice-président de la République et les membres du Gouvernement, y compris pour les faits présumés de haute trahison commis par le Président de la République et les crimes ou délits commis par le Vice-président de la République dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Elle est présidée par le président de la Cour de Cassation. La Haute Cour est composée de membres élus en leur sein, en nombre égal par l'Assemblée Nationale et par le Sénat lors de la première session de la législature.

Le Conseil constitutionnel est impartial et indépendant. C'est l'organe de régulation qui contrôle le fonctionnement des pouvoirs publics. Le Conseil constitutionnel a compétence sur la constitutionnalité de la loi. Il est également compétent pour le contrôle des élections présidentielles et parlementaires. Il comprend le Président, les anciens Présidents de la République (sauf en cas de renonciation expresse de leur part) et six membres nommés pour un mandat de six ans non renouvelables, dont trois sont nommés par le Président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat. La moitié des membres est renouvelée une fois tous les trois ans. Le président du Conseil constitutionnel est nommé par le président de la République pour un mandat de six ans non renouvelables.

1.2 Organisation administrative

L'administration du territoire est organisée en circonscriptions administratives hiérarchisées, composées de districts, de régions, de départements, de sous-préfectures et de villages. Il existe trente et trois (33) régions réparties au sein de quatorze (14) districts et également deux (02) districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro).

Le district considéré comme l'échelon administratif supérieur comprend plusieurs régions. La région est

constituée de plusieurs départements en tant que circonscription administrative. Le pays compte cent huit (108) départements. La région constitue l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel réalisées par l'ensemble des administrations civiles de l'État. Elle est administrée par le Préfet de région, représentant le Chef de l'Etat dans cette circonscription.

La sous-préfecture, administrée par un Sous-préfet, est la circonscription administrative intermédiaire entre le département et le village. Elle est constituée par plusieurs villages. Le Sous-préfet est placé sous l'autorité du Préfet et représente tout comme ce dernier, l'État dans cette circonscription. Il coordonne et contrôle les activités des agents des services administratifs et techniques placés sur son ressort territorial. Le village composé de quartiers, constitue le premier niveau de l'autorité administrative. Il est administré par le Chef de village désigné par les populations villageoises selon des règles coutumières ou par consensus. Le Chef de village est ensuite nommé par un arrêté de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État, fait de la région et de la commune des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Leurs missions consistent à organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, à promouvoir et à réaliser le développement local, à moderniser le monde rural, à améliorer le cadre de vie et à gérer les terroirs et l'environnement.

L'autonomie financière des collectivités territoriales n'est pas encore effective en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement octroie des subventions aux communautés décentralisées et assure le paiement des salaires des fonctionnaires employés par ces entités.

1.3 Situation géographique

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique occidentale. Elle est située dans la zone intertropicale entre le tropique du cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et partage ses frontières Nord avec le Burkina Faso et le Mali, la frontière Est avec le Ghana et la frontière Ouest avec la Guinée et le Libéria. Elle est bordée au Sud par le Golfe de Guinée (Océan Atlantique) avec 520 km de côtes.

La capitale politique du pays depuis 1983 est Yamoussoukro, située au centre du pays. Cependant, Abidjan, au Sud du pays, est la capitale économique et le centre administratif.

Le climat est chaud et humide et le territoire comporte trois principales zones climatiques qui se caractérisent par différents volumes de précipitations dans l'année : le Sud (2 mètres de pluie), l'Ouest (1,5 mètre de pluie) et le nord du pays (1,2 mètre de pluie). Le pays comporte du Nord au Sud quatre (4) fleuves : le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally.

La végétation est variée et constituée de forêt tropicale au Sud, de savane arborée au Centre et de savane herbeuse dans la partie septentrionale du pays. Ce couvert végétal abrite de nombreuses espèces animales, dont l'éléphant, animal dont les défenses sont à l'origine du nom du pays. « Espèce » autrefois abondante en forêt comme en savane, l'éléphant a été intensément chassé et braconné et ne subsiste que dans des réserves et parcs en quelques points du pays.

1.4 Population

Selon les résultats préliminaires du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'Institut National de la Statistique (INS) en 2021, la population de la Côte d'Ivoire est estimée à 28 096 651 habitants et a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 2,9 %. Selon l'INS, la population de la Côte d'Ivoire était estimée à 26,4 millions en 2020 et 22 671 331 au dernier recensement de 2014.

Tableau 1. Statistiques sur la population ivoirienne 2016-2021

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Homme	12 360 182	12 678 865	12 999 507	13 321 662	13 645 276	14 669 207
Femme	11 590 293	11 892 182	12 196 033	12 501 409	12 808 266	13 427 444
Population Totale	23 950 475	24 571 047	25 195 540	25 823 071	26 453 542	28 096 651

Source : Institut National de la Statistique

Si la croissance de la population se maintient, celle-ci aura plus que doublé d'ici à 2050 selon les prévisions des Nations Unies[1].

Tableau 2. Prévisions de la population ivoirienne 2025-2050

Côte d'Ivoire	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Nombre	29 590 620	33 337 311	37 411 244	41 796 017	46 463 964	51 375 180
croissance annuelle	13,0 %	12,6 %	12,2 %	11,7 %	11,2 %	10,6%

Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

La pyramide des âges de la Côte d'Ivoire présente une forme de parasol avec une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes. Cette forme est expliquée en grande partie par le taux de natalité élevé de la Côte d'Ivoire (33,7 naissances/1 000 habitants).

La structure de la population est très jeune (76,7 % ont moins de 30 ans). Cette particularité caractérise les pays en développement. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 2,9 % de la population totale du pays.

Figure 1. Pyramides des âges en 2021

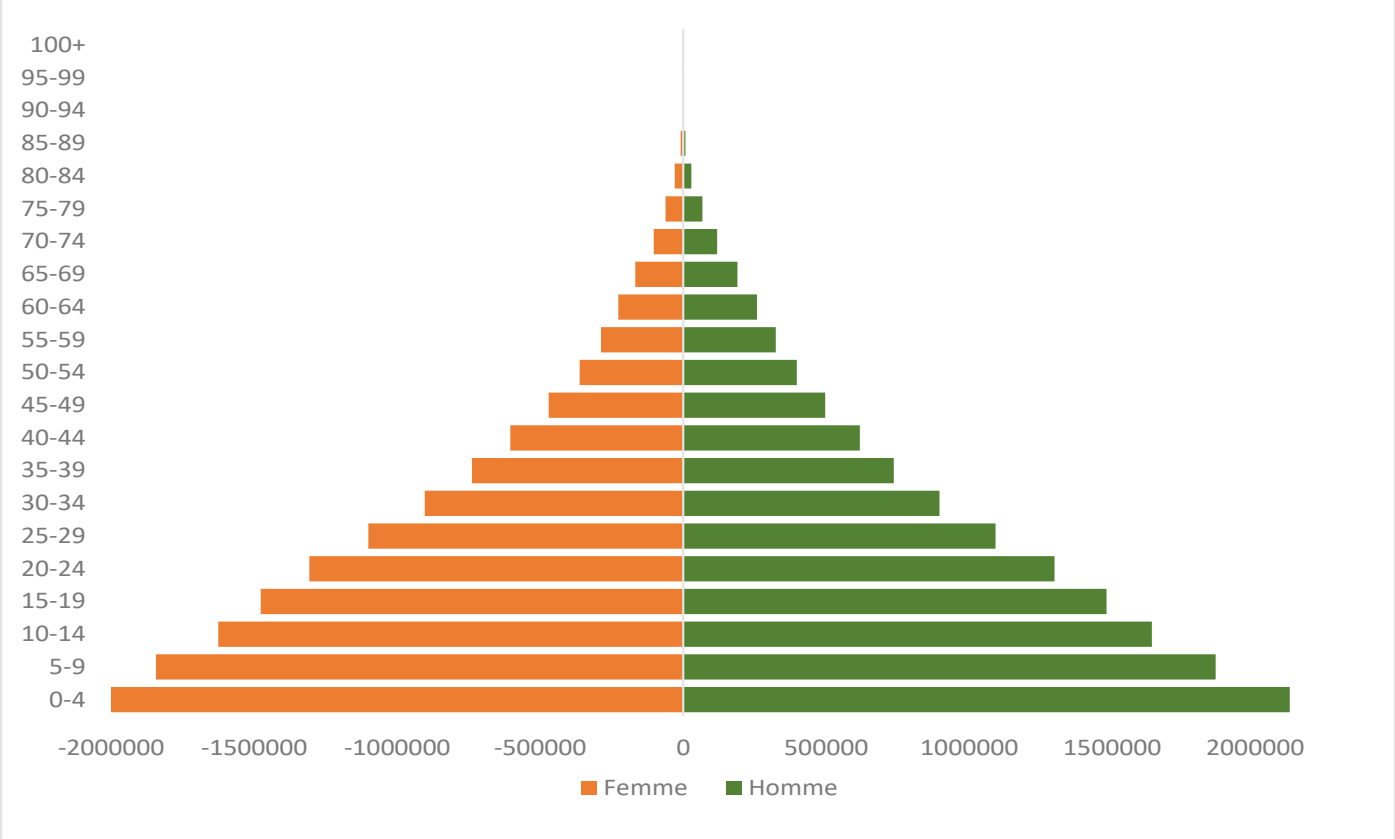

Source : https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2021/

1 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies « Projection de population, 2020-2050».

La population est composée de 52,2 % d'hommes et 47,8 % de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le groupe des 20-34 ans ainsi que le groupe d'âges +80 ans[2].

Les projections montrent une meilleure espérance de vie de la population ivoirienne à l'horizon 2050. Les jeunes de -30 ans devraient représenter 61,8 % contre 70,4 %. Les personnes de plus de 60 ans sont estimées à 3,2 millions d'habitants contre 1,27 million en 2021.

Figure 2. Projection Pyramide des âges de la Côte d'Ivoire en 2050

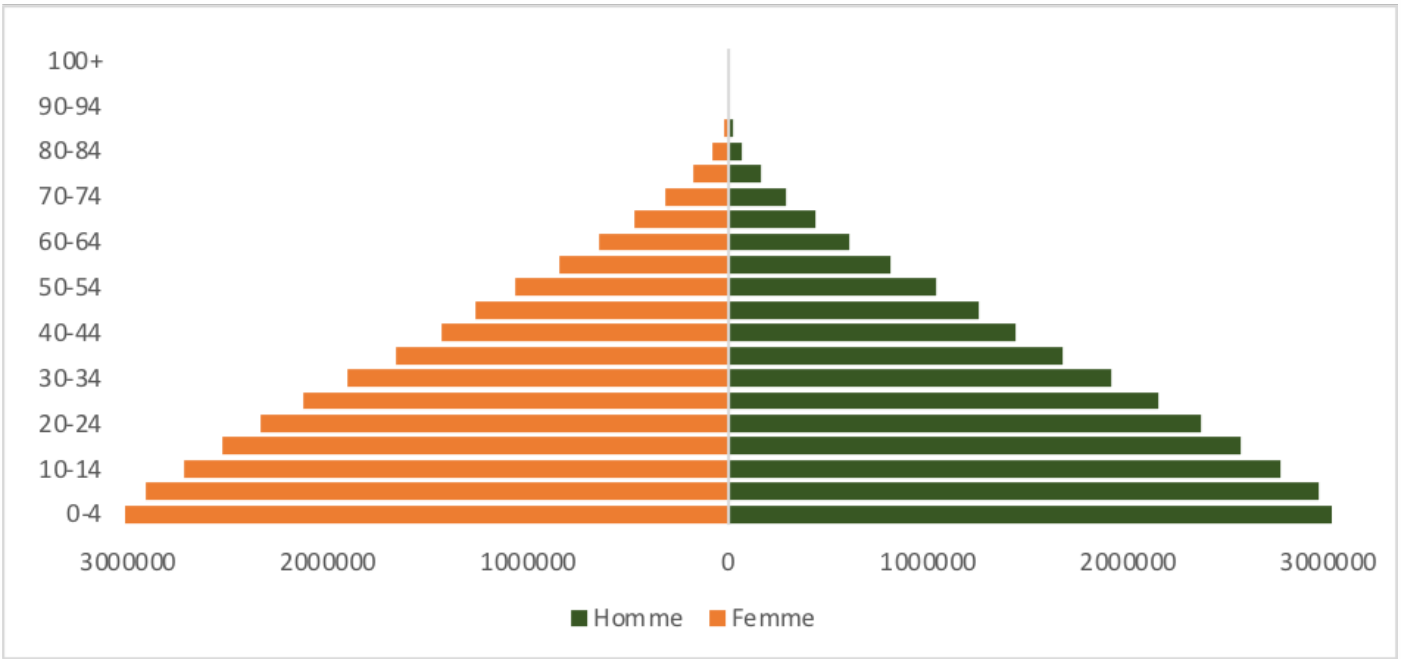

Source : https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2050/

En ce qui concerne la répartition géographique de la population, les résultats préliminaires du RGPH 2021 montrent que la majorité de la population réside dans les villes.

En effet, 15 152 232 (53,9%) personnes vivent dans les villes contre 12 944 419 (46,1%) en milieu rural. Comparaison faite avec les données du RGPH 2014, on note que la Côte d'Ivoire s'urbanise à un rythme accéléré.

La population urbaine a été multipliée par sept (7) entre 1975 et 2021 avec un taux de croissance moyen annuel de 4,3 % sur cette période.

La ville d'Abidjan représente à elle seule un peu plus du tiers (36 %) de la population totale urbaine.

Tableau 3. Statistiques sur l'urbanisation ivoirienne 2014-2021

Côte d'Ivoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population urbaine	11 444 572	11 830 560	12 262 643	12 678 659	13 126 877	13 557 112	14 020 378	15 152 232
Population rurale	11 278 888	11 503 878	11 687 832	11 892 385	12 068 664	12 265 958	12 433 165	12 944 419
Pourcentage urbain	50,36	50,7	51,2	51,6	52,1	52,5	53	53,9
Pourcentage rural	49,64	49,3	48,8	48,8	47,9	47,5	47	46,1

Source : INS

2 https://www.populationpyramid.net/fr/cote-divoire/2021/

Le français est la langue officielle du pays. Il est enseigné à l'école et utilisé comme langue de travail au sein des administrations publiques. Une soixantaine d'ethnies existent. La population ivoirienne comprend cinq grands groupes ethniques : le groupe Mandé (Dan, Yacouba, Gouro, Malinké) au Nord-Ouest et à l'Ouest, le groupe Voltaïque (Sénoufo, Koulango et Lobi) au Nord, le groupe Krou (Wê, Bété, Bakwé, Godié et Dida) dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest, et le groupe Akan réparti entre les Lagunaires (Ebrié, Adjoukrou, Avikam, Abouré, Nzima,) au Sud, au Centre (Baoulé) et au Sud-Est et à l'Est (Attié, Agni, Abron, etc..).

Ces ethnies sont réparties sur le territoire national comme le montre le graphique ci-après.

Figure 3. Ethnies de Côte d'Ivoire

Source : www.abidjan.net

Près de 20 % des ivoiriens appartiennent à l'ethnie Baoulé, et près de 18 % sont malinkés.

La densité de la population qui se définit comme le nombre d'habitants au km² est de 87 habitants au Km². Cette densité varie énormément d'une région à une autre allant de 19 habitants/Km² dans le Bounkani à 2 839 habitants/Km² à Abidjan.

Les plus faibles densités sont observées dans les régions du Nord et les régions les plus densément peuplées sont situées dans les zones du Sud, de l'Ouest et du Centre.

Le District d'Abidjan se distingue fortement des autres régions avec une densité moyenne de 2 839 habitants/km², loin devant la deuxième région la plus densément peuplée, à savoir le District de Yamoussoukro (189 habitants/Km²).

La Côte d'Ivoire est un pays laïc, avec plusieurs confessions religieuses, dont les principales sont le christianisme (environ 44,0 % de la population[3]) et l'islam (environ 37,2 % de la population).

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif est constitué de deux types d'enseignement : l'enseignement général ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP). L'enseignement général est organisé en trois degrés d'enseignement : (i) préscolaire et primaire, (ii) secondaire général et (iii) supérieur. En plus de ces systèmes, d'autres alternatives d'éducation existent comme les centres d'éducation communautaires et les écoles de l'enseignement confessionnel.

L'enseignement supérieur, qui offre des formations variées, est pratiqué dans 7 universités publiques, plusieurs grandes écoles publiques (INPHB, ENS, ENSEA, etc.), 27 universités privées et 153 grandes écoles privées.

L'ETFP dure deux ou trois années et offre trois voies d'accès. La première, dédiée aux élèves de niveau CM2, 6ème et 5ème du 1er cycle de l'enseignement secondaire général, se fait à travers les centres de formation professionnelle et les centres techniques avec, à terme, un certificat d'aptitude professionnelle. La seconde est offerte aux élèves de niveau 3ème de l'enseignement secondaire général dans les collèges d'enseignement technique (CET), lycées professionnels (LP) et lycées techniques (LT) et prépare respectivement au brevet d'étude professionnelle, brevet de technicien, baccalauréat. La troisième, de niveau terminale (avec ou sans le baccalauréat), se fait dans les structures d'enseignement technique supérieur qui délivrent, à terme, un brevet de technicien supérieur.

Le taux d'alphabétisation des adultes (proportion des personnes âgées de 15 ans et plus) est passé selon la Banque Mondiale, de 43,9% en 2014 à 89,8% en 2019. Le taux d'analphabétisme général, qui était de 51 % en 2002, est passé à 43,8 % en 2015 avant de se situer à 43,1 % en 2017 (selon les autorités ivoiriennes).

1.5.2 Plan Sectoriel d'Education-Formation (PSEF) 2016-2025

La politique d'éducation-formation actuelle est contenue dans le PSEF (2016-2025) qui se fonde sur l'objectif 4, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les ambitions du pays signifiées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi, une loi relative à la politique de scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans a été votée et demeure en application. Diverses infrastructures dédiées à l'éducation et formation sont construites et le personnel enseignant de même que le matériel et l'équipement didactiques ont été renforcés. *(Voir les détails à la section 3.3).*

En 2020, les dépenses publiques en éducation étaient évaluées à 1 437 milliards de FCFA, soit 4,1 % du PIB nominal. La tendance est redevenue croissante en 2020 après une forte baisse entre 2016 et 2019.

3 Pew Research Center. The Global Religious Landscape, 2020

Tableau 4. Dépenses d'éducation 2014-2021

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Education (milliards de Francs CFA)	788,2	991,6	1 179,3	1 085,5	1 194,5	1 262,8	1 342,7	1 390,6
Education (% du PIB nominal)	4,5	4,9	5,4	4,6	4,8	3,6	4,1	
En % des dépenses totales des administrations publiques	21,8	21,2	22,4	20,6	18,3	17,4	15,1	

Source : MPMBPE/UNESCO

1.5.3 Statistiques par cycle

Le taux brut de scolarisation primaire est croissant, et a légèrement augmenté pour atteindre 100,46 % en 2020. Le taux net de scolarisation est croissant sur l'ensemble de la période 2015-2020 et atteint plus de 91,6 % en 2020.

Tableau 5. Statistiques scolaires 2015-2020

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux Brut de Scolarisation (préscolaire)	7,40%	8,20%	8,80%	9,00%	8,30%	10,60%
Taux Brut de Scolarisation Fille (préscolaire)	7,10%	7,80%	8,20%	8,30%	8,50%	11,00%
Taux Brut de Scolarisation (primaire)	95,40%	101,30%	104,60%	100,60%	100,32%	100,46%
Taux Net de Scolarisation (primaire)	78,90%	87,80%	91,00%	91,10%	91,10%	91,60%
Taux Brut de Scolarisation Fille (primaire)	92,40%	99,10%	103,10%	99,90%	97,23%	97,53%
Elèves par classe (primaire)	44*	43*	41*	41*	-	-
Elèves par enseignant (primaire)	42*	43*	42*	42*	-	-
Total salles de classes (primaire)	76 564	84 730	90 970	94 767	-	-
Total d'élèves (primaire)	3 370 558	3 617 219	3 772 136	3 900 222	-	-
Total enseignants (Primaire)	80 155	85 109	88 900	93 257	-	-
Taux Brut de Scolarisation (secondaire)	42,45%	45,04%	48,45%	51,03%	54,61%	57,42%
Elèves par classe (secondaire)	58*	57*	60*	58*	-	-
Elèves par enseignant (secondaire)	29*	30*	30*	32*	-	-

Total salles de classes (secondaire)	25 709	28 357	29 988	33 363	-	-
Total d'élèves (secondaire)	1 479 005	1 621 874	1 791 183	1 923 763	-	-
Total enseignants (secondaire)	51 192	53 537	58 866	59 356	-	-
Taux Brut de Scolarisation (supérieur)	8,80%	8,90%	9,30%	-	10,00%	-

MENET, UNESCO et calcul de l'auteur (*)

Sur la période 2015-2018, l'effectif des élèves, celui des enseignants et les capacités d'accueil sont en hausse à tous les niveaux d'enseignement. Le nombre d'apprenants par classe est relativement stable et élevé (en moyenne 42 pour le primaire et 58 pour le secondaire) et le nombre d'enseignants est demeuré faible (en moyenne un enseignant pour 32 élèves dans le secondaire contre 42 pour le primaire). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles du primaire est passé de 92,40 % en 2015 à 97,53 % en 2020. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire est estimé par l'UNESCO à 91,6 % en 2020.

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé ivoirien

Le système de santé est composé d'un système moderne dont les acteurs sont le secteur public et privé et d'un système traditionnel pratiquant la médecine traditionnelle.

En 2019, le secteur public comprend trois (03) niveaux de centres de soins : (i) le primaire composé d'établissements sanitaires de premiers contacts (2 705 établissements), (ii) le secondaire constitué d'établissements de soins de santé en appui au premier niveau (84 hôpitaux généraux, 17 centres hospitaliers régionaux et 02 centres hospitaliers spécialisés) et (iii) le tertiaire formé d'établissements de santé soutenant le second niveau (05 Centres Hospitaliers Universitaires –CHU-, 09 Instituts Nationaux Spécialisés et 04 Institutions Publiques Nationales de soutien).

Quant au secteur privé, il est présent dans les grands centres urbains et a beaucoup progressé ces dernières années grâce à l'ouverture de nombreux établissements privés qui couvrent les trois (03) niveaux de soins : les polycliniques, les cliniques, les centres et cabinets médicaux.

1.6.2 Statistiques générales sur l'état de santé de la population ivoirienne

Ces dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté. Les femmes ont une espérance de vie à la naissance supérieure aux hommes et les indicateurs relatifs à la mortalité sont en baisse. C'est le résultat des actions du Gouvernement dans le cadre du plan national de développement de la santé (PNDS). Toutefois, le système de santé n'arrive pas à couvrir l'ensemble du territoire national et il existe encore des zones où l'accès aux soins reste limité.

Tableau 6. Statistiques générales sur l'état de santé

Indicateurs	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Espérance de vie à la naissance pour 1000 (homme/femme)[a]	49,6	53,3	56,1	56,6	57	57,4	57,8	57,8
Mortalité infantile pour 1000 naissances	97,5	75,3	64,8	62,9	61	59,4	58,6	57,9
Mortalité avant 5 ans pour 1000 [a]	144,8	107,2	90	91,8	83,6	80,9	79,3	77,9
Ratio décès maternel pour 100 000[b]	671	717	645	636	617	na	586	na

Sources :
(a) Banque mondiale, Perspective mondiale 2018
(b) OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale, Tendances dans la mortalité maternelle (1990-2015).

1.6.3 Prévalence des maladies

Le paludisme est un problème "majeur" de santé publique en Côte d'Ivoire. Le pays figure parmi les 19 pays d'Afrique subsaharienne et l'Inde qui concentrent quasiment 85 % du nombre total de cas de paludisme dans le monde. Selon l'OMS, près de 1 641 personnes sont décédées du paludisme en 2020. L'incidence du paludisme a augmenté entre 2014 et 2017, passant de 315 à 362 cas pour 1000 personnes à risque, mais a diminué à 331 cas pour 1 000 personnes à risque en 2018.

Outre le paludisme, le VIH/sida est également une préoccupation. Il constitue la première cause de mortalité chez l'homme adulte et la deuxième chez la femme après la mortalité due à la grossesse et à l'accouchement. Le taux de prévalence du VIH/SIDA des adultes (15–64 ans) en 2020 s'élevait à 2,1 % contre 3,4 % en 2015. Ce taux est en constante baisse depuis 2010 mais reste toujours élevé. Similairement, la prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans a diminué entre 2014 et 2020, passant de 3,1 % à 2,9 %.

La malnutrition fait aussi parti des soucis de santé publique. La malnutrition chronique était estimée à 28,0 % (enquête nutritionnelle SMART, 2016) et la malnutrition aiguë à 7,1 % (DHS, 2011).

Comme pratiquement tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire fait partie des pays touchés par la pandémie du Coronavirus. A la date du 20 Avril 2022, 81 861 cas ont été déclarés positifs en Côte d'Ivoire, dont 80 758 guéris, 797 décédés et 306 sous traitement. 20,9% de la population ont été vaccinée.

Tableau 7. Quelques indicateurs de santé

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Incidence du paludisme (pour 1 000 personnes à risque)	315,07415	320,035376	354,656096	362,364811	330,59816	na
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	3,1	2,9	2,8	2,6	2,6	2,4

Source : PNDS (2016-2025) /UNICEF

1.7 Emploi

Le Gouvernement ivoirien initie régulièrement des enquêtes sur l'emploi avec l'appui de partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale. Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERIESI) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) sur un échantillon de 12 912 ménages avec une couverture nationale sont présentés dans cette section.

1.7.1 Population active

En 2016, la population en âge de travailler représentait 62,8 % de la population totale estimée à 23 950 475. Elle est constituée de 50,5 % d'hommes et de 49,5 % de femmes. Elle réside majoritairement en milieu urbain (52,8 %). La population en âge de travailler en Côte d'Ivoire était majoritairement constituée de main-d'œuvre (58,2 %) avec environ 4 individus sur 10 classés hors main d'œuvre (41,8 %). Cette main-d'œuvre comprend les personnes en emploi et les chômeurs, c'est-à-dire, les personnes sans emploi actuellement disponibles qui sont à la recherche d'un emploi.

Selon la Banque Mondiale, en 2020, le pourcentage de la population en âge de travailler s'élevait à près de 80%. Elle a augmenté sur la période 2013-2018, et son évolution jusqu'en 2020 suit une tendance identique.

Tableau 8. Statistiques sur la population active

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population active	6 900 300	7 072 800	7 248 500	7 418 700	7 354 700	7 570 400	7 792 900	8 148 055
Ratio femmes (en % population active)	39,6	40,09	40,52	40,96	41,12	41,27	41,59	41,91
Population active urbaine	3 328 200	3 414 300	3 500 600	3 583 400	3 403 000	4 072 400	4 196 500	na
Population active rurale	3 572 000	3 658 400	3 747 800	3 835 300	3 951 700	3 498 000	3 596 400	na

Source : Base de données OIT (ILOSTAT)

1.7.2 Chômage

Le taux de chômage était estimé à 2,3 % en 2020 contre 2,8 % en 2013. En 2020, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes : 3 % des femmes sont au chômage, pour 1,9 % des hommes.

Les statistiques officielles indiquent que, de façon générale, le chômage est plus ressenti en zone urbaine (où il pourrait représenter environ 84,1 % contre seulement 15,9 % en milieu rural).

Tableau 9. Statistiques sur le chômage

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chômage (en% main d'œuvre totale)	2,8	2,8	2,6	2,6	2,6	2,5*	2,4*	2,3*
Chômage (en% main d'œuvre féminine)	3,7	3,6	3,4	3,3	3,3	3,2*	3,0*	3,0*
Chômage (en% main d'œuvre masculine	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0*	1,9*	1,9*

Source : Banque mondiale, Perspective monde (*) Estimation

1.7.3 Sous-emploi

Le sous-emploi[4] comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;

- Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Ces personnes représentaient 10,5 % de la population en emploi en 2019. Le sous-emploi est en baisse de 4,5 % par rapport à 2014. Il touche davantage la population urbaine (13,8 % de la population urbaine) et les femmes (12,5 % de la population féminine).

1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'Organisation Internationale du Travail, l'emploi en Côte d'Ivoire est presque entièrement informel (86,7%). La part de l'emploi informel se réduit pour les travailleurs de niveau d'étude supérieur. Elle passe à 52,8 % de l'emploi. L'emploi salarié représentait moins de 25,0 % de l'emploi. L'emploi est dominé par les hommes d'âge supérieur à 25 ans ayant un niveau d'études relativement peu élevé et résidant en milieu urbain. L'emploi indépendant occupe relativement plus les hommes, d'âge adulte (36-59 ans), sans niveau d'instruction et résidant en milieu rural.

Le salaire mensuel moyen de l'emploi salarié était évalué en 2018 par l'OIT à 60 000 FCFA. Le contrat écrit n'est, pour l'heure, pas généralisé dans l'environnement de l'emploi salarié dans son ensemble. Cependant, les personnes plus instruites ont de plus en plus recours à ce type de contrat. Les salariés passent en moyenne un peu plus de 10 mois en activité dans l'année, travaillent plus de 5 jours dans la semaine et plus de 40 heures par semaine.

Selon les estimations de la Banque Mondiale, en 2020, près de 49 % des emplois étaient agricoles, 6,4% des emplois étaient dans l'industrie, et 44,9 % dans les services.

Tableau 10. Statistiques sur l'emploi

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Emploi Agricole (en% emploi total)	50,1	50,4	50,0	48,9	48,3	48,9	48,8	48,7
Emploi Industrie (en% emploi total)	5,6	5,9	5,6	6,3	6,3	6,3	6,3	6,4
Emploi Services (en% emploi total)	44,1	43,6	44,3	44,8	45,3	44,8	44,8	44,9

Source : Banque mondiale, Perspective monde (*) Estimation

1.7.5 Politique de l'emploi

Un ministère dédié à la promotion de la jeunesse et à l'emploi des jeunes a été créé en 2015 pour mettre en œuvre la politique de l'emploi en lien avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ). Cette agence développe des approches pour différents publics grâce à des offres diversifiées de services et garantit une synergie et interactivité entre les programmes et initiatives en direction des jeunes.

L'AEJ offre des services adaptés au profit des jeunes demandeurs d'emploi : (i) les placements en entreprises et le programme d'aide à l'embauche, (ii) le programme de requalification et formations courtes et pratiques, (iii) l'entreprenariat et le financement

4 https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1935

d'initiatives économiques, des microentreprises, d'activités génératrices de revenus (AGR), (iv) l'apprentissage, (v) les travaux à haute intensité de main d'œuvre et (vi) toutes autres modalités améliorant l'employabilité des jeunes.

De façon concrète, un répertoire national des compétences des jeunes a été mis en ligne et des cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois (politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi) ont été créés et sont opérationnels. Par ailleurs, la mobilisation de 48,8 milliards de FCFA, au niveau des programmes d'insertion en faveur des jeunes, a permis d'atteindre 59 085 jeunes en 2015. Aussi, le programme « *Agir pour les Jeunes* », qui visait au départ 2 100 jeunes désireux de créer leurs microentreprises ou AGR, couvre maintenant tout le territoire national pour une cible de 7 200 jeunes. Pour l'année 2018[5], 31 273 jeunes ont été formés dans le cadre du projet « *une formation, mon passeport pour l'emploi* ».

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Au cours de l'année 2020, 118 144 emplois ont été créés dans le secteur formel ivoirien selon le ministère en charge de l'emploi. Ce chiffre est en hausse de 24,7 % par rapport à 2019.

A fin décembre 2020, l'effectif des salariés du secteur formel a augmenté de 6,1 % par rapport à décembre 2019 à 1 107 363, ce qui correspond à une création nette de 63 302 emplois à fin juin 2020. Le secteur privé demeure le moteur en concentrant 78 % de l'effectif contre 22 % pour le secteur public.

L'expansion économique a certes été suivie d'une hausse de l'emploi en 2015, mais les emplois créés procurent des revenus relativement faibles. De 2004 à 2016, le salaire moyen en Côte d'Ivoire est resté inférieur aux moyennes africaines et mondiales. En 2016, par exemple, le niveau moyen des salaires évalué à 127 dollars par mois est en deçà de la moyenne africaine (156 dollars) et loin de la moyenne mondiale (858 dollars). Cette tendance s'est inversée en 2017 avec un salaire moyen de 169 dollars en Côte d'Ivoire contre une moyenne africaine de 150 dollars. Selon la Banque Mondiale, le salaire moyen payé en Côte d'Ivoire était estimé à 191 dollars en 2019 pour une moyenne africaine de 154 dollars. Malgré l'amélioration constatée depuis 2017, ce niveau de salaire reste encore très loin de la moyenne mondiale (971 dollars US)

Deux tiers des emplois sont rétribués à un niveau moyen mensuel de 65 000 FCFA (99 euros), dans l'auto-emploi ou l'emploi familial (microentreprises et fermes agricoles). Les emplois dans les exploitations agricoles, industrielles et de services sont rémunérés à 350 000 FCFA (533 euros) en moyenne par mois. S'agissant des privilégiés du secteur minier et de la finance, ils perçoivent en moyenne entre 1,6 et plus de 2,3 millions de FCFA respectivement par mois (entre 2 400 et 3 500 euros).

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de développement

Les valeurs de l'indice du développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire se sont établies à 0,38 ; 0,47 ; 0,49 et 0,53 respectivement en 2015, 2016, 2017 et 2018. L'IDH de la Côte d'Ivoire pour 2019 s'établit à 0,538, ce qui place le pays dans la catégorie « *développement humain faible* » et au 162e rang parmi 189 pays et territoires du classement du PNUD pour le développement humain.

Entre 1990 et 2019, l'IDH de la Côte d'Ivoire a progressé, passant de 0,404 à 0,538 (soit une hausse de 33,2 %). Ces progrès tiennent compte de l'amélioration de la qualité de vie des populations traduite par une espérance de vie, une bonne santé, l'accès à l'éducation et un niveau de vie décent. Entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire a augmenté de 4,5 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 3,2 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4,0 années. Le Revenu national brut (RNB) par habitant de la Côte d'Ivoire a progressé de près de 30,0 % entre 1990 et 2019.

L'indice de Gini de la Côte d'Ivoire était estimé à 41,5 par la Banque mondiale en 2015 contre 43,2 en 2008. Cela signifie que les revenus ne sont pas uniformément distribués dans le pays mais montre

5 Les statistiques sur l'emploi de l'année 2018 proviennent de la quatrième revue du document cadre du programme économique et financier (2016-2019), publiée en janvier 2019.

un léger mieux. En 2015, la Côte d'Ivoire occupait le 53ème rang mondial sur 160 pays.

Le PIB réel par habitant est estimé à 1 404 100 FCFA en 2021 contre 1 341400 FCFA en 2020.Selon les projections de 2022, il devrait atteindre un niveau de 1 463 900 FCFA.

Tableau 11. PIB réel et PIB réel par tête

Economie nationale	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB Réel (en milliards FCFA)	29 032,9	31 169,6	33 317,3	35 393,5	36 083,9	38 753,3	41 427,3
PIB Réel par tête (milliers FCFA)	1 195,2	1 251,2	1 303,0	1 350,9	1 341,4	1 404,1	1 463,9

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

1.8.2 Tableau récapitulatif

Tableau 12. Principaux agrégats macroéconomiques (en milliards, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Economie nationale							
PIB Nominal	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4	39 190,4	42 881,1
PIB Réel (taux de croissance en %)	7,2	7,4	6,9	6,2	2,0	7,4	6,9
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,5	20,1	21,2	20,1	20,9	22,4	24,2
Taux d'inflation (en %)	0,7	0,4	0,6	0,8	2,4	4,2	4,6
Balance des paiements							
Exports FOB	6 449,3	6 899,6	6 619,6	7 399,2	7 194,8	8 409,1	9 503,7
Imports FOB	4 631,5	4 940,3	5 255,9	5 552,8	5 478,3	6 555,2	7 345,6
Solde	1 817,8	1 959,3	1 363,7	1 846,4	1 716,5	1 804,7	2 039,4
Balance courante	- 245,5	- 609,2	-1 153,9	- 790,3	- 1 136,4	- 1 223,0	- 1 384,4
En pourcentage du PIB nominal (%)	-0,9	-2,0	-3,6	-2,3	-3,2	-3,2	-3,3
Finances publiques							
Recettes et dons	4176,6	4523,4	4764,1	5158,4	5289,2	6140,2	6417,7
Dépenses totales et prêts nets	5045,6	5521,8	5708,3	5943,9	7255,1	8102,0	8393,0
Solde budgétaire	- 838,5	- 998,4	- 944,2	- 785,5	- 1965,9	- 1961,8	- 1975,3
Dette publique							
Dette intérieure	4 049,1	4 275,1	3 994,4	4 432,7	6 045,6	7959,2	
Dette extérieure	4 974,2	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10756,7	12310,7	
Dette publique en % du PIB nominal	31,7	33,5	36,0	38,8	47,6	51,7	
Déficit budgétaire							
En valeur	838,5	998,4	944,2	785,5	1965,9	1961,8	1975,3
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,9	3,3	2,9	2,3	5,6	5,0	4,6

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'apparition de la pandémie à coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. Malgré ce contexte de morosité économique, l'économie ivoirienne est restée résiliente avec un taux de croissance de 2,0 % en 2020 et il est estimé à 7,4% en 2021[6]. La suite de cette section évalue le PIB nominal et réel, ses origines et ses emplois.

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut

2.1.1 Niveau du Produit Intérieur Brut

La Côte d'Ivoire a enregistré une progression importante de son Produit Intérieur Brut (PIB) qui est passé de 28 423,9 milliards de FCFA en 2016 à 35 311,4 milliards de FCFA en 2020, malgré le contexte de la pandémie Covid-19. En outre, l'activité économique devrait tirer bénéfice de la reprise mondiale et de la levée des restrictions internes survenues en 2021 pour atteindre un PIB nominal de 39 190,4 milliards de FCFA en 2021 et son niveau devrait dépasser le montant symbolique de 40 000 milliards de FCFA en 2022, soit 42 881,1 milliards de FCFA.

Tableau 13 Evolution du PIB nominal de la Côte d'Ivoire (base 2015)[7]

(En milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019 Prov.	2020 Est.	2021 Est.	2022 Prev.
PIB nominal	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4	39 190,4	42 881,1

Source : MEF/DGE/DPPSE, INS

2.1.2 Croissance du PIB réel

Malgré un contexte mondial défavorable, la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur, combinée à l'efficacité du plan de riposte économique et sanitaire mis en place, ont permis de contenir les effets de la pandémie de COVID-19 et de réaliser un taux de croissance positif d'environ 2% en 2020, contre une contraction de 3% au niveau mondial et de 2% en Afrique subsaharienne[8].

Le ralentissement de l'activité observée en 2020 par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les effets négatifs directs et indirects[9] de la pandémie sanitaire sur l'ensemble de l'économie.

Du côté de l'offre, aucun secteur de l'économie ne semble avoir échappé aux effets négatifs de la Covid-19 à l'exception du **secteur non marchand**[10] dont le taux de croissance est passé de 4,0 % en 2019 à 7,6 % en 2020, soit une hausse moyenne significative de 3,6 points.

A contrario, le **secteur marchand** subissait une baisse moyenne de 5,3 points en passant de 6,6% en 2019 à 1,3% en 2020, résultant d'une baisse du taux de croissance du secteur primaire de 3,1 points, du secteur secondaire de 9,6 points et du secteur tertiaire de 4,2 points.

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et limiter son impact, le Gouvernement a adopté un plan de riposte sanitaire d'un montant de 95,9 milliards de FCFA ainsi qu'un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 701,0 milliards de FCFA[11].

Ces mesures, doublées de la reprise progressive de l'économie mondiale, ont permis une meilleure

6 Selon les estimations de la DPPSE du 26 mars 2022.
7 Depuis le 29 janvier 2020, la Côte d'Ivoire produit ses Comptes Nationaux annuels suivant le nouveau Système de la Comptabilité Nationale (SCN2008) des Nations Unies, à partir d'une nouvelle année de base (2015).
8 Ministère du Plan et du Développement (2021), « PND 2021-2025 : Une Côte d'Ivoire solidaire », Résumé synthétique.
9 Sans être exhaustif, l'on peut citer : (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.
10 Ce secteur comprend les services d'administration publique et les activités des Institutions sans but lucratif (ISBL).
11 Source : MBPE (DPBEP, 2021-2023).

résilience de l'économie nationale et favoriser une relance de l'économie en 2021 avec un taux de croissance économique estimé à 7,4 %. Cette tendance devrait se poursuivre en 2022 sous les hypothèses cumulatives d'une maîtrise de la pandémie et d'une reprise soutenue de l'activité. Le taux de croissance projeté en 2022 est de 6,9%.

Tableau 14. Croissance du PIB réel de 2015 à 2022 (en %)

Côte d'Ivoire	2016 Réal.	2017 Réal.	2018 Semi-déf.	2019 Prov.	2020 Prév.	2021 Prév.	2022 Prév.
PIB réel	7,2	7,4	6,9	6,2	2,0	7,4	6,9
Secteur primaire	4,0	3,3	5,2	5,3	2,2	2,3	2,0
Secteur secondaire	5,3	15,4	4,3	11,5	1,9	4,4	9,9
Secteur tertiaire	12,9	5,0	6,8	4,9	0,7	10,5	7,7
Secteur marchand	7,5	7,0	5,9	6,6	1,3	7,4	7,2
Secteur non marchand	9,0	0,0	22,8	4,0	7,6	5,8	6,5
Droits et taxes[12]	1,9	20,3	1,1	5,0	2,4	9,1	4,0

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

L'analyse de l'évolution de la décomposition du PIB par secteur laisse apparaître quelques signes d'amorce, voire d'accélération du processus d'industrialisation entre 2016 et 2019[13]. Mais avec la pandémie de la Covid-19, la part estimée du secteur secondaire en 2020 a connu une baisse de 0,3 point passant de 21,2 % du PIB en 2019 à 20,9 % en 2020.

En outre, il semblerait que les effets de la crise sanitaire dans ce secteur soient conjoncturels et transitoires. En effet, les prévisions de la DPPSE indiquent que la contribution du secteur secondaire dans le PIB devrait continuer à croitre en 2021 (21,3 %) et en 2022 (21,5 % en 2023).

Le secteur primaire, quant à lui, a affiché une contribution de 21,4 % en 2020 contre 20,7 % en 2019 soit une hausse de 0,7 point. Ce secteur semble avoir mieux résisté aux conséquences néfastes sur l'activité économique de la pandémie que le secteur secondaire.

Le secteur tertiaire a un poids important dans la structure du PIB. Sa contribution était de 46,8 % en 2016. Mais, depuis sa part dans le PIB n'a cessé de décroitre pour fluctuer autour de 43,0 %.

Tableau 15. Décomposition du PIB en structure (%)

Côte d'Ivoire	2016 Réal.	2017 Réal.	2018 Semi - déf	2019 Prov.	2020 Est.	2021 Est.	2022 Prév.
PIB Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur Primaire	19,7	18,7	20,5	20,7	21,4	20,1	19,1
Secteur Secondaire	19,1	20,5	21,0	21,2	20,9	21,3	21,5
Secteur Tertiaire	46,8	46,2	43,3	43,1	42,1	43,0	43,9
Secteur marchand	85,6	85,4	84,9	85,0	84,4	84,4	84,5
Secteur non marchand	7,6	7,2	8,5	8,5	9,0	8,8	8,7
Droits et taxes nets de subventions	6,8	7,4	6,7	6,5	6,6	6,8	6,7

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

12 Nets des subventions.
13 On note une évolution croissance de la part du secteur secondaire dans le PIB passant progressivement de 19,1 % en 2016, puis à 20,5 % en 2017, ensuite 21,0 % ensuite 2018 et 21,2% en 2019.

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La répartition du PIB en valeur, selon les secteurs, laisse apparaitre une hausse continue sur la période 2016-2020 pour l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

La part en valeur du **secteur primaire** dans le PIB était de 7 090,0 milliards de FCFA en 2019 et elle est estimée à 7 551,5 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Elle devrait atteindre 7 859,6 milliards de FCFA en 2021 et 8 182,2 milliards de FCFA en 2022, selon les prévisions révisées de la DPPSE[14].

Ce secteur est dominé par l'agriculture d'exportation (11,2 % du PIB en 2020) et l'agriculture vivrière et élevage (9,4 % en 2020) qui ont contribué à la formation du PIB respectivement à hauteur de 3 949,3 milliards de FCFA et 3 321,0 milliards de FCFA en 2020. Leurs contributions en valeur pour l'année 2021 devraient être de 3 563,2 milliards de FCFA pour l'agriculture vivrière et de 4 035,8 milliards de FCFA pour l'agriculture d'exportation.

Les autres sous-secteurs, sylviculture et pêche, ont des contributions modestes respectivement de 139,5 milliards de FCFA et 141,7 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 16. Répartition sectorielle du PIB en valeur de la Côte d'Ivoire

(En milliards de FCFA)	2016 Réal.	2017 Réal.	2018 Semi - déf	2019 Prov.	2020 Prév.	2021 Prév.	2022 Prév.
Secteur Primaire	5 611,0	5 612,8	6 621,2	7 090,0	7 551,5	7 859,6	8 182,2
Agriculture vivrière, élevage	1 899,3	2 244,8	3 064,4	3 149,0	3 321,0	3 563,2	3 799,6
Agriculture d'exportation	3 414,8	3 106,0	3 260,6	3 644,0	3 949,3	4 035,8	4 115,4
Sylviculture	131,8	131,6	138,5	155,0	139,5	110,7	113,6
Pêche	165,0	130,4	157,7	142,0	141,7	149,8	153,6
Secteur Secondaire	5 427,5	6 129,9	6 773,3	7 267,0	7 364,9	8 348,5	9 236,8
Extraction minière	1 420,0	1 256,4	896,8	1 027,0	1 169,6	1 303,9	1 443,8
Industries agro-alimentaire	1 581,4	1 644,1	1 400,1	1 517,0	1 446,6	1 492,0	1 610,5
Produits pétroliers	-443,7	-248,1	682,2	784,0	686,0	991,7	1 086,0
Energie (Gaz, Eau et Electricité)	325,9	740,7	845,4	930,0	887,9	841,7	886,9
BTP	1 118,3	1 103,8	1 177,1	1 268,0	1 354,0	1 526,9	1 813,1
Autres industries manufacturières	1 425,6	1 633,1	1 771,7	1 741,0	1 820,8	2 192,4	2 396,4
Secteur Tertiaire	13 292,0	13 839,8	13 950,0	14 786,9	14 877,0	16 869,8	18 833,9
Transports	2 796,5	2 023,7	1 904,5	2 011,0	2 010,2	2 383,3	2 681,1
Télécommunication	1 021,1	1 132,0	1 256,0	1 225,0	1 338,3	1 418,3	1 572,4
Commerce	4 271,2	5 071,8	5 559,9	5 831,0	5 821,9	6 722,5	7 562,3
Autres services	5 203,2	5 612,3	5 229,6	5 719,9	5 706,6	6 345,8	7 018,2
PIB Marchand	24 330,5	25 582,6	27 344,5	29 143,9	29 793,3	33 077,9	36 252,9
Administration publique	2 002,5	2 005,7	2 550,5	2 730,8	2 967,9	3 228,6	3 507,9
Institutions sans but lucratif	147,8	138,9	176,7	189,2	205,6	223,6	243,0
PIB non marchand	2 150,3	2 144,6	2 727,2	2 920,0	3 173,5	3 452,3	3 750,9
Droits et taxes[15]	1 943,1	2 227,9	2 150,6	2 235,0	2 344,5	2 660,2	2 877,3
TOTAL PIB[16]	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4	39 190,4	42 881,1

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

14 DPPSE, version révisée du 26 mars 2022.
15 Nets de subventions.
16 Année de base, 2015.

Le **secteur secondaire** connaît une progression continue de sa contribution dans le PIB en valeur passant de 5 427,5 milliards de FCFA en 2016 à 7 364,9 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse moyenne par an de 7,9 %.

Au niveau du **secteur secondaire**, on note une prépondérance des sous-secteurs des industries agro-alimentaires avec une valeur ajoutée de 1 446,6 milliards de FCFA en 2020, suivi par le sous-secteur des BTP (1 354,0 milliards de FCFA), les industries extractives minières (1 169,6 milliards de FCFA), le sous-secteur de l'énergie (887,9 milliards de FCFA) et les produits pétroliers (686,0 milliards de FCFA). Ce dernier sous-secteur, à savoir les produits pétroliers, semble être le sous-secteur le plus impacté par les effets néfastes de la pandémie avec une baisse des activités de -12,5 % par rapport à l'année 2019.

Le **secteur tertiaire** contribue fortement au PIB en valeur sur la période sous-revue. Entre 2016 et 2020, sa part en valeur est passée de 13 292,0 milliards de FCFA à 14 877,0 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPPSE, la valeur ajoutée de ce secteur est estimée à 16 869,8 milliards de FCFA en 2021 et elle pourrait atteindre 18 833,9 milliards de FCFA en 2022. Le secteur reste dominé par le commerce et les transports pour respectivement une valeur ajoutée de 5 821,9 milliards de FCFA et 2 010,2 milliards de FCFA en 2020.

2.2.2 PIB en composition

L'évolution de la décomposition du PIB par secteur d'activités sur la période 2016-2021 montre une prépondérance du secteur tertiaire (44,3 % en moyenne) par rapport au secteur primaire (20,2 %) et au secteur secondaire (20,5 %).

La part du **secteur primaire** dans le PIB est estimée en 2020 à 21,4 % contre 20,7 % en 2019, soit une hausse de 0,7 point malgré le contexte de la Covid-19. Cette contribution est projetée à 20,1 % et 19,1 % respectivement pour les années 2021 et 2022. Le secteur reste dominé, en 2020, par l'agriculture d'exportation (11,2 %) et l'agriculture vivrière et l'élevage (9,4 %).

Quant au **secteur secondaire**, sa part dans le PIB est estimée à 20,9 % du PIB en 2020 contre 21,2 % en 2019, soit une baisse de 0,3 point par rapport à l'année précédente. Les projections établissent une part moyenne de 21,4 % sur la période 2021-2022. En 2020, le secteur se caractérise par la prépondérance des industries de l'agro-alimentaire (4,1%), des BTP (3,8 %), de l'extraction minière (3,3 %), de l'énergie (2,5 %) et des produits pétroliers (1,9 %).

En comparaison avec les deux premiers secteurs, le **secteur tertiaire** a une part importante dans le PIB en Côte d'Ivoire. En 2020, il représentait 42,1 % du PIB en valeur. Néanmoins, des baisses ont été observées entre 2016 et 2020 où sa part est passée de 46,8 % à 42,1 %, soit une baisse significative de 4,7 points. Les projections pour les années 2021 et 2022 indiquent un retournement de cette tendance baissière pour se maintenir respectivement à 43,0 % et 43,9%. Le secteur reste dominé par le commerce (16,5 %), les autres services (16,2 %), les transports (5,7 %) et les télécommunications (3,8 %) en 2020.

Tableau 17. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

Côte d'Ivoire	2016 Réal.	2017 Réal.	2018 Semi - déf	2019 Prov.	2020 Prév.	2021 Prév.	2022 Prév.
Secteur Primaire	**19,7**	**18,7**	**20,5**	**20,7**	**21,4**	**20,1**	**19,1**
Agriculture vivrière, élevage	6,7	7,5	9,5	9,2	9,4	9,1	8,9
Agriculture d'exportation	12,0	10,4	10,1	10,6	11,2	10,3	9,6
Sylviculture	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3
Pêche	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Secteur Secondaire	**19,1**	**20,5**	**21,0**	**21,2**	**20,9**	**21,3**	**21,5**
Extraction minière	5,0	4,2	2,8	3,0	3,3	3,3	3,4
Industries agro-alimentaires	5,6	5,5	4,3	4,4	4,1	3,8	3,8
Produits pétroliers	-1,6	-0,8	2,1	2,3	1,9	2,5	2,5
Energie (gazeuse)	1,1	2,5	2,6	2,7	2,5	2,1	2,1
BTP	3,9	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9	4,2
Autres industries manufacturières	5,0	5,5	5,5	5,1	5,2	5,6	5,6
Secteur Tertiaire	**46,8**	**46,2**	**43,3**	**43,1**	**42,1**	**43,0**	**43,9**
Transports	9,8	6,8	5,9	5,9	5,7	6,1	6,3
Télécommunication	3,6	3,8	3,9	3,6	3,8	3,6	3,7
Commerce	15,0	16,9	17,3	17,0	16,5	17,2	17,6
Autres services	18,3	18,7	16,2	16,7	16,2	16,2	16,4
PIB Marchand	**85,6**	**85,4**	**84,9**	**85,0**	**84,4**	**84,4**	**84,5**
Administration publique	7,0	6,7	7,9	8,0	8,4	8,2	8,2
Institutions sans but lucratif	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
PIB non marchand	**7,6**	**7,2**	**8,5**	**8,5**	**9,0**	**8,8**	**8,7**
Droits et taxes	**6,8**	**7,4**	**6,7**	**6,5**	**6,6**	**6,8**	**6,7**
TOTAL PIB	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

2.2.3 PIB par composante

L'analyse de l'évolution des composantes de dépenses du PIB montre une prépondérance de la demande intérieure par rapport aux autres postes (35 035,3 milliards de FCFA pour la demande intérieure en 2020 contre 384,1 milliards de FCFA pour la demande extérieure nette).

Cette prépondérance de la demande intérieure s'explique principalement par le poids[17] et la dynamique de la consommation privée, en progression continue. Toutefois, elle a connu un repli en 2020 en lien avec la pandémie de la Covid-19 passant de 23 555,3 milliards de FCFA en 2019 à 23 352,1 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de -203,2 milliards de FCFA sur une année.

L'investissement privé, la deuxième composante la plus importante de la demande intérieure est estimé à 5 598,8 milliards de FCFA (15,9 % du PIB) en 2020 contre 5 393,6 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 205,1 milliards de FCFA. Selon les projections de la DPPSE, sa part devrait augmenter de 1,3 point pour atteindre 17,2 % en 2022, pour un montant de 7 377,6 milliards de FCFA.

Du côté de la demande extérieure, l'évolution sur la période retenue traduit une balance commerciale des biens et services non-facteurs structurellement excédentaire à l'exception de l'année 2018 où elle a enregistré un déficit de 253,3 milliards de FCFA. Selon les projections de la DPPSE, elle devrait être à nouveau déficitaire en 2022 pour une valeur de 201,2 milliards de FCFA.

17 Avec une part moyenne dans le PIB estimée à 67,9 % sur la période 2016-2020.

Tableau 18. Approche par dépense du PIB

(En milliards de FCFA)	2 016 Réal.	2 017 Réal.	2 018 Semi-déf	2 019 Prov.	2 020 Prév.	2 021 Prév.	2 022 Prév.
Demande interne	27 885,2	29 565,8	32 008,0	34 263,6	35 035,3	39 815,4	43 074,7
Consommation finale	21 767,8	23 538,2	25 640,4	27 024,0	27 112,5	30 633,6	32 915,9
Privée	19 062,6	20 493,2	22 340,6	23 555,3	23 352,1	26 350,4	28 437,9
Public	2 705,1	3 045,0	3 299,9	3 468,7	3 760,4	4 283,1	4 478,0
Investissements totaux	6 117,4	6 027,5	6 367,6	7 239,6	7 922,8	9 181,8	10 158,8
Privé	4 727,3	4 452,9	4 685,6	5 393,6	5 598,8	6 601,9	7 377,6
Public	1 390,1	1 574,6	1 682,0	1 846,0	2 324,0	2 579,9	2 781,1
Demande externe nette	476,0	389,3	-253,3	395,0	384,1	79,3	-201,2
Variation des stocks	62,7	0,0	467,6	-359,7	-108,0	-704,3	7,6
PIB Total	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4	39 190,4	42 881,1

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du PND (2021-2025)[18]

Le nouveau PND 2021-2025 de la Côte d'Ivoire se situe dans la continuité des PND précédents (2011-2015 et 2016-2020). Ce troisième PND, depuis 2011, envisage de lever les obstacles résiduels à la transformation structurelle de l'économie amorcée avec les mises en œuvre des précédents Plans de Développement et de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

A ce titre, en plus de capitaliser les priorités de développement internationales et régionales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2063 de l'Union Africaine, le PND 2021-2025 est fondé sur les visions de développement à long terme issues de : (i) l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040[19] et (ii) du Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030[20]. Il constitue le cadre d'opérationnalisation de l'ambition du Chef de l'Etat inscrite dans son projet de société « **Une Côte d'Ivoire Solidaire**[21] ».

Piliers et orientations stratégiques

L'objectif principal de ce nouveau plan est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure[22]. Pour y arriver, le PND 2021-2025 est structuré autour des orientations suivantes :

(i) Développer l'industrie nationale pour en faire un moteur de l'économie et un pourvoyeur d'emplois décents ;

(ii) Assurer une meilleure productivité des facteurs, en particulier du capital humain, permettant une création de richesse harmonieuse sur l'ensemble du territoire ;

(iii) Renforcer la Gouvernance de l'Etat en vue d'accompagner le Secteur Privé dans un processus de développement ne laissant personne de côté.

Ces orientations s'opérationnaliseront autour de six (06) piliers à savoir :

(iv) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;

(v) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi ;

(vi) le développement du secteur privé et de l'investissement ;

(vii) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;

(viii) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et ;

(ix) le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et la transformation culturelle.

Afin de concrétiser la vision et les objectifs du PND 2021-2025, un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles assorties de programmes majeurs et des actions phares est décliné (MPD, 2021)[23]. Cependant, sa mise en œuvre réussie se fera grâce à un Etat promoteur et organisateur du secteur privé, notamment par la

18 Cette présentation s'inspire du document de référence « Plan de Développement National 2021-2025 : Orientations stratégiques », Tome 2.
19 Pour rappel, la vision de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire s'énonce comme suit : « La Côte-d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ».
20 La Stratégie décennale Côte d'Ivoire 2030 vise à « consolider la reprise et accélérer la marche vers l'émergence ». Elle est articulée autour de deux axes stratégiques majeurs : (i) la transformation économique et sociale et ; (ii) la transformation structurelle et culturelle de l'Administration et de la gouvernance.
21 Ministère du Plan et du Développement, « PND 2021-2025 : Orientations stratégiques », Tome 2.
22 Le Revenu par tête aurait progressé de 13,5 % entre 2016 et 2019, hissant la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec notamment un revenu par habitant supérieur à ceux du Nigéria et du Ghana en 2019 (MEF, 2020).
23 MPD (2021), « PND 2016-2025, Tome 3 ».

création de champions nationaux dans les grappes industrielles et leur connexion aux réseaux extérieurs.

Par ailleurs, le Gouvernement ambitionne d'entreprendre des réformes structurelles de grandes ampleurs pour attirer des investissements directs étrangers afin de stimuler la technologie et l'innovation, tout en veillant à ce qu'il contribue à une croissance inclusive. Dans cette perspective, le Gouvernement reliera les champions nationaux aux investisseurs internationaux dans l'optique d'accroitre le contenu local dans les projets d'investissements.

Cadrage macroéconomique du PND 2021-2025

Dans le cadre de l'élaboration du PND 2021-2025, le scénario retenu[24] est celui de « ***la Côte d'Ivoire Triomphante*** ». Ce scénario, qui se veut volontariste, s'appuie sur la consolidation de la stabilité politique et un fort niveau d'investissements productifs et structurants, tant publics que privés, dans les secteurs porteurs de croissance et la continuation de réformes structurelles de grande ampleur. Ces investissements devraient stimuler le développement de l'industrie, pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie. Le taux de croissance se situerait en moyenne à 7,6% sur la période 2021-2025 pour un déficit budgétaire conforme à la norme communautaire de 3,0 % de l'UEMOA dès 2024.

Tableau 19. Evolution du PIB et de l'investissement (en %)

Projections	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance réel	6,5	7,1	8,2	8,2	8,2
Taux d'investissement	23,1	24,2	25,1	26,3	27,1
Taux d'investissement public	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6
Taux d'investissement privé	16,5	17,6	18,5	19,7	20,5

Source : MPD[25], PND 2021-2025 (Tome 2)

Financement du PND

Le PND 2021-2025 accorde un rôle important au secteur privé dans le financement de la mise en œuvre du PND, notamment en ce qui concerne les grands projets structurants, l'industrie et l'agro-industrie. Le secteur privé devrait tirer profit de l'amélioration du climat des affaires et de la facilitation de l'accès au crédit. Il bénéficierait également du développement des grappes industrielles à travers le recours aux PPP et aux aménagements des zones industrielles.

Le secteur privé sera le véritable moteur de la réalisation de l'un des objectifs du PND qui est la création de milliers d'emplois décents et stables particulièrement pour les jeunes. Dans cette perspective, une session spéciale dédiée au secteur privé sera organisée lors du Groupe Consultatif afin de présenter un certain nombre de projets arrivés à maturité ou en cours de maturation et pouvant être portés soit par des privés soit dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP).

Le succès de cet ambitieux plan de développement est corrélé à la réalisation d'un programme d'investissement évalué à 59 000,0 milliards de FCFA, dont 15 353,2 milliards de FCFA pour le secteur public (y compris les institutions sans but lucratif), soit 26%. Les investissements privés ressortent à 43 646,8 milliards de FCFA, soit 74,0 % du total des investissements. Le tableau ci-dessous présente les clés de répartition par source et par pilier des investissements.

24 Trois scénarios de cadrage macroéconomique avaient été élaborés sur la base de différentes évolutions possibles de l'environnement socio-économique et politique tant national que régional. Il s'agit d'un un scénario de référence « la Côte d'Ivoire en marche » et deux scénarios de croissance volontariste qui sont « la Côte d'Ivoire Rayonnante » et « la Côte d'Ivoire Triomphante ».

25 Ministère du Plan et du Développement (2021)

Tableau 20. Projections des investissements (en milliards de FCFA)

PILIERS	TOTAL		PUBLIC	
	Montant	%	Montant	%
Total PND 2021 - 2025	59 000,0	100,0%	15 353,2	100,0%
Investissement public	15 353,2			
Investissement privé	43 646,8			
Pilier 1	23 422,7	39,7%	2 087,8	13,6%
Pilier 2	4 247,9	7,2%	1 764,1	11,5%
Pilier 3	19 622,6	33,3%	6 283,3	40,9%
Pilier 4	7 998,5	13,6%	3 098,1	20,2%
Pilier 5	700,2	1,2%	371,2	2,4%
Pilier 6	2 646,0	4,5%	1 720,4	11,2%
Marge d'ajustement	362,1	0,6%	28,3	0,2%

Source : MPD, PND 2021-2025 (Tome 2)

Selon la répartition par pilier, le pilier 1 qui vise à accélérer la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes représente 39,7 % des investissements totaux et 13,6 % des investissements publics. Quant au pilier 3 qui ambitionne développer le secteur privé et l'investissement, il totalise respectivement 33,3 % et 40,9 % des investissements totaux et publics.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

La mise en œuvre du PND 2021-2025 étant très récente, cette section s'appuie sur des réformes majeures récentes du précédent PND dont la mise en œuvre a commencé et se poursuit dans le nouveau PND.

Sur la sous période 2016-2020, le Gouvernement visait à maintenir l'objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente pour réduire significativement la pauvreté. A cet égard, de nombreuses réformes structurelles ont été mises en œuvre[26].

Transformation structurelle de l'économie

Dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les actions du Gouvernement ont permis d'accroître considérablement les capacités nationales de transformation de la noix brute de cajou et du cacao, et de poursuivre la construction d'unités de décorticage et de commercialisation du riz local. En effet, les mesures mises en œuvre ont fait passer le taux de transformation de l'anacarde de 6,3 % en 2016 à 12,7 % en 2019. Pour ce qui est de la transformation du cacao, le taux actuel de transformation est estimé à 33,3 % en 2019 et devrait en principe être revu à la hausse avec la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Malgré les efforts fournis, les mutations en vue d'une transformation significative dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée restent timides et le nouveau PND entend l'accélérer.

Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie figurent :

- Une attractivité du pays aux investissements manufacturiers toujours sensible au climat sociopolitique, aux conditions sécuritaires ;
- Une insuffisance des infrastructures de soutien à la croissance ;
- Les faibles capacités d'innovation et de développement technologique ;

26 Côte d'Ivoire « Supplément au mémorandum de politiques économiques et financiers, 2016-2019 ».

- La portée limitée des stratégies d'industrialisation et de transformation des produits de base.

Environnement des affaires

Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement a poursuivi l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020, adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Ainsi, le climat des affaires s'est considérablement amélioré, et la Côte d'Ivoire a amélioré son classement, le faisant passer de 142ème sur 183 pays en 2016 à 110ème sur 190 pays en 2020 dans le classement du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, soit un gain de 32 places en 4 ans, avec une position parmi les Top 10 de pays les plus réformateurs dans le monde. Cela s'est traduit par la hausse des investissements privés qui a atteint 15,9 % du PIB en 2020 contre 14,7 % en 2014.

Inclusion sociale et amélioration des conditions de vie des populations

Concernant l'inclusion sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations, plusieurs actions ont été menées notamment le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Lancé au début de l'année 2019, ce programme vise à accélérer l'exécution des projets énoncés dans le PND 2016-2020 dont l'incidence sociale est la plus marquée. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau potable, aux transferts sociaux et à l'emploi pour les jeunes, ainsi que la connectivité, surtout dans les régions rurales.

La majeure partie du programme social établi par les autorités devra être financée par le budget. Les dépenses publiques consacrées à ces projets, qui représentent près de 1,0 % du PIB en 2019 et 1,5 % du PIB en 2020, sont prévues dans le budget et l'accent est mis sur les dépenses d'investissement.

En 2019, les dépenses au titre du PSGOUV se sont établies à 368,6 milliards de FCFA et ont notamment porté sur l'accès aux soins de santé (56,6 milliards de FCFA), l'opérationnalisation de la CMU (26,4 milliards de FCFA), l'emploi des jeunes (52,2 milliards de FCFA), les filets sociaux (13,4 milliards de FCFA), l'éducation pour tous (25,9 milliards), l'accès à l'électricité (109,9 milliards de F CFA)[27].

La partie du PND axée sur l'accès à l'électricité, à savoir l'électrification rurale et les tarifs sociaux pour les ménages les plus pauvres, est mise en œuvre par la société nationale de distribution électrique CI-Énergies, conformément à son mandat, pour environ 1,0 % du PIB au cours de la période 2019-2020.

Avec cet investissement, l'accès à l'électricité s'est élargi. En 2020, environ 80,0 % des ménages ivoiriens avaient l'électricité, soit une augmentation de 20,0 points par rapport à 2015, de 54,0 points par rapport à 2011. Les ménages pauvres ont également eu un meilleur accès à l'électricité. En effet, pour les 40,0 % des ménages de la tranche inférieure de la distribution des revenus, l'accès à l'électricité, qui était de 49,6 % en 2015, a augmenté de 22,0 points. En outre, l'accès à l'électricité s'est renforcé sur l'ensemble du territoire national. Plus de 3 963 localités ont été électrifiées entre 2011 et 2020.

En matière de santé et de protection sociale, un système de soins de santé universel est progressivement mis en place depuis octobre 2019, sur la base de nouvelles cotisations sociales et d'une couverture des services prudente dans un premier temps. Les autorités se sont engagées à évaluer l'équilibre financier du système périodiquement.

Dans l'ensemble, après avoir mis l'accent ces dernières années sur l'investissement public matériel, l'évolution volontariste et assumée vers le capital humain devrait, au fil du temps, améliorer l'accès de la population aux possibilités qui lui seront offertes.

3.2 Réalisations à venir

Les réformes structurelles à venir s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, qui se traduit par un renforcement des investissements structurants et des actions à fort impact social. Les défis à relever sont nombreux. Nous faisons un focus sur ceux de (i) de la transformation structurelle de l'économie, (ii) du développement de l'agriculture et des ressources halieutiques, (iii) de l'amélioration du

27 Voir MEF « Supplément au mémorandum de politiques économiques et financiers 2020 », 13 novembre 2020.

climat des affaires et du développement du secteur privé, (iv) d'une croissance plus inclusive, (v) de la transformation digitale de l'administration ainsi que (vi) de la lutte contre la corruption.

Transformation structurelle de l'économie

Pour tirer meilleur profit de la chaîne de valeur du cacao et de l'anacarde, dont la Côte d'Ivoire est 1er producteur mondial, le Gouvernement entend accroître les taux de transformation de ces produits. Ce faisant, il compte capitaliser sur la mise en œuvre des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation de ces spéculations articulées autour de (i) la sécurisation de l'approvisionnement des broyeurs, (ii) l'abattement du Droit Unique de Sorti (DUS) par produit différencié, et (iii) un code des investissements favorable à l'installation d'unités de broyage.

Sur cette base, des conventions ont été signées avec une dizaine d'entreprises[28]. Pour le respect des cahiers des charges, le Gouvernement assurera le suivi des engagements pris par les entreprises. Par ailleurs, l'amélioration globale du climat des affaires, couplée à la disponibilité de zones industrielles dédiées, devrait favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le domaine de la transformation du cacao et de l'anacarde. L'objectif est d'atteindre des niveaux de taux de transformation du cacao et de l'anacarde respectivement de 60,0 % et 27,1 % en 2023 (MPD, 2021).

Tableau 21. Projection de quelques principaux indicateurs du secteur de l'Agriculture

Indicateurs clés	Situation de référence		Cibles	
	Année	Valeur	2023	2025
Taux de broyage du cacao (première transformation)	2019	33,3 %	60,0 %	100,0 %
Taux de transformation local de l'anacarde	2019	12,7 %	27,1 %	23,7 %
Taux de transformation locale du caoutchouc	2020	76,9%	83,2 %	90,0 %
Taux de couverture des besoins en riz par production nationale	2020	60,0 %	80,0 %	100,0 %
Taux de mécanisation des pôles rizicoles	2020	10,0 %	60,0 %	90,0 %

Source : MPD, GCPND

Développement de l'agriculture et des ressources halieutiques

Le secteur agricole constitue l'un des piliers majeurs de l'économie ivoirienne et représente l'un des pourvoyeurs d'emplois avec plus de 5 millions de personnes en activité dont 33,0% pour l'agriculture hors vivrier[29].

Pour la période 2021-2025, le Gouvernement entend renforcer le rôle de l'Agriculture dans la dynamique de l'économie ivoirienne et d'améliorer ses potentialités à l'horizon 2025. L'ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées.

De façon spécifique, les interventions du Gouvernement seront réalisées à travers la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) qui est un outil d'accélération du développement du secteur agricole. En outre, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) sur la période 2020-2030 a été élaborée et est en cours de mise en œuvre pour relancer la production nationale de riz.

De façon opérationnelle, en ce qui concerne le PNIA 2, le Gouvernement ivoirien a adopté une approche intégrée et globale dite « d'Agro-Pôles » axée sur l'intégration horizontale de toutes les activités en amont e en aval de la chaîne des valeurs agricoles avec le développement des activités connexes. A cet effet, neuf (9) Agro-Pôles sont prévus. Ces différents projets d'Agro-Pôles vont

28 Voir DPBEP (2020-2022) et Mémorandum de politique Economique et Financier (MPEF) relatif à la sixième revue de la FEC et MEDC.
29 MPD, PND 2021-2025, Tome 2.

concrétiser la mise en œuvre du PNIA2 de manière intégrée, tout en tenant compte des réalités locales.

L'un de ces Agro-Pôles est en cours d'opérationnalisation et trois (3) autres en phase de préparation avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il s'agit de l'Agro-Pôle 4 en phase de mise en œuvre et des Agro-Pôles 1 et 2 en cours de préparation. Par ailleurs, pour les Agro-Pôles 2, 3, 5, 6, 8 et 9 des financements additionnels sont à mobilisés.

Tableau 22. Agro Pôles et filières prioritaires

Agro-Pôles	Filières prioritaires
Agro-Pôles 1 : Zone Nord	Filières de rente : Anacarde, coton, fruits tropicaux (mangue et banane dessert), canne à sucre, karité Filières vivrières : Mais, mil, sorgho, riz, maraichers oignons Filières animales et halieutiques : Bovins, ovins
Agro-Pôles 2 : Zone Nord-Est	Filières de rente : Anacarde Filières vivrières : Igname, maraichers
Agro-Pôles 3 : Zone Sud-Est	Filières de rente : Cacao, palmier à huile, hévéa, café Filières vivrières : Manioc, banane plantain, maraîchers Filières animales et halieutiques : Pêche
Agro-Pôles 4 : Zone Centre	Filières de rente : Anacarde Filières vivrières : Manioc, riz, mais, maraichers Filières animales et halieutiques : Pisciculture
Agro-Pôles 5 : Zone Sud	Filières de rente : Cacao, palmier à huile, hévéa Filières vivrières : Manioc, riz, igname Filières animales et halieutiques : Pêche, volaille
Agro-Pôles 6 : Zone Centre-Ouest	Filières de rente : Cacao, anacarde Filières vivrières : Manioc, riz, igname
Agro-Pôles 7 : Zone Sud-Ouest	Filières de rente : Cacao, palmier à huile, hévéa, café Filières vivrières : Manioc, riz, banane plantain Filières animales et halieutiques : Pêche
Agro-Pôles 8 : Zone Nord-Ouest	Filières de rente : Anacarde, coton Filières vivrières : Soja, riz Filières animales et halieutiques : Pêche, volaille
Agro-Pôles 9 : Zone Ouest	Filières de rente : Cacao, café Filières vivrières : Riz Filières animales et halieutiques : Pisciculture

Source : MPD, PND 2021-2025 (Tome 1)

Climat des affaires et développement du secteur privé

Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle moteur du secteur privé dans l'économie. Dans ce cadre, il est prévu la mise en œuvre de l'agenda de réformes 2020-2022 du Doing Business élaboré sur la base de l'expérience de six (6) années de conduite du processus par le CEPICI.

Le Gouvernement prévoit également de mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des reformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 16 projets à l'intérieur de l'Agenda des réformes Doing business 2020-2022 de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de projets de réformes portant sur :

- La délivrance des plateformes prioritaires ;

- La généralisation de l'IDU aux entreprises en activité ;

- La rationalisation et la dématérialisation des licences et permis d'affaires ;

- Le mécanisme d'accompagnement aux entreprises nouvellement créées ;

- La plateforme collaborative de contrôle des constructions ;

- L'opérationnalisation de l'Identifiant Unique des Parcelles (IUP) et la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) unifié ;

- Les études sur le raccordement à l'électricité, le commerce extérieur et les servitudes d'urbanismes ;

- L'efficacité des procédures fiscales ;

- La réglementation des affaires et soutien aux entreprises en difficulté ;

- La régularisation de masse des parcelles non titrées ;

- L'opérationnalisation de l'efficacité du GUCE, du BIC et l'amélioration des indices de fiabilité de la fourniture électrique (SAIDI et SAIFI)

- L'évaluation de l'effectivité des reformes ;

- L'évaluation de l'impact des reformes et la modélisation économétrique ; et

- La collecte annuelle et la maitrise des indices du WEF.

A travers cet agenda, le Gouvernement envisage de faire de la Côte d'Ivoire l'une des destinations les plus attractives en termes d'investissement en demeurant dans le top 10 des pays réformateurs et de la hisser au rang des 50 meilleures économies à moyen terme en matière de climat des affaires.

Enfin, le Gouvernement ivoirien entend renforcer le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, et accordera un intérêt particulier à l'exécution du programme de MCC, ainsi qu'au recours aux PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grande ampleur, tout en continuant d'assurer le contrôle des passifs conditionnels.

Croissance plus inclusive

Conscient de la nécessité de rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement ivoirien entend poursuivre sa politique sociale volontariste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités. A cet effet, il est prévu l'instauration d'un cadre institutionnel pour orchestrer et coordonner la mise en œuvre de la politique sociale à moyen terme.

Les actions vont porter sur :

- Les programmes en faveur de la création d'emplois notamment pour des jeunes à travers le développement de compétences, d'auto-emplois et d'emplois ;

- L'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, grâce à l'effet combiné des programmes de réparations des pompes villageoises, de reprofilages des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en milieu rural ;

- L'élargissement de la base des bénéficiaires du programme « filets sociaux » à plus de 100 000 nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire national tout en renforçant l'accompagnement dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.

- La poursuite de la phase de généralisation de la CMU avec l'élargissement de la base à des assujettis et ayant droit, et l'extension du réseau de soins afin de faciliter l'accès aux soins des populations, en particulier les plus vulnérables et les indigents ;

- La promotion de l'accès à l'éducation pour tous avec la construction de nouveaux

collèges de proximité, la distribution de kits scolaires et table-bancs, et l'amélioration des conditions d'accès et maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles.

La transformation digitale de l'administration

La transformation digitale de l'administration est nécessaire pour la croissance économique de la Côte d'Ivoire et bénéfique pour l'ensemble de la population ivoirienne. En consacrant moins de temps à des activités de gestion, les agents de l'Etat peuvent se concentrer sur le cœur de leur métier, à savoir le lien avec les administrés.

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire, dans le PND 2021-2025, a opté de poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre en place d'actions visant à doter les agents de l'Etat de services numériques pertinents au regard de leurs activités, et à leur transmettre les connaissances nécessaires pour leur permettre d'utiliser pleinement les outils numériques.

Enfin, la numérisation globale des processus d'administration fiscale et douanière, déjà entamée, doit être également poursuivie et complétée.

Lutte contre la corruption

La corruption entrave sérieusement les performances des administrations. Plusieurs mesures spécifiques sont préconisées dans le PND 2021-2025, au nombre desquelles :

- L'instauration de sanctions exemplaires envers les faits de corruption du quotidien dans l'administration ;
- L'adoption d'un code d'éthique et de déontologie ;
- L'établissement de règles transparentes de passation de marchés publics aux fins de garantir des appels d'offres ouverts et concurrentiels ;
- L'enseignement de l'éthique de l'action publique et de la déontologie administrative dans toutes les structures de formation des agents publics et ;
- La divulgation de standards de service pour que les usagers du service public puissent savoir le délai normal pour obtenir un document administratif, le montant qu'ils vont devoir payer et les procédures à suivre.

4.1 Eléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale :** les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;

- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA :** la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).

- **Le transfert gratuit et illimité des réserves :** les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.

- **La centralisation des réserves :** les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;

- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;

- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).

- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste[30].

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

30 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de ± un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie en Côte d'Ivoire

La situation monétaire à fin décembre 2021 a été marquée par une augmentation de la masse monétaire au sens large (M2) de 18,7% (+2 444,8 milliards de FCFA). Cette tendance est marquée par les hausses de ses contreparties à savoir les encours des créances intérieures des institutions de dépôts de 14,3% (+1 721,4 milliards) et des actifs extérieurs nets (AEN) des institutions de dépôts de 34,0% (+1 066,6 milliards).

Les encours des créances intérieures sont portés par l'accroissement des créances nettes sur l'Administration Centrale de 18,1% (+705,8 milliards) lié aux besoins de financement du Plan de Soutien Economique Social et Humanitaire (PSESH) ainsi que par celui des créances sur l'économie de 12,5% (+1 015,5 milliards).

Les actifs extérieurs nets (AEN) des institutions de dépôts, quant à eux, se consolident, soutenus par le rapatriement des recettes d'exportation et les ressources engrangées sur le marché financier international.

Tableau 23. Composition de l'offre de monnaie de la Côte d'Ivoire

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers nets	1 714,6	1 762,7	2 032,1	2 499,7	3 139,7	4 206,3
Banque centrale	1 360,2	1 550,7	1 702,3	2 104,5	2 389,1	2 944,2
Dans les banques	354,5	212,1	329,8	395,1	750,7	1 262,1
Actifs domestiques nets	7 271,7	8 290,7	9 336,6	10 236,2	12 040,4	13 761,8
Au crédit de l'État	1 775,4	1 981,1	2 318,3	2 791,8	3 908,8	4 614,6
Banque centrale	484,9	447,4	418,9	568,3	782,9	1 502,8
Banques commerciales	1 290,6	1 533,7	1 899,3	2 223,4	3 125,9	3 111,8
Au crédit de l'économie	5 496,2	6 309,6	7 018,3	7 444,5	8 131,7	9 147,2
Banque centrale	31,2	11,0	10,3	10,4	10,7	7,9
Banques commerciales	5 465,0	6 298,6	7 008,1	7 434,1	8 121,0	9 139,3
Passifs à caractère non monétaire	1 090,4	1 372,3	1 463,4	1 660,8	1 957,3	2 404,0
Autres postes nets	43,0	106,3	181,6	305,1	180,3	76,7
Total	7 852,9	8 574,9	9 723,7	10 770,0	13 042,6	15 487,4
Variation en % de la monnaie centrale						
Actifs étrangers nets		2,8	15,3	23,0	25,6	34,0
Actifs domestiques nets		14,0	12,6	9,6	17,6	14,3
Crédit à l'État		11,6	17,0	20,4	40,0	18,1
Banque centrale		-7,7	-6,4	35,7	37,7	92,0
Banques commerciales		18,8	23,8	17,1	40,6	-0,5
Crédit à l'économie		14,8	11,2	6,1	9,2	12,5
Offre de monnaie (M2)		9,2	13,4	10,8	21,1	18,7

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire ivoirien comptait au 31 décembre 2021, 30 établissements de crédit, dont 28 banques et 2 établissements financiers.

Le secteur bancaire semble avoir résisté à la crise jusqu'à présent. Le secteur est entré dans la crise dans une position relativement saine, la mise en œuvre progressive de Bâle II/III a permis d'augmenter le ratio d'adéquation des fonds propres à 10,5 % fin 2019 et la concentration du crédit a considérablement diminué les prêts non performants. Les prêts improductifs n'ont augmenté que modérément pour atteindre 9,1 % à la fin du mois de juin 2020, la première observation depuis le début de la pandémie. L'augmentation a pu être amortie par des reports de paiement de prêts autorisés par le superviseur régional et devra être surveillée à l'avenir.

Toutefois, des poches de vulnérabilité subsistent, notamment parmi les banques publiques. Des progrès ont été réalisés pour renforcer les banques publiques, deux sur quatre d'entre elles respectant désormais le minimum de capital requis. Cependant, environ un sixième des banques ivoiriennes (9 % du bilan du secteur bancaire) sont relativement illiquides ou sous-capitalisées à la fin de 2019, y compris les deux autres banques publiques (environ 2 % du bilan du secteur bancaire). En novembre 2019, le gouvernement a annulé sa décision de privatiser l'une d'entre elles, suite au non-respect par l'acquéreur privé de respecter ses engagements et a approuvé en juin 2020 une recapitalisation de la banque. Les effets de la pandémie pouvant être retardés, les services du FMI ont exhorté les autorités à suivre de près l'évolution de la situation des banques publiques, d'accélérer le processus de restructuration et de diversifier l'éventail des nouveaux actionnaires.

Tableau 24. Bilan agrégé des banques commerciales de la Côte d'Ivoire

	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 325 868	1 387 932	1 379 333	1 842 922	2 137 026
Opérations avec la clientèle	5 295 978	6 253 300	7 146 333	7 776 279	8 626 928
Opérations sur titres et diverses	2 324 89	2 953 179	3 183 304	3 548 727	4 694 875
Valeurs immobilisées	777 314	491 916	433 951	452 430	476 334
Actionnaires ou associés	0	1 000	1500	1 000	0
TOTAL DE L'ACTIF	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357	15 935 163
Opérations de trésorerie	1 996 701	2 192 284	2 179 845	2 366 558	2 519 644
Opérations avec la clientèle	6 663 638	7 526 577	8 520 455	9 555 190	11 558 287
Opérations sur titres et diverses	307 524	479 706	474 373	563 511	534 165
Fonds propres assimilés	756 095	888 661	969 648	1 135 998	1 322 725
TOTAL DU PASSIF	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357	15 935 163
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 325 868	1 387 932	1 379 333	1 842 922	2 137 026
Opérations avec la clientèle	5 295 978	6 253 300	7 146 333	7 776 279	8 626 928
Opérations sur titres et diverses	2 324 89	2 953 179	3 183 304	3 548 727	4 694 875
Valeurs immobilisées	777 314	491 916	433 951	452 430	476 334
Actionnaires ou associés	0	1 000	1500	1 000	0
TOTAL DE L'ACTIF	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357	15 935 163
Opérations de trésorerie	1 996 701	2 192 284	2 179 845	2 366 558	2 519 644
Opérations avec la clientèle	6 663 638	7 526 577	8 520 455	9 555 190	11 558 28
Opérations sur titres et diverses	307 524	479 706	474 373	563 511	534 165
Fonds propres assimilés	756 095	888 661	969 648	1 135 998	1 322 725
TOTAL DU PASSIF	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357	15 935 163

Source : BCEAO

Le taux débiteur est ressorti à 6,13% en 2020. En revanche, les coûts de crédit sont restés constants entre 2017 et 2018, avec une hausse de 10 points de base en 2019. Le taux débiteur moyen dans l'UEMOA hors taxes et charges, a enregistré une baisse de 14 points de base entre le deuxième et le troisième trimestre 2021 pour s'établir à 6,22%. Cette dynamique baissière, enregistrée depuis le quatrième trimestre 2020, porte l'empreinte des mesures prises par la Banque Centrale pour contrer les effets négatifs de la pandémie liée à la Covid-19 sur le système bancaire, notamment en baissant ses taux directeurs de 50 points de base depuis le 24 juin 2020 et en instituant des adjudications complètes au taux minimum.

Le taux créditeur moyen en Côte d'Ivoire est ressorti en légère baisse s'établissant à 4,67% en 2020 contre 4,82% en 2019. Selon l'angle de la maturité du crédit, il ressort que les crédits dont la durée est comprise entre deux ans et cinq ans ont enregistré une baisse en 2019 et 2020.

Tableau 25. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inf ou égale à 1 mois	5,84	5,45	5,63	5,64	6,03	6,13
Sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,63	5,01	5,45	5,82	5,48	5,33
Sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	7,24	7,4	6,86	6,58	5,77	5,89
Sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,24	7,21	7,85	6,55	6,66	7,05
Sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	8,38	7,82	7,56	7,5	8,09	7,21
Sup à 2 ans et inf ou egale à 5 ans	8,53	7,93	7,92	7,4	7,71	7,71
Sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	7,56	7,43	7,48	7,45	7,63	7,72
Plus de 10 ans	6,32	6,45	6,59	5,74	5,84	5,96
Total	6,09	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39
Taux créditeur						
Inf ou égale à 1 mois	5,04	5,22	5,05	5,27	4,1	4,29
Sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,04	5,52	5,2	5,06	5	4,45
Sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	4,6	4,88	4,73	4,8	4,63	4,64
Sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,69	4,77	4,73	4,72	4,77	4,7
Sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	4,35	4,68	4,8	4,69	4,54	4,51
Sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,54	5,21	5,12	5,01	5,2	5,17
Sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans						
Non déterminé	5,92	5,3	5,39	5,3	5,18	5,45
Total	5,01	5,1	4,98	4,98	4,82	4,67

Source : BCEAO

Microfinance

Selon la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSSFD) à fin décembre 2021, la Côte d'Ivoire compte 46 Sociétés Financières Décentralisées.

En Côte d'Ivoire le nombre de membres ou clients est passé de 2,1 millions au 31 décembre 2020 à 4,1 millions au 31 décembre 2021 soit une hausse de 95,2%. L'encours des dépôts des institutions de microfinance est passé au 31 décembre 2020 de 353,3 milliards de FCFA à 440,8 milliards au 31 décembre 2021 soit une hausse de 24,7%.

L'encours des crédits détenu par les SFD se chiffre au 31 décembre 2020 à 322,53 milliards de FCFA contre 445,8 milliards de F CFA au 31 décembre 2021 soit 15,8%.

Les fonds propres du secteur se chiffrent à 45,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 48,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Ils enregistrent une baisse de 5% contre une hausse de 14% enregistrée l'année dernière à la même période.

Tableau 26. Chiffres clés du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire au 31 décembre 2021

Nombre total de SFD	46
Montant des dépôts	481 394
Encours des crédits	491 138
Montant des créances en souffrance	51 714
Taux de dégradation du portefeuille	10,5%

Source : BCEAO

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont

montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Tableau 27. Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Marché des actions

Le nombre de sociétés cotées sur la BRVM s'élève à 46 en 2021, dont 35 sociétés ivoiriennes. La bourse a clôturé à fin décembre 2021 en hausse pour ses deux indices de référence (BRVM 10 et BRVM composite) respectivement de (17,29%) et (39,15%). Les deux tableaux ci-après décrivent l'évolution des capitalisations boursières des 35 sociétés ivoiriennes cotées à la BRVM. La Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire, ECOBANK Côte d'Ivoire et SOLIBRA Côte d'Ivoire figuraient parmi les plus fortes capitalisations boursières en 2021. La SGBCI et ECOBANK CI avaient une capitalisation boursière de 330 milliards de FCFA et de 263 milliards de FCFA.

Tableau 28. Capitalisation boursière des sociétés ivoiriennes cotées

Capitalisation boursière (en milliards de FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021
AGRICULTURE					
PALM COTE D'IVOIRE	85	29	28	35	108
SUCRIVOIRE COTE D'IVOIRE	22	19	12	10	19
SICOR COTE D'IVOIRE	2	2	2	1	3
SOGB COTE D'IVOIRE	91	49	56	51	108
SAPH COTE D'IVOIRE	79	94	33	36	133
DISTRIBUTION					
SERVAIR ABIDJAN COTE D'IVOIRE	22	13	14	14	19
BERNABE COTE D'IVOIRE	21	16	5	4	14
CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE	72	116	79	65	216
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	2955	1270	28	22	43
VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE	57	60	50	38	54
TOTAL COTE D'IVOIRE	875	85	107	100	132

FINANCES					
BICIS CÔTE D'IVOIRE	142	132	113	111	123
BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	98	84	80	74	106
ECOBANK COTE D'IVOIRE	1634	233	220	214	263
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	224	139	150	139	143
SAFCA COTE D'IVOIRE	89	43	3	2	7
SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	359	230	240	252	330
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	850	135	141	135	199
INDUSTRIE					
SICABLE COTE D'IVOIRE	7	6	4	6	6
FILTISAC COTE D'IVOIRE	278	30	24	23	24
NEI-CEDA COTE D'IVOIRE	24	2	2	3	8
NESTLE COTE D'IVOIRE	42	22	9	7	102
CROWN SIEM COTE D'IVOIRE	350	8	3	5	19
AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE	3	5	2	2	8
SOLIBRA COTE D'IVOIRE	206	92	74	84	257
SMB COTE D'IVOIRE	59	152	19	24	54
SITAB COTE D'IVOIRE	1293	33	11	10	111
TRITURAF Ste en Liquidation	1	1	1	1	1
UNILEVER COTE D'IVOIRE	78	58	23	7	45
UNIWAX COTE D'IVOIRE	89	42	36	21	42
SERVICES PUBLICS					
CIE COTE D'IVOIRE	118	81	90	84	106
SODE COTE D'IVOIRE	53	35	25	27	39
TRANSPORT					
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE	272	109	82	84	140
MOVIS COTE D'IVOIRE	3	2	2	2	2
AUTRES					
SETAO COTE D'IVOIRE	2	2	3	4	10

Source : BRVM

Marché des obligations

La Côte d'Ivoire utilise le marché par syndication et par adjudication. L'Etat Ivorien a émis des obligations par adjudication qui sont éligibles au refinancement auprès de la BCEAO au niveau de ses guichets classiques. En 2021, l'État Ivoirien dans la lutte contre la crise économique et sociale liée à la pandémie de la COVID-19 a émis des obligations de relance.

Les émissions par adjudication via UMOA-Titres et la BCEAO présentent des avantages : elles sont admissibles au portefeuille de la BCEAO, elles sont prises dans l'assiette des emplois bancaires et disposent d'un traitement prudentiel favorable. En revanche, pour les émissions par appel public à l'épargne via le CREPMF, les coûts d'émission et de transaction sont souvent élevés (car cela implique de recourir à un syndicat de placement composé de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation).

Tableau 29. Tableau des émissions obligataires en Côte d'Ivoire (Syndication et privées)

a) Syndication						
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TPCI 5,99% 2015-2025 133 269 Millions FCFA	TPCI 6 % 2016-2028 125 475 Millions FCFA	TPCI 6% 2017-2029 137 056 Millions FCFA	TPCI 6% 2018-2026 164 641 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2019-2026 102 481 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2020-2027 129 433 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2027 112 051 Millions FCFA
TPCI 5,85% 2015-2022 156 993 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2016-2026 159 793 Millions FCFA	TPCI 5,95% 2017-2024 145 337 Millions FCFA	TPCI 6% 2018-2026 130 253 Millions FCFA	TPCI 6% 2019-2029 533 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2020-2027 403 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2027 50 423 Millions FCFA
TPCI 5,75% 2015-2022 150 000 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2016-2023 160 000 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2017-2024 153 331 Millions FCFA	TPCI 6% 2018-2026 130 253 Millions FCFA	TPCI 6% 2019-2026 78 822 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2030 37 806 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2028 110 000 Millions FCFA
	TPCI 5,9% 2016-2023 141 981 Millions FCFA	TPCI 6% 2017-2025 65 661 Millions FCFA	TPCI 5,75% 2018-2025 112 561 Millions FCFA	TPCI 6% 2019-2026 78 822 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2030 56 114 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2031 55 000 Millions FCFA
				TPCI 5,75% 2019-2026 47 000 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2030 61 711 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2028 143 000 Millions FCFA
				TPCI 5,75% 2019-2026 116 673 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2027 34 639 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2031 22 000 Millions FCFA
				TPCI 5,75% 2019-2026 79 966 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2030 31 043 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2031 22 000 Millions FCFA
				TPCI 5,75% 2019-2026 79 966 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2027 65 391 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2028 55 000 Millions FCFA
				TPCI 5,75% 2019-2026 111 512 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2030 28 176 Millions FCFA	TPCI 5,8% 2020-2031 117 000 Millions FCFA
					TPCI 5,9% 2020-2027 93 128 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2031 117 000 Millions FCFA
					TPCI 5,9% 2020-2027 43 627 Millions FCFA	TPCI 5,9% 2020-2031 165 000 Millions FCFA

					TPCI 5,9% 2020-2030 48 773 Millions FCFA	
					TPCI 5,8% 2020-2030 98 906 Millions FCFA	
					TPCI 5,8% 2020-2027 96 794 Millions FCFA	
					TPCI 5,8% 2020-2027 96 794 Millions FCFA	
					TPCI 5,9% 2020-2027 54 878 Millions FCFA	
					TPCI 5,9% 2020-2027 50 950 Millions FCFA	
					TPCI 5,8% 2020-2027 81 234 Millions FCFA	
					TPCI 5,8% 2020-2027 41 239 Millions FCFA	
b) Entreprise						
ALIOS FINANCE 6,9 % 2015-2022 6 000 Millions FCFA		ALIOS FINANCE 6,99% 2017-2024 2 200 Millions FCFA	Alios Finance CI 6.95% 2018-2023 10 000 Millions FCFA			
MATRANCI 7,25 % 2015-2019			SIB 7,5% 2012-2025 10 000 Millions FCFA			
500 Millions FCFA						
DEKELOIL 6,85 % 2016-2023 5 500 Millions FCFA						

Tableau 30. Tableau des émissions obligataires par adjudication en Côte d'Ivoire

2015	2016	2017	2019	2020	2021
Trésor de Côte d'Ivoire 5,99% 2015-2025 110 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,25% 2016-2022 69 200 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,6% 2017-2020 15 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,8% 2019-2024 31 500 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 29 850 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,5 % 2020-2024 46 500 Millions FCFA
Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2015-2022 110 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2016-2019 60 800 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,6% 2017-2020 14 040 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 6% 2019-2024 40 985 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 37 700 Millions FCFA	Trésor de côte d'Ivoire 5,5% 2020-2024 38 800 Millions FCFA
	Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2016-2019 82 500 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2017-2020 110 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 6% 2019-2022 116 248 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2035 37 500 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 7 000 Millions FCFA
	Trésor de Côte d'Ivoire 5,5% 2016-2021 54 255 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2017-2020 37 930 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2019-2022 25 488 Milllions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 40 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5 % 2020-2024 43 000 Millions FCFA
	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2016-2023 40 502 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2017-2022 9 406 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2019-2022 26 202 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2025 11 050 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 21 220 Millions FCFA
	Trésor de Côte d'Ivoire 5,45% 2016-2021 142 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2017-2022 5 378 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2019-2022 27 500 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 202-2025 17 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2024 33 000 Millions FCFA
		Trésor de Côte d'Ivoire 6,1% 2017-2027 2 109 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2019-2022 42 873 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 22 250 Millions	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2024 45 000 Millions FCFA

		Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2017-2022 30 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,9% 2019-2022 126 601 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2023 13 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2024 45 000 Millions FCFA
			Trésor de Côte d'Ivoire 6% 2019-2024 38 399 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2025 13 000 Millions	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,7% 2020-2028 19 957 Millions FCFA
			Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2019-2023 29 850 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,95% 2020-2027 7 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2028 34 393 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 16 700 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2024 38 500 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 28 100 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2031 33 250 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 144 327 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2031 33 250 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 16 700 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,85% 2020-2026 38 250 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2025 83 424 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2024 45 075 Millions FCFA

				Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2025 83 424 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 27 200 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,95% 2020-2027 15 106 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,9% 2020-2033 11 300 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 20 101 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 32 438 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 20 101 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,7% 2020-2028 5 100 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2025 31 300 Millions	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,7% 2020-2028 5 100 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2025 34 700 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,5% 2020-2024 24 000 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 45 350 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 42 000 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2023 15 150 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,7% 2020-2028 40 000 Millions FCFA

				Trésor de Côte d'Ivoire 5,75% 2020-2023 33 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,6% 2020-2026 26 000 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,6% 2020-2025 32 000 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire OdR 5,85% 2020-2031 33 000 Millions FCFA
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2020-2027 20 000 Millions FCFA	
				Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2020-2027 3 000 Millions FCFA	

Source : UMOA-Titres

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA[31] ;

31 Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale[32] ;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.[33]

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;

- Habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;

- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;

- Réglementer le fonctionnement du marché ;

- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;

- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;

- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;

- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;

- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;

32 Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.
33 L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA. L'inflation est restée en dessous du plafond d'inflation de 3,0% de l'UEMOA en raison de l'augmentation de l'offre de produits alimentaires, de la stabilité des prix des produits pétroliers, de l'amélioration de l'approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et de la poursuite des politiques gouvernementales contre la vie chère.

Le taux d'inflation en Côte d'Ivoire atteindrait 4,6% en 2022 après 4,2% en 2021. Le taux dans la zone s'afficherait autour de 4,9% en 2022 contre 3,6% en 2021 d'après le dernier rapport de la politique monétaire dans l'UMOA.

Tableau 31. Taux d'inflation en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA (%)

Inflation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 Proj
Cote D'Ivoire	0,7	0,4	0,6	0,8	2,4	4,2	4,6
UEMOA	0,3	1,1	1,2	0,7	2,1	3,6	4,9

Source : BCEAO

4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

Figure 4 : Évolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport au FCFA

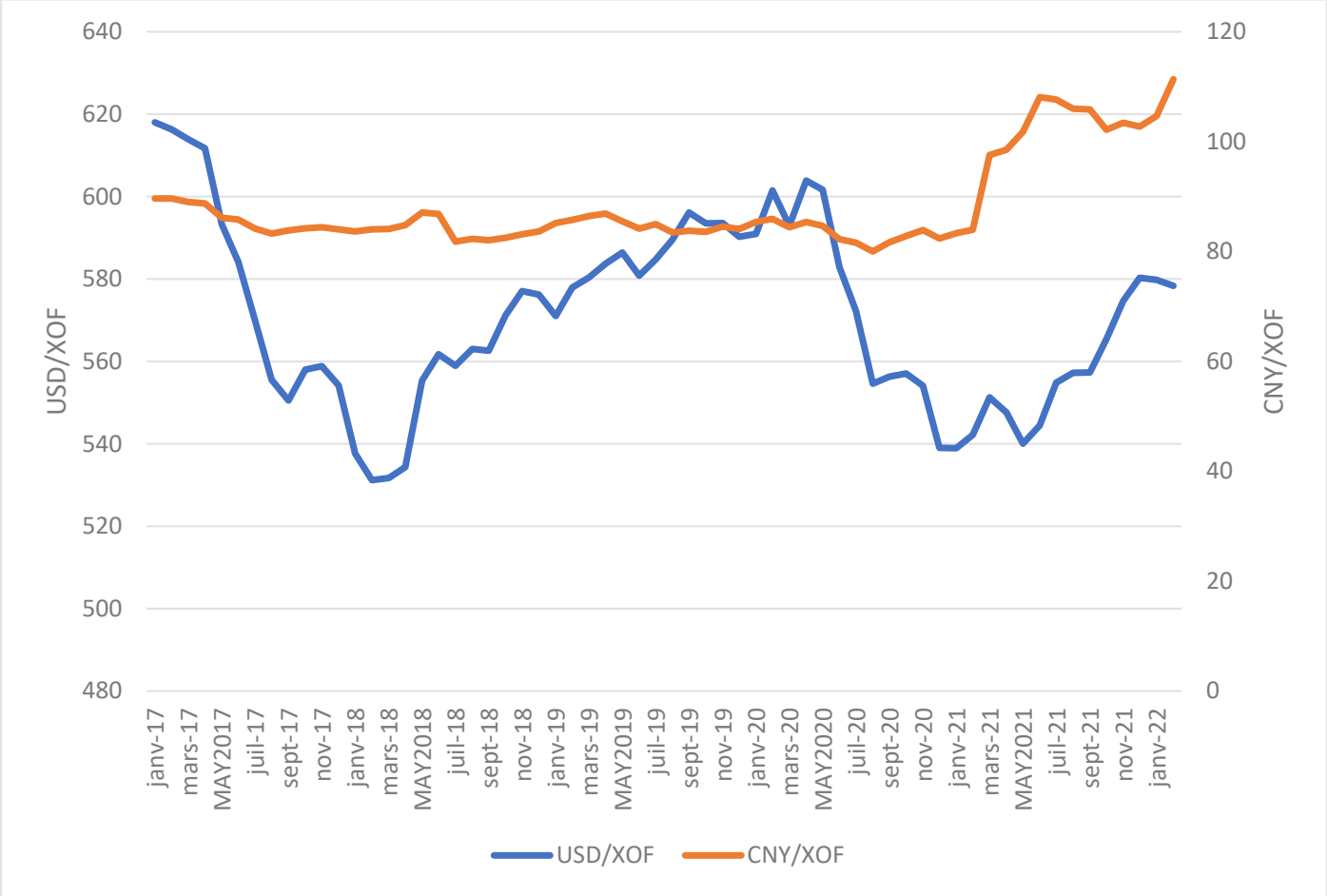

Source : BCEAO

En moyenne annuelle, le taux de change dollar contre franc CFA a baissé entre 2017 et 2021 passant de 1 dollar pour 593,00 FCFA en 2016 à 1 dollar pour 554,53 FCFA en 2021. Quant au taux de change entre le Yuan chinois et le franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 89,26 FCFA en 2016 à 1 CNY pour 100,09 FCFA en 2021.

4.5 Réserves étrangères dans la zone UEMOA

Les réserves de change sont centralisées au sein de la BCEAO et gérées selon un principe de solidarité entre les États membres de l'UEMOA, dans les conditions fixées par la convention de compte d'opérations. Il n'y a pas de répartition entre les États membres. Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les réserves de change de l'UEMOA en nombre de mois d'importations pour chacune des années indiquées :

Tableau 32. Réserves extérieures de la Côte d'ivoire

	2016	2017	2018	2019	Juin 2020
Réserves en milliards de FCFA	6 529,4	7 184,2	8 561,0	10 357,0	11 155,6
Réserves en nombre de mois d'importations	4,3	4,1	4,8	4,7	6,2

Source : FMI

5.1 Balance des paiements

La balance du compte courant de la Côte d'Ivoire est structurellement déficitaire sur la période 2016-2020. En particulier pour l'année 2020, le déficit s'est aggravé de 346,1 milliards de FCFA, passant de 790,3 milliards de FCFA en 2019 à 1 136,4 milliards de FCFA en 2020, pour des raisons structurelles mais également en lien avec les effets négatifs de la pandémie sanitaire Covid-19. Selon les statistiques de la BCEAO, il devrait atteindre 1 223,0 milliards de FCFA en 2021 et 1 384,4 milliards de FCFA en 2022.

Les causes structurelles du déficit de la balance du compte courant en Côte d'Ivoire s'expliqueraient par l'effet cumulé de deux dynamiques. D'une part, la contraction de l'excédent de la balance des biens et d'autre part, la progression des déficits structurels des services et des revenus primaires et secondaires.

La contraction de l'excédent de la balance commerciale résulte de l'instabilité des recettes d'exportation et de la hausse continue des importations. La baisse des recettes des exportations est due à la volatilité des prix des principales matières premières du pays et à la dépendance de la production de ces biens aux conditions climatiques souvent imprévisibles.

Concernant, le déficit de la balance des revenus (primaire et secondaire), on note la prépondérance du revenu primaire[34] qui s'est fortement dégradé en passant de 637,8 milliards de FCFA en 2016 à 1 062,8 milliards de FCFA en 2020. Il devrait atteindre 1 146,9 milliards de FCFA en 2021. La progression du déficit du revenu primaire est liée principalement à la hausse des paiements effectués par l'économie nationale aux travailleurs non-résidents, notamment dans l'industrie extractive.

S'agissant du solde du compte capital, il est structurellement excédentaire sur l'ensemble de la période sous-revue. Toutefois, il évolue en dents de scie en raison principalement du mouvement des financements extérieurs reçus par l'Administration publique sous forme de dons projets et destinés au financement de l'investissement.

Le besoin de financement de l'économie ivoirienne dans ses échanges avec l'extérieur est ressorti à 1 036,0 milliards de FCFA en 2020, contre 685,0 milliards de FCFA l'année précédente. Ce besoin serait partiellement financé par l'excédent du compte financier dont 409,6 milliards de FCFA au titre des investissements directs étrangers (IDE) en 2020.

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO[35], affiche un solde négatif de 1 641,7 milliards de FCFA en 2020, après celui de 1 164,2 milliards de FCFA en 2019. Il ressort ainsi un accroissement net, plus élevé, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2020 par rapport à l'année 2019. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée plus importante des flux financiers au titre des investissements de portefeuille. Quant aux flux d'investissements directs nets, ils se sont soldés par une entrée nette de capitaux étrangers de 23,8 milliards de FCFA en 2020 malgré le contexte de la pandémie Covid-19. Ils sont estimés à -494,9 milliards de FCFA en 2021.

34 La balance des revenus primaires représente plus de 2,5 fois celle des revenus secondaires sur la période sous-revue 2016-2020.

35 Présenté selon l'optique BCEAO, Institution communautaire chargée d'élaborer les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA, un signe négatif au niveau du compte financier traduit une entrée nette de capitaux étrangers et un signe positif, une sortie nette de capitaux étrangers.

Tableau 33. Evolution de la balance des paiements de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Est.	2021 Est.	2022 Proj.
Compte des transactions courantes	-245,5	-609,2	-1 153,9	-790,3	-1 136,4	-1 223,0	-1 384,4
Biens et services	638,3	584,7	60,2	533,2	329,0	343,6	341,2
Balance des biens	1 817,8	1 959,3	1 363,7	1 846,4	1 716,5	1 853,9	2 158,2
Exportations de biens (FOB)	6 449,3	6 899,6	6 619,6	7 399,2	7 194,8	8 409,1	9 503,7
Dont : Cacao en fèves	1 818,4	2 056,9	1 801,7	2 094,9	2 085,5	2 287,1	2 567,9
Dont : Pétrole	867,8	805,7	951,6	1 201,7	597,9	946,6	1 127,3
Importations de biens (FOB)	-4 631,5	-4 940,3	-5 255,9	-5 552,8	-5 478,3	-6 555,2	-7 345,6
Dont : Produits pétroliers (CAF)	-871,6	-925,2	-1 317,9	-1 315,3	-1 184,8	-1 730,1	-2 077,2
Balance des services	-1 179,5	-1 374,6	-1 303,4	-1 313,2	-1 387,5	-1 510,3	-1 816,9
Revenu primaire	-637,8	-893,7	-904,9	-985,8	-1 062,8	-1 146,9	-1 274,2
Revenu secondaire	-246,1	-300,1	-309,2	-337,8	-402,6	-419,8	-451,4
Compte de capital	110,9	111,8	84,7	105,2	100,4	160,3	162,4
Transferts de capital	110,9	111,8	87,8	107,5	101,4	160,3	162,4
Solde des comptes des transactions courantes et de capital	-134,6	-497,4	-1 069,2	-685,0	-1 036,0	-1 062,7	-1 222,0
Compte financier	-87,4	-496,6	-1 356,2	-1 164,2	-1 641,7	-2 077,2	-1 766,7
Investissement direct	-325,5	-173,6	-264,2	-433,4	-409,6	-494,9	-575,3
Erreurs et omissions nettes	-5,8	-2,9	-2,5	-1,5	1,3	0,0	0,0
Solde global	-53,1	-3,7	284,5	477,7	607,0	1 014,5	544,8

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;

- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;

- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;

- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;

- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

- **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le

droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans[36] ;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux de la Côte d'Ivoire au sein de l'UEMOA entre 2016 et 2020 montre une balance commerciale structurellement excédentaire. Sur cette période, la Côte d'Ivoire a exporté en moyenne pour 853,0 milliards de FCFA contre une valeur moyenne de 128,7 milliards de FCFA pour les importations. Les principales destinations des exportations dans l'UEMOA sont le Burkina Faso et le Mali respectivement à hauteur de 316,5 milliards de FCFA et de 320,6 milliards de FCFA.

Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 122,1 milliards de FCFA en 2016 à 159,8 milliards en 2020, soit une valeur moyenne de 128,7 milliards de FCFA sur la période 2016-2020. Le principal fournisseur pour les importations au sein de l'UEMOA est de très loin le Sénégal pour une valeur moyenne de valeurs moyennes de 93,5 milliards de FCFA sur la période sous-revue.

Figure 5. Ventilation géographique des exportations et importations entre la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)

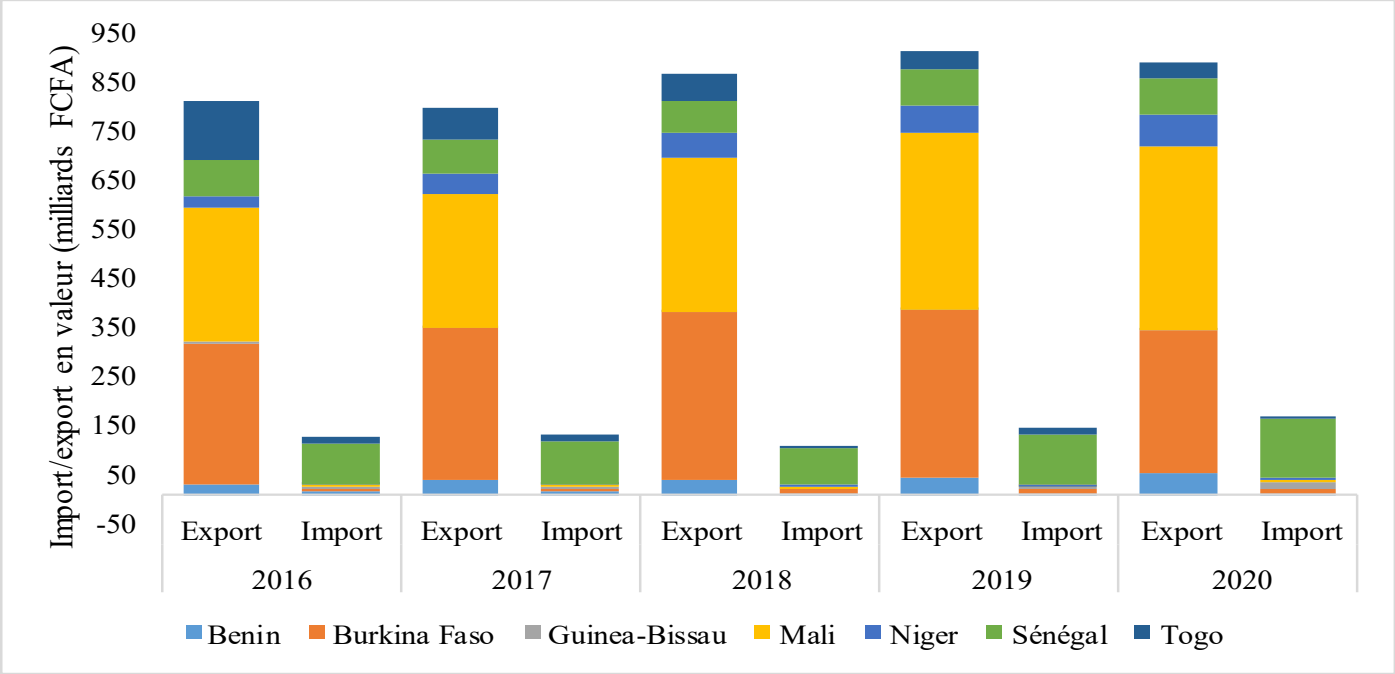

Source : BCEAO

36 Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

L'évolution des exportations de la Côte d'Ivoire en direction des pays de l'UEMOA sur la période a une tendance haussière mais marquée par deux baisses en 2017 et en 2020. Les principaux clients à l'exportation au sein de l'UEMOA sont le Burkina Faso (37,1 %[37]) et le Mali (37,6 %), suivent après le Sénégal (8,3 %), le Togo (7,2%), le Niger (5,7 %), le Bénin (3,9 %) et la Guinée-Bissau (0,1 %).

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations de la Cote d'Ivoire

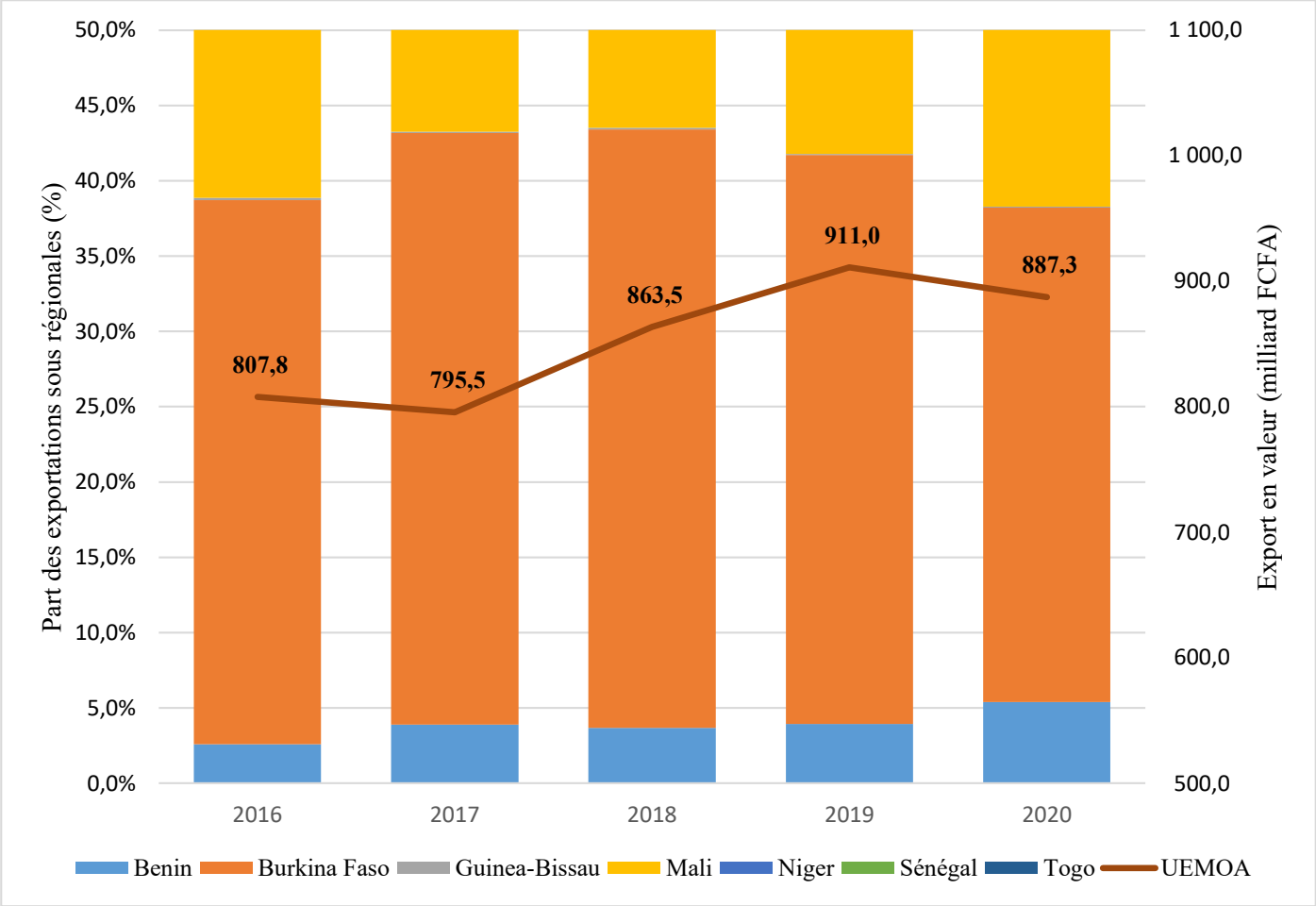

Source : BCEAO

Les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA ont une phase ascendante sur la période 2016-2020, mais une baisse significative est observée en 2018. Le principal fournisseur en provenance de l'UEMOA en 2020 est le Sénégal (72,6 %), suivent le Togo (7,1 %), le Burkina Faso (5,5 %), le Bénin (5,2 %), la Guinée-Bissau (3,8 %), le Niger (3,1 %) et le Mali (2,8 %).

37 Les chiffres en pourcentage représentent la part moyenne sur la période 2016-2020.

Figure 7. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations de la Cote d'Ivoire

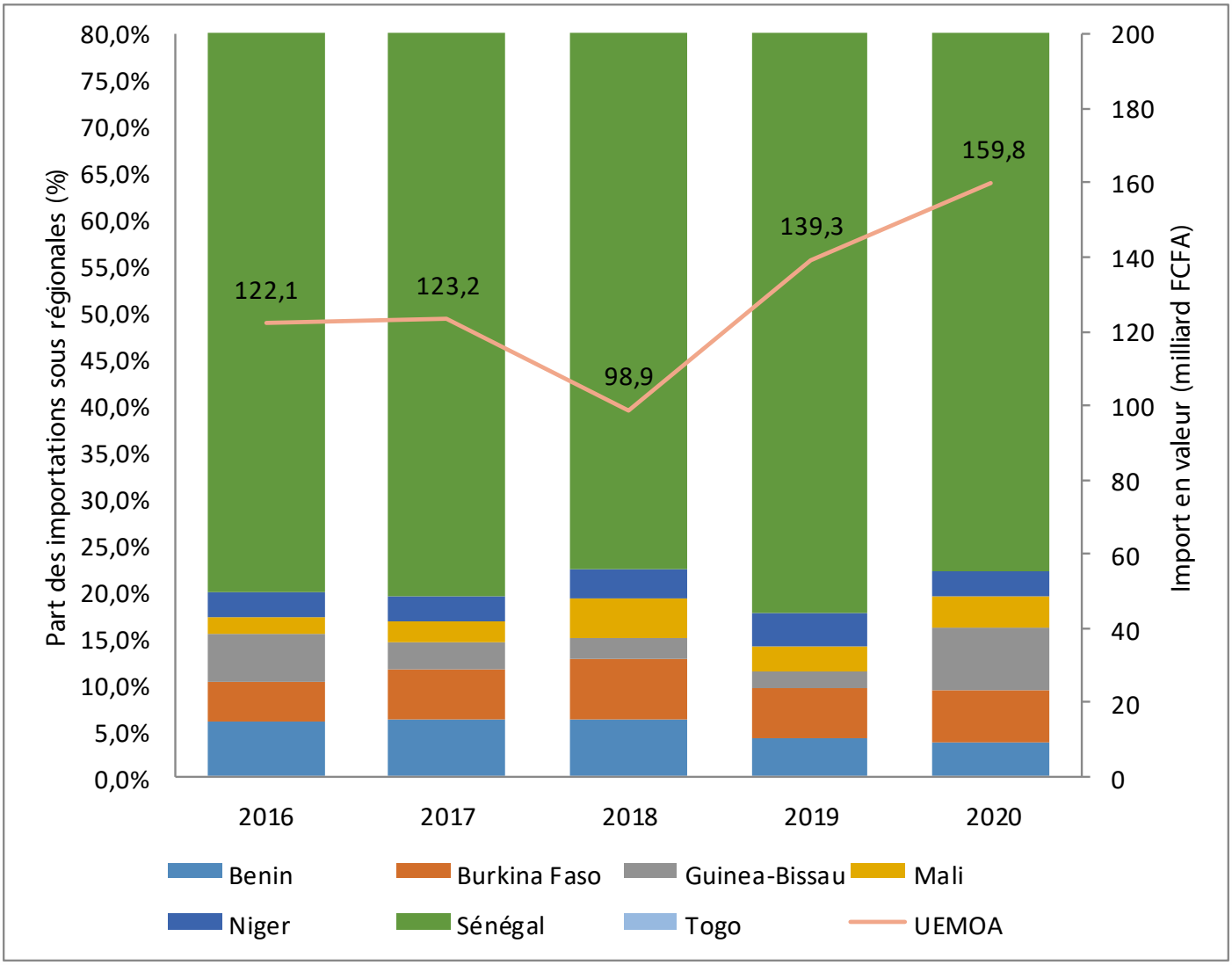

Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges régionaux par type de produit émanant de la Côte d'Ivoire avec les autres pays de l'UEMOA sur la période 2016-2020 sont dominés du point de vue des exportations et des importions par les produits du secteur secondaire. Les exportations intra-communautaires portent principalement sur les produits pétroliers (pour 227,6 milliards de FCFA en 2020), l'huile de palme (pour 101,3 milliards de FCFA) et les plastiques (pour 60,1 milliards de FCFA). A l'opposé, elle importe plus de produits alimentaires au niveau régional, notamment le poisson pour 98,1 milliards de FCFA en 2020. Les échanges dans le secteur des services[38] ont un poids relativement modeste comparés aux deux secteurs.

38 Les données utilisées pour le secteur tertiaire a porté uniquement sur les recettes et les dépenses des flux touristiques intra-communautaires sur la période 2016-2020, disponible dans le Rapport annuel de la balance des paiements de l'Union (plusieurs éditions). Les données sur les services sont donc sous-estimées.

Figure 8. Echanges régionaux selon les secteurs

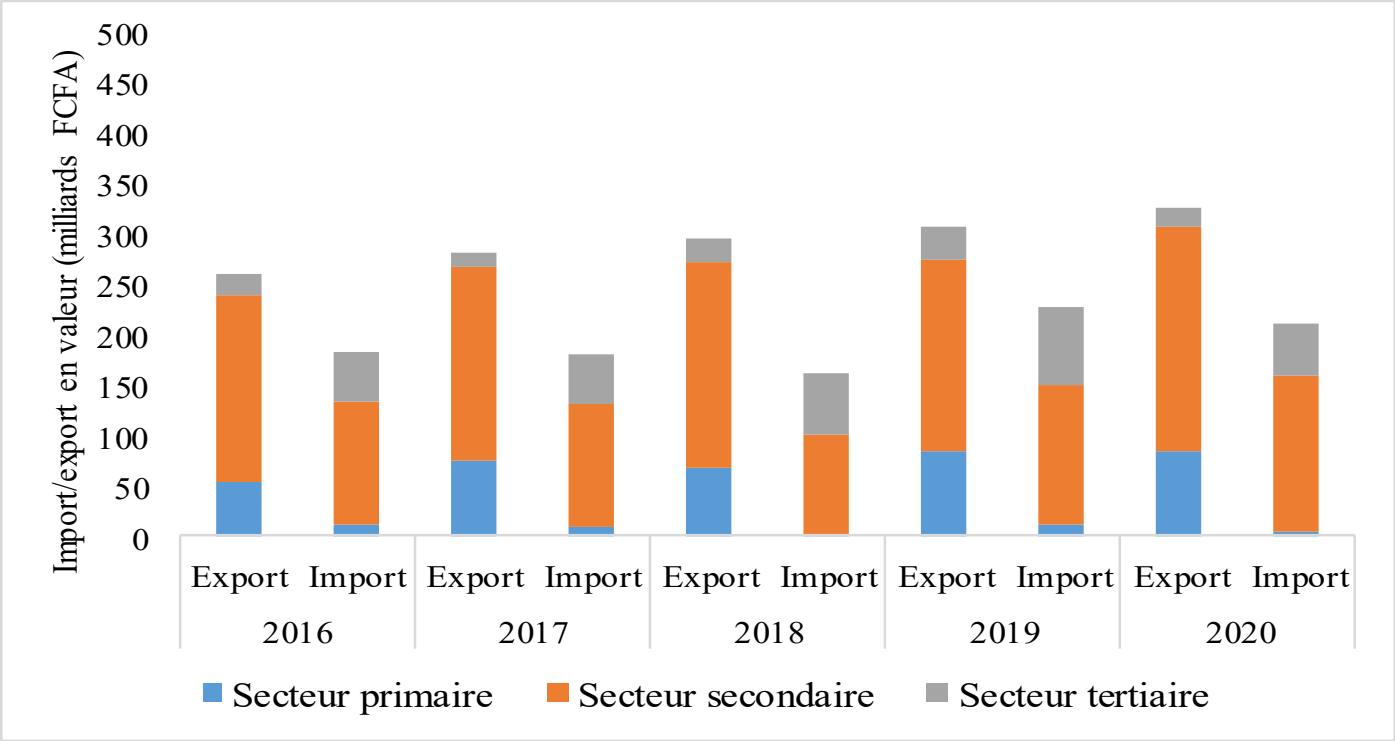

Source : BCEAO et UEMOA

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Au vu de ses potentialités économiques, notamment à l'exportation, la Côte d'Ivoire a poursuivi sa politique visant à encourager la production nationale pour l'exportation. Ainsi, le but premier de la politique commerciale ivoirienne est d'accroître l'accès aux marchés pour les produits et services ivoiriens, notamment ceux incorporant une plus grande valeur ajoutée locale, de manière à fournir des emplois aux ivoiriens non seulement dans l'agriculture qui est déjà fortement tournée vers l'exportation, mais aussi dans les industries de transformation agro-industrielle et de services[39].

Dans cette logique, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2015 d'un document précisant sa Stratégie Nationale d'Exportation (SNE). La SNE vise spécifiquement à diversifier les exportations ivoiriennes vers des produits à plus haute valeur ajoutée, et de nouveaux marchés, et à mettre les processus de production aux normes internationales. Un autre objectif est de consolider la position de la Côte d'Ivoire comme pôle de compétitivité régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Concernant la politique commerciale, la Côte d'Ivoire a opté très tôt pour une économie libérale ouverte sur le monde entier. A cet effet, elle a adhéré au GATT le 31 décembre 1963 et à l'OMC le 1er janvier 1995. Elle est aussi membre de plusieurs organisations régionales et internationales (UEMOA, CEDEAO, ACP, etc.). Dans ces cadres, elle a signé des accords et arrangements commerciaux. Elle a également ratifié l'accord de création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) permettant au gouvernement ivoirien de contribuer au renforcement du commerce intra-africain.

Au sein de l'OMC, elle n'a signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC jusqu'à l'adoption, en novembre 2014, du nouvel accord sur la facilitation des échanges18, qu'elle a ratifié en décembre 2015. Elle n'a été impliquée directement dans aucun différend à l'OMC. En matière de négociations commerciales et de participation aux différents comités de l'OMC, la Côte d'Ivoire coordonne en principe ses positions avec celles des autres pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire est favorable à la suppression des subventions à l'exportation de produits qui entraînent une destruction des structures de production concurrentes en Côte d'Ivoire.

39 Cette section s'inspire largement du Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).

Concernant sa relation avec l'Union européenne (UE), principale destination de ses échanges au niveau international, l'Accord de Cotonou continue de constituer le cadre général de la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. En remplacement de certaines de ses dispositions commerciales, la Côte d'Ivoire a signé un «Accord de partenariat économique (APE) d'étape» avec l'Union européenne à Abidjan le 26 novembre 2008, notifié à l'OMC le 11 décembre 2008. Cet arrangement intérimaire, entré en vigueur en août 2016, lui permet de continuer à avoir accès en franchise pour ses produits aux marchés de l'UE.

La Côte d'Ivoire a conclu d'autres accords et une quarantaine d'accords bilatéraux de commerce[40]. Ces accords, reconduits tacitement lorsqu'ils expirent, ne comportent pas de clauses préférentielles sur le commerce. Elle est membre de l'accord international sur le caoutchouc, de l'accord international sur le café et de l'accord international du cacao. Elle est aussi membre de l'accord portant création du fonds commun pour les produits de base, de l'organisation interafricaine du Café, de l'Alliance des pays producteurs de cacao, de l'organisation africaine du bois, de l'accord international sur les céréales, de l'accord international sur le sucre et de l'AGOA[41].

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

L'évolution des échanges par zone, sur la période 2016-2020 laisse apparaître un prolongement des tendances observées précédemment : la poursuite des exportations en direction de l'Europe et une percée en Asie. En effet, sur la sous-période, les exportations vers l'Europe sont passées de 3 038,9 milliards de FCFA en 2016 à 3 200,9 milliards de FCFA en 2020, soit une part moyenne de 45,0 %.

Les exportations en direction de l'Asie, quant à elles, sont passées de 874,2 milliards de FCFA à 1 488,8 milliards de FCFA de 2016 à 2020 (de 13,6 % en 2016 à 20,8 % en 2020, soit une hausse de 7,2 points), tirées principalement par les exportations vers la Chine qui ont augmenté annuellement de 56,9 % par an sur la même période. Néanmoins, en termes de part de marché, l'Afrique occupe la deuxième place après Europe avec une part moyenne de 23,3 % sur la période devant l'Asie (18,5 %) et l'Amérique (11,9 %).

Tableau 34. Ventilation des exportations par pays

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020
EUROPE	**3 038,9**	**3 119,0**	**2 773,2**	**3 308,2**	**3 200,9**
UNION EUROPEENNE	**2 644,8**	**2 731,2**	**2 429,4**	**2 827,4**	**2 574,3**
ZONE EURO	**2 384,5**	**2 437,2**	**2 172,5**	**2 524,8**	**2 261,0**
France	371,0	406,1	380,2	460,5	392,1
Allemagne	324,4	358,4	417,3	346,4	314,9
Italie	174,1	155,0	134,5	128,6	127,6
PaysBas	744,9	874,2	748,0	795,5	715,1
Belgique	393,7	348,9	238,5	314,3	366,6
AUTRES PAYS D'EUROPE	**654,4**	**681,8**	**600,7**	**783,5**	**939,9**
RoyaumeUni	192,6	203,8	156,3	191,6	219,9
Suisse	295,2	272,2	237,5	350,4	462,6

40 Voir le Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).
41 Depuis octobre 2011, la Côte d'Ivoire est éligible au Programme de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). C'est une loi commerciale du Gouvernement fédéral américain, favorisant l'accès au marché américain des produits issus d'une quarantaine de pays africains, dont la Côte d'Ivoire.

AFRIQUE	**1 623,0**	**1 561,4**	**1 537,6**	**1 665,8**	**1 626,2**
Burkina	291,7	312,4	343,1	344,1	291,3
Mali	276,4	272,4	315,3	361,8	376,9
Nigeria	113,9	85,9	117,4	180,0	126,6
Ghana	258,8	260,0	161,4	171,6	136,0
Afrique du Sud	190,2	227,3	191,3	235,3	308,8
AMERIQUE	**838,0**	**923,7**	**839,7**	**795,1**	**687,9**
USA	569,1	690,5	598,0	450,1	480,1
Canada	141,1	117,9	45,1	208,5	130,4
ASIE	**874,2**	**1 200,8**	**1 303,4**	**1 478,9**	**1 488,8**
Chine	43,4	66,1	98,7	216,5	262,8
Inde	220,3	191,8	288,8	270,9	147,0
TOTAL EXPORTATIONS	**6 427,1**	**6 872,9**	**6 552,6**	**7 347,0**	**7 140,7**

Source : BCEAO

Au niveau des importations, l'Europe occupe toujours la première place, fournissant en moyenne 35,8 % des approvisionnements de la Côte d'Ivoire sur la période 2016-2020, dont 31,2 % pour l'Union Européenne et 26,9 % pour la Zone Euro. L'Asie occupe la deuxième place, sur la même période, avec une part moyenne de 32,8 %, viennent ensuite l'Afrique (22,8 %) et l'Amérique (7,5 %).

Tableau 35. Ventilation des importations par pays

Milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020
EUROPE	1 845,3	2 050,5	2 042,5	2 047,2	2 172,4
UNION EUROPEENNE	1 657,0	1 785,9	1 760,0	1 825,4	1 811,6
ZONE EURO	1 454,3	1 582,8	1 549,0	1 456,1	1 574,5
France	648,9	632,4	624,3	646,4	666,5
Allemagne	159,8	182,2	172,7	159,0	174,1
Italie	120,1	121,8	130,6	129,3	163,5
Pays Bas	130,1	179,8	212,8	168,7	173,4
Belgique	127,5	153,6	125,6	90,6	120,9

AUTRES PAYS D'EUROPE	390,9	467,8	493,6	591,1	597,9
Royaume Uni	123,0	91,7	111,5	85,8	94,5
AFRIQUE	1 083,0	1 151,2	1 391,3	1 413,7	1 485,3
Sénégal	83,0	87,6	74,5	100,9	121,4
Nigeria	579,8	622,3	839,9	826,3	860,8
Ghana	39,3	51,3	55,1	67,6	96,2
Afrique du Sud	66,9	61,9	67,1	61,2	61,1
Maroc	106,1	103,1	85,2	113,0	133,9
AMERIQUE	365,9	334,3	471,2	523,8	453,9
USA	185,9	215,6	192,6	304,2	240,5
ASIE	1 750,9	1 738,6	1 951,8	2 000,3	1 885,6
Chine	826,9	762,5	911,9	1052,5	905,5
Japon	118,7	122,1	117,5	90,3	106,1
Inde	229,2	261,9	268,9	257,9	304,4
Pakistan	35,1	24,2	27,5	30,1	19,2
Thaïlande	156,3	153,9	140,9	70,8	67,6
Autres pays	33,6	40,7	56,4	126,8	43,2
TOTAL IMPORTATIONS	5 078,6	5 315,4	5 913,1	6 111,8	6 040,3

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Sur la période 2016-2020, les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées par sept (7) produits. Il s'agit principalement des fèves de cacao (29,6 %[42]), du cacao transformé (12,3 %), des produits pétroliers (8,4 %), de l'Or brut non monétaire (8,3 %), de la noix de cajou (7,4 %), du caoutchouc (6,8 %) et du pétrole brut (5,4 %). Entre 2016 et 2020, ils représentaient une part moyenne de 78,3 % des recettes d'exportations totales.

Du côté des importations, on note la prépondérance de dix (10) produits dans les importations ivoiriennes sur la période 2016-2020. Ces produits sont le pétrole brut (12,8 %[43]), les machines mécaniques (8,4 %), les produits pétroliers raffinés (7,0 %), le riz semi-blanchi (5,9 %), les poissons (5,7 %), la fonte et l'acier (5,2 %), les plastiques (4,7 %), les machines électriques (4,3 %), les produits pharmaceutiques (3,7 %) et le matériel de transport routier (3,6 %). Ces produits représentent une part moyenne de 61,2 % du total des importations.

Tableau 36. Échanges internationaux par produit

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020
EXPORTATIONS					
Cacao fèves	2 099,7	2 056,9	1 801,7	2 094,9	2 085,5
Noix de cajou	427,4	606,5	585,7	428,2	487,7
Caoutchouc	298,8	489,7	419,9	531,9	598,0
Pétrole brut	322,2	363,2	392,3	528,4	256,4
Or	447,0	489,9	444,1	631,3	842,2
Cacao transformé	931,1	847,7	730,6	804,8	886,0
Produits pétroliers	798,3	442,5	559,2	673,3	415,2
Total des principaux produits exportés	5324,5	5296,4	4933,5	5692,8	5571.0
Part (%)	82,3%	82,4%	71,8%	77,5%	78,0%
Total des exportations[44]	6472,6	6427,1	6872,9	7347,0	7140,7

42 Il s'agit des parts moyennes par rapport aux exportations totales (hors biens exceptionnels) sur la période 2016-2020.
43 Part moyenne par rapport aux importations totales (hors biens exceptionnels).
44 Exportations totales hors biens exceptionnels (voir BCEAO, Rapport annuel 2020).

IMPORTATIONS					
Poissons	261,7	320,3	334,6	334,5	359,4
Riz semi blanchi	307,2	327,2	383,2	353,3	316,3
Plastiques	235,4	275,9	256,1	274,8	295,4
Pétrole brut	607,2	471,9	859,8	870,4	825,7
Produits pétroliers	264,4	453,2	458,1	444,9	359,1
Fer, fonte et acier	252,3	255,1	324,3	334,8	316,5
Machines mécaniques	454,3	456,9	468,2	501,5	511,7
Machines électriques	252,9	192,5	232,4	274,0	262,1
Matériel de transport routier	170,7	201,2	195,2	211,3	241,0
Produits pharmaceutiques	204,7	191,8	210,8	212,1	228,0
Total des principaux produits importés	3010,8	3146,0	3722,7	3811,6	3715,2
Part (%)	59,3%	59,2%	63,0%	62,4%	61,5%
Total des importations[45]	5078,6	5 315,4	5913,1	6111,8	6040,3

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 IDE par pays d'origine

Selon les estimations de la BCEAO (2022)[46], les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) en direction de la Côte d'Ivoire seraient de 409,6 milliards de FCFA en 2020 (1,2 % du PIB[47]) contre 433,4 milliards de FCFA en 2019 (1,3 %), soit une baisse de 0,1 point en lien avec les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité économique des pays pourvoyeurs des financements relatifs aux IDE. Cette baisse est imputable au repli des flux entrants qui sont ressortis à 410,3 milliards contre 497,4 milliards de FCFA en 2019.

45 Importations totales hors biens exceptionnels (voir BCEAO, Rapport annuel 2020).
46 BCEAO (2022), « Balance des paiements et position extérieure globale de la Côte d'Ivoire au titre de l'année 2020 », janvier 2022.
47 PIB nominal évalué à la nouvelle année de base 2015.

Traditionnellement, les IDE reçus proviennent principalement de l'Union Européenne (59,1 %[48] en 2020) avec une prépondérance de la part de la France (26,0 % sur la même année), suivie du Royaume-Uni (14,1 %). Mais la provenance des IDE s'élargit de plus en plus aux autres pays notamment ceux de l'Asie (7,1 % pour la Chine et 23,9 % pour Singapour) et de certains pays africains (comme le Nigéria avec une part de 7,7 % des IDE reçus en 2020.

En termes de politique d'attractivité des IDE, les investissements sont régis par des dispositions émanant de plusieurs sources, la principale étant le Code des investissements de 2018[49], qui a abrogé celui de 2012[50]. Le nouveau Code s'inscrit ainsi dans un objectif de transparence et d'attractivité des investissements. L'ancien Code demeure cependant applicable aux entreprises bénéficiant de droits antérieurs. Des textes spécifiques régissent les deux types de zones franches.

Le Code minier et le Code pétrolier régissent les investissements respectivement dans chacun des domaines concernés. Des dispositions du CGI et du Code des douanes régissent également des avantages ou privilèges accordés aux investisseurs. Enfin, des conventions sont prévues entre l'État et de gros investisseurs généralement individuels.

Tableau 37. Part des IDE reçus par pays d'origine

ZONES GEOGRAPHIQUES	2016		2017		2018		2019		2020	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
EUROPE	221,8	64,8%	266,0	47,0%	195,8	56,8%	184,3	37,1%	144,9	35,3%
UNION EUROPEENNE	173,1	50,6%	192,2	34,0%	182,1	52,8%	79,8	16,0%	242,3	59,1%
ZONE EURO	133,0	38,8%	224,4	39,6%	126,7	36,8%	165,6	33,3%	183,5	44,7%
Belgique	38,0	11,1%	73,0	12,9%	-5,8	-1,7%	21,1	4,2%	41,1	10,0%
France	63,8	18,6%	126,5	22,3%	109,8	31,9%	126,1	25,4%	106,5	26,0%
Pays-Bas	19,5	5,7%	12,9	2,3%	23,8	6,9%	7,1	1,4%	36,4	8,9%
AUTRES PAYS D'EUROPE	88,8	25,9%	41,6	7,3%	69,1	20,1%	18,7	3,8%	-38,6	-9,4%
Royaume	37,5	11,0%	-31,5	-5,6%	57,7	16,7%	-85,7	-17,2%	57,9	14,1%
Suisse	13,0	3,8%	34,2	6,0%	12,5	3,6%	4,4	0,9%	12,4	3,0%

48 Du total des flux d'IDE reçus.
49 L'Ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 portant Code des investissements.
50 L'Ordonnance N° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements

AFRIQUE	69,5	20,3%	136,5	24,1%	100,5	29,2%	116,7	23,5%	107,4	26,2%
Mali	12,0	3,5%	-0,2	0,0%	12,1	3,5%	-1,7	-0,3%	12,9	3,1%
Sénégal	12,7	3,7%	7,9	1,4%	0,3	0,1%	14,2	2,9%	13,3	3,2%
Togo	8,1	2,4%	9,3	1,6%	20,6	6,0%	9,3	1,9%	13,9	3,4%
Nigeria	1,3	0,4%	16,2	2,9%	13,9	4,0%	36,4	7,3%	31,6	7,7%
Gabon	6,2	1,8%	3,7	0,7%	10,2	3,0%	2,0	0,4%	1,5	0,4%
Afrique du Sud	1,9	0,6%	3,3	0,6%	7,2	2,1%	23,3	4,7%	16,8	4,1%
Maroc	12,3	3,6%	96,2	17,0%	23,0	6,7%	-3,1	-0,6%	-32,3	-7,9%
AMERIQUE	-3,0	-0,9%	152,2	26,9%	39,5	11,5%	169,3	34,0%	26,7	6,5%
Canada	3,7	1,1%	96,6	17,1%	17,1	5,0%	157,8	31,7%	19,7	4,8%
USA	1,7	0,5%	64,8	11,4%	12,6	3,7%	-2,6	-0,5%	3,0	0,7%
ASIE	39,1	11,4%	-3,7	-0,7%	45,5	13,2%	63,3	12,7%	151,8	37,0%
Chine	3,2	0,9%	16,3	2,9%	2,9	0,8%	20,8	4,2%	29,1	7,1%
Singapour	19,2	5,6%	13,6	2,4%	18,4	5,3%	27,7	5,6%	98,1	23,9%
TOTAL	342,4	100,0%	566,1	100,0%	344,6	100,0%	497,4	100,0%	410,3	100,0%

Source : BCEAO

En 2020, les 410,3 milliards d'IDE nets reçus proviennent, d'une part des entrées nettes positives, à hauteur de 518,7 milliards de FCFA et, d'autre part, des sorties nettes[51], pour un montant de 108,4 milliards de FCFA[52].

Les principaux secteurs d'activité bénéficiaires nets de ces entrées de fonds au titre des IDE ont été respectivement l'industrie manufacturière (179,5 milliards de FCFA), le secteur du transport et entreposage (134,4 milliards de FCFA), le secteur

51 Notamment des opérations de désinvestissements ou de réinvestissements des bénéfices négatifs. Les réinvestissements de bénéfices négatifs résultent des pertes de l'entreprise au terme de son activité annuelle ou de la décision, des actionnaires, de distribuer un montant de dividendes supérieur au résultat positif de l'entreprise.
52 BCEAO (2022), « Balance des paiements et position extérieure globale de la Côte d'Ivoire au titre de l'année 2020 », janvier 2022.

financier (99,9 milliards de FCFA) et le commerce (67,6 milliards de FCFA).

Quant aux secteurs qui ont enregistrées une baisse du stock d'IDE en 2020, ils sont composés des secteurs de l'industrie extractive (94,2 milliards de FCFA), de la construction (11,7 milliards de FCFA) et de la communication (2,5 milliards de FCFA).

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA[53] sont composés de cinq critères dont trois (3) de premier rang (solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal) et deux (2) de second rang (masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale).

Sur la période 2016-2020, deux critères de premier rang ont été respectés : l'inflation et le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB. Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme structurellement à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3 %).

En ce qui concerne l'encours de la dette publique totale[54], il représentait 47,6 % du PIB en 2020 (UEMOA, 2021), après un taux de 38,8 % en 2019, respectant la norme communautaire (inférieur à 70 %). Selon les Autorités ivoiriennes, la mise en œuvre de la stratégie d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70 % sur la période 2021-2022. Ainsi, il passerait de 51,1 % en 2021 à 50,0 % en 2022.

Le déficit budgétaire est en revanche ressorti à -5,6 % du PIB en 2020 contre -2,3 % en 2019, soit une dégradation du solde de 3,3 points en lien avec l'impact des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. En 2021, il devrait être maintenu à -5,6 %. Une baisse est prévue en 2022 mais il devrait être supérieur à la norme communautaire -3,0 %.

Au titre des critères de second rang, aucun d'eux ne devrait être respecté à l'horizon 2021 voire 2022 malgré une amélioration continue des performances (le ratio masse salariale sur recettes fiscales et la pression fiscale seraient respectivement de 36,4 % et de 12,8 % à l'horizon de prévision, 2022).

Tableau 38. Critères de convergence de l'UEMOA

Côte d'Ivoire	Norme	2016	2017	2018	2019 Réal.	2020 Est.	2021 Est.	2022 Proj.
Premier rang								
Solde budgétaire /PIB nominal	≤ -3%	-2,9	-3,4	-2,9	-2,3	-5,6	-5,6	-4,7
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	0,7	0,4	0,6	0,8	2,4	3,0	3,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	≤ 70%	31,7	33,5	36,0	38,8	47,6	51,1	50,0
Second rang								
Masse salariale/Recette fiscale	≤ 35%	41,3	41,5	41,8	40,5	42,0	38,9	36,4
Pression fiscale	≤ 20%	11,9	12,2	12,0	12,3	12,3	12,4	12,8

Source : Commission de l'UEMOA

53 Voir l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 qui définit cinq (05) critères de convergence dont trois (03) de premier rang et (02) de second rang devant être respectés au plus tard le 31 décembre 2019.
54 Hors Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. La Côte d'Ivoire est membre de deux institutions d'intégration régionale : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le franc CFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancé que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

L'intégration régionale est une priorité pour les Autorités ivoiriennes qui en ont fait une thématique majeure dans le PND 2021-2025[55]. Conscientes des enjeux, la Côte d'Ivoire aspire à tirer avantage de son dynamisme économique et de sa forte croissance pour accroitre sa part de marché au niveau régional. Pour se faire, elle va continuer à nouer des partenariats au niveau régional afin d'offrir davantage de formation et de renforcement de compétences en particulier pour les jeunes. Cela permettra d'augmenter, in fine, le niveau de production technologique de ces derniers qui seront compétitifs sur le plan local et régional.

Les actions suivantes seront menées :

- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'intégration régionale ;
- Le renforcement de la contribution du pays à l'intégration économique et monétaire en Afrique ;
- L'amélioration du cadre de gouvernance des accords commerciaux et économique ;
- Le renforcement de sa participation aux mécanismes communs de prévention, de gestion des conflits et crises humanitaires ;

La mise en œuvre accrue des volets nationaux des politiques sectorielles communes à travers la création des pôles économiques de développement, l'interconnexion en infrastructures communautaires des Etats (énergie, mines, routes, autoroutes, télécommunications, gaz, etc.), le développement des programmes communautaires de développement durable (agriculture, environnement, etc.) et des programmes de coopération et de développement transfrontaliers (à l'instar de la Zone Economique Spéciale entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali).

Enfin, la Côte d'Ivoire continuera de jouer un rôle moteur dans l'approfondissement de l'intégration régionale, notamment au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, mais aussi au niveau continental au sein de l'Union Africaine tout en étant ouverte au reste du monde. Pour ce faire, elle participera activement aux grands projets d'infrastructures en Afrique de l'Ouest ainsi qu'à la préparation du lancement d'une monnaie commune "l'Eco" prévu en 2027. Elle jouera aussi pleinement son rôle dans la mise en place de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

55 Elle fait partie des domaines prioritaires de l'Axe 6 du nouveau PND 2021-2025.

6.1 Climat des affaires

Au cours des huit dernières années, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès constants dans la réforme de son climat des affaires, comme en témoigne sa progression notable dans le classement Doing Business de la Banque mondiale depuis 2012.

Le rapport Doing Business 2020 analyse les réglementations des 190 économies dans 12 domaines afin d'évaluer le climat des affaires à travers le monde. Dix des indicateurs sont pris en compte pour attribuer à chaque économie une note sur la facilité de faire des affaires. La Côte d'ivoire occupe la 110e place en 2020 par rapport à 2019 dans lequel elle se place à la 122e.

Tableau 39. Indicateurs mesurés par le rapport Doing business

Indicateur	Contenu	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	4
		Délai (jours)	6
		Coût (% 0du revenu par habitant (RHP)	2.7

Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Délai (jours)	163
		Coût (% de la valeur de l'entrepôt)	5,9
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-15)	10
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Délai (jours)	53
		Coût (%RHP)	2,1941
		Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	5

Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Procédures (nombre)	5
		Délai (jours)	39
		Coût (% de la valeur du bien)	7,1
		Indicateur de qualité de l'administration foncière	10
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	547
		Délai à l'export	26

Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	indice de fiabilité des garanties (0-12)	6
		indice de qualité de l'information sur le crédit (0-8)	8
		Couverture du registre public sur le crédit (% d'adultes)	0
		Couverture du registre privé (% d'adultes	22,1

Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	Indice de divulgation d'information (0-10)	7
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	1
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5
		Indice des droits par les actionnaires	4
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieures à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (nombre par année)	25
		délai (heure par exercice)	187
		Taux d'imposition (% des benefices)	50,1
		Indice postérieur à la déclaration d'impôt (0-100)	64,8

Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Temps (jours)	525
		Coût (% de la créance)	41,7
		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	9,5
Réglement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	Taux de récupération (centimes de dollar américain)	36,8
		Temps (années)	2,2
		Coût (% du patrimoine)	18
		Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner)	0
		Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)	9

Source : Rapport Doing Business 2020

Selon le rapport Doing Business 2020, la Côte d'Ivoire a facilité le paiement des impôts en mettant en place un système de paiement électronique et en introduisant un système de gestion des dossiers en ligne pour traiter les remboursements en espèces de la taxe sur la valeur ajoutée. La Côte d'Ivoire a également facilité l'exécution des contrats en publiant des rapports sur les performances des tribunaux de commerce et l'état d'avancement des affaires.

La numérisation des services fiscaux et des services aux entreprises, les réformes visant à renforcer l'exécution des contrats, la simplification des procédures commerciales, l'assainissement du secteur énergétique et les investissements dans les transports sont autant de facteurs qui ont contribué à ces améliorations.

Les autorités ont l'intention de continuer à améliorer le climat des affaires pour soutenir une croissance tirée par le secteur privé.

Par ailleurs, la Côte d'ivoire est classée 18ème sur 54 pays africains dans le classement de Mo-Ibrahim de la gouvernance africaine. Le rapport de 2020 place la Côte d'Ivoire parmi les pays qui ont fait le plus de progrès.

6.2 Gouvernance financière

La stratégie de développement à moyen terme du Gouvernement est portée par le PND 2021-2025 dont la mise en œuvre devrait permettre une croissance économique forte, inclusive et durable afin de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure

Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements privés nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie.

Le secteur privé devrait également bénéficier des retombées des partenariats conclus avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, du MCC, et du C2D ».

Il renforcera les actions de promotion des PME à travers l'accompagnement et la facilitation de leur accès au financement.

Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma directeur des finances publiques

Le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la performance économique et financière des entreprises publiques.

La situation financière des entreprises du secteur hydrocarbure devrait continuer de se consolider avec la poursuite de l'exécution des plans de restructuration desdites entreprises et l'apurement des dettes et créances croisées, dans un contexte de reprise de l'activité économique post covid-19.

En vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement poursuivra les investissements visant à développer les infrastructures industrielles et améliorer la compétitivité du secteur privé.

Le Gouvernement poursuivra également ses efforts en matière d'amélioration de la gouvernance et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadre de programmation économique et financière de la Côte d'Ivoire.

6.3 Notation financière

Le 19 juillet 2021 Fitch Rating a relevé la note en devises à long terme de la Côte d'Ivoire de B+ à BB-. Ce relèvement reflète l'attente selon laquelle l'adhésion continue des autorités ivoiriennes à la prudence budgétaire et des réformes permettant d'inverser progressivement la détérioration temporaire du solde budgétaire et de stabiliser la dette publique. La note tient compte également du fait que l'économie ivoirienne reprendra une trajectoire de croissance forte à la suite de l'impact de la crise économique.

Le 21 avril 2022, Fitch maintient la Côte d'ivoire à BB- avec perspective stable. La note de BB- reflète l'attente de Fitch selon laquelle l'adhésion continue des autorités à la prudence financière et aux réformes permettra d'inverser progressivement la détérioration temporaire du solde budgétaire et de stabiliser la dette publique. Cette note tient également compte du fait que l'économie ivoirienne restera sur une trajectoire de forte croissance et une forte dépendance aux matières premières.

Le 02 novembre 2021, la note de Moody's pour la Côte d'Ivoire est maintenue à Ba3 avec une perspective stable. Le profil de crédit de la Côte d'Ivoire est principalement soutenu par la résilience de l'économie, sa diversification croissante et des perspectives de croissance saines, qui sont soutenues par des réformes structurelles et des investissements publics dans les infrastructures. En outre, l'État souverain dispose de fondamentaux budgétaires relativement solides et des niveaux d'endettement viables, soutenus par un important soutien financier international.

En juillet 2021, la Côte d'ivoire a obtenu une notation de crédit auprès de l'agence Standard & Poor's, s'établissant à BB- avec une perspective stable.

Il importe de noter que la Côte d'Ivoire dispose désormais d'une notation de crédit auprès de l'ensemble des trois agences internationales, à savoir Standard & Poor's, Moody's et Fitch, en ligne avec les meilleures pratiques internationales pour les pays émergents. En général, une notation de crédit est utilisée par les fonds souverains, les fonds de pension et d'autres investisseurs pour évaluer la solvabilité de la Côte d'Ivoire, ce qui a un impact important sur les coûts d'emprunt du pays.

Le 15 octobre 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les agences de crédit export (ECA) des Etats membres de l'OCDE ; elle s'établit entre 0 (meilleure notation) et 7 (moins bonne). Cette classification est déterminée par un groupe d'experts en risque pays notamment d'un modèle quantitatif prenant en compte l'expérience de paiement du pays, sa situation financière.

La Côte d'Ivoire est ainsi l'un des deux seuls pays, sur 201, à avoir bénéficié d'un rehaussement de sa notation lors de cette mise à jour et se positionne à présent parmi les pays les mieux notés d'Afrique, à la 4e place derrière l'Afrique du Sud (4), le Maroc (3) et le Botswana (3). Par ailleurs, cette reclassification place le pays au même niveau que certaines grandes économies d'autres géographies (Brésil, Turquie, Jordanie).

Tableau 40. Evolution de la notation souveraine de la Côte d'Ivoire

Date	Agence	Rating	Perspectives
21 avril 2022	Fitch	BB-	Stable
02 novembre 2021	Moody's	Ba3	Stable
19 juillet 2021	Fitch	BB-	Stable
06 juillet 2021	Standard & Poor's	BB-	Stable
07 Août 2020	Moody's	Ba3	Stable
12 Juin 2020	Moody's	Ba3	Stable
12 Novembre 2019	Fitch	B+	Positive
18 Decembre 2015	Fitch	B+	Stable
05 Novembre 2015	Moody's	Ba3	Stable
11 Juillet 2014	Fitch	B	Stable
08 Juillet 2014	Moody's	B1	Stable

Source : Trading economics

7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

L'exécution de la situation des finances publiques de 2016 à 2020 s'est déroulée dans un contexte de consolidation des avancées enregistrées depuis 2012 sur les plans économique et socio-politique. Elle s'est aussi inscrite dans le respect des objectifs des programmes économiques et financiers soutenus par les ressources des partenaires techniques financiers, notamment la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) conclus avec le FMI[56].

Au vu de ce contexte, l'exécution budgétaire sur la période 2016-2021 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et une augmentation soutenue des dépenses et prêts nets due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

Au titre des ressources, les revenus et dons de la Côte d'Ivoire ont augmenté en moyenne par an de 7,3 % entre 2016 et 2019, passant de 4176,6 milliards de FCFA en 2016 à 5158,4 milliards de FCFA en 2019. En 2020, les ressources sont évaluées à 5 289,2 milliards de FCFA, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année 2019. Elles sont estimées à 6140,2 milliards de FCFA en 2021. Le rebond observé en 2021 (+16,1%) s'explique par la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire de 2020.. En 2022, elles sont projetées à 6417,7 milliards de FCFA. La pression fiscale s'établirait à 12,8% en 2022 après 13,00% en 2021.

Du côté des dépenses et prêts nets, la dynamique est contrastée. Le niveau des dépenses était de 5 943,9 milliards de FCFA en 2019 contre 5014,6 milliards de FCFA en 2016, soit une augmentation de 929,3 milliards de FCFA en valeur absolue. Cela représente 5,9 % en moyenne par an sur la sous-période 2016-2019 contre une forte augmentation de 16,9 % sur la période 2019-2021, après la prise en compte d'un plan de riposte sanitaire de 55,0 milliards et d'un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 336,5 milliards pour faire face à la pandémie. Les dépenses et prêts nets sont évalués à 8102,0 milliards de FCFA en 2021. Ce montant devrait augmenter pour atteindre 8393,0 milliards de FCFA en 2022.

La comparaison des ressources (revenus et dons) et des dépenses (y compris prêts nets) au niveau de la Côte d'Ivoire laisse apparaitre un solde budgétaire structurellement déficitaire. Ce déficit, qui était en moyenne de 785,5 milliards de FCFA en 2019, a atteint 1 965,9 milliards de FCFA en 2020 (soit -5,6 % du PIB nominal, calculé avec la nouvelle année de base 2015), puis 1 961,8 milliards en 2021. En 2022, il est projeté à 1975,3 milliards de FCFA (soit -4,7% du PIB nominal).

56 Le 9 décembre 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les septième et huitième revues des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), et a approuvé la demande d'appui du FMI d'un montant de 278,2 millions de dollars US. L'achèvement des septième et huitième revues permet au pays de revenir au cycle normal de 12 mois pour les consultations au titre de l'article IV. L'encours des crédits de la Côte d'Ivoire auprès du Fmi excède le seuil de 200% de sa quote-part.

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes budgétaires de la Côte d'Ivoire

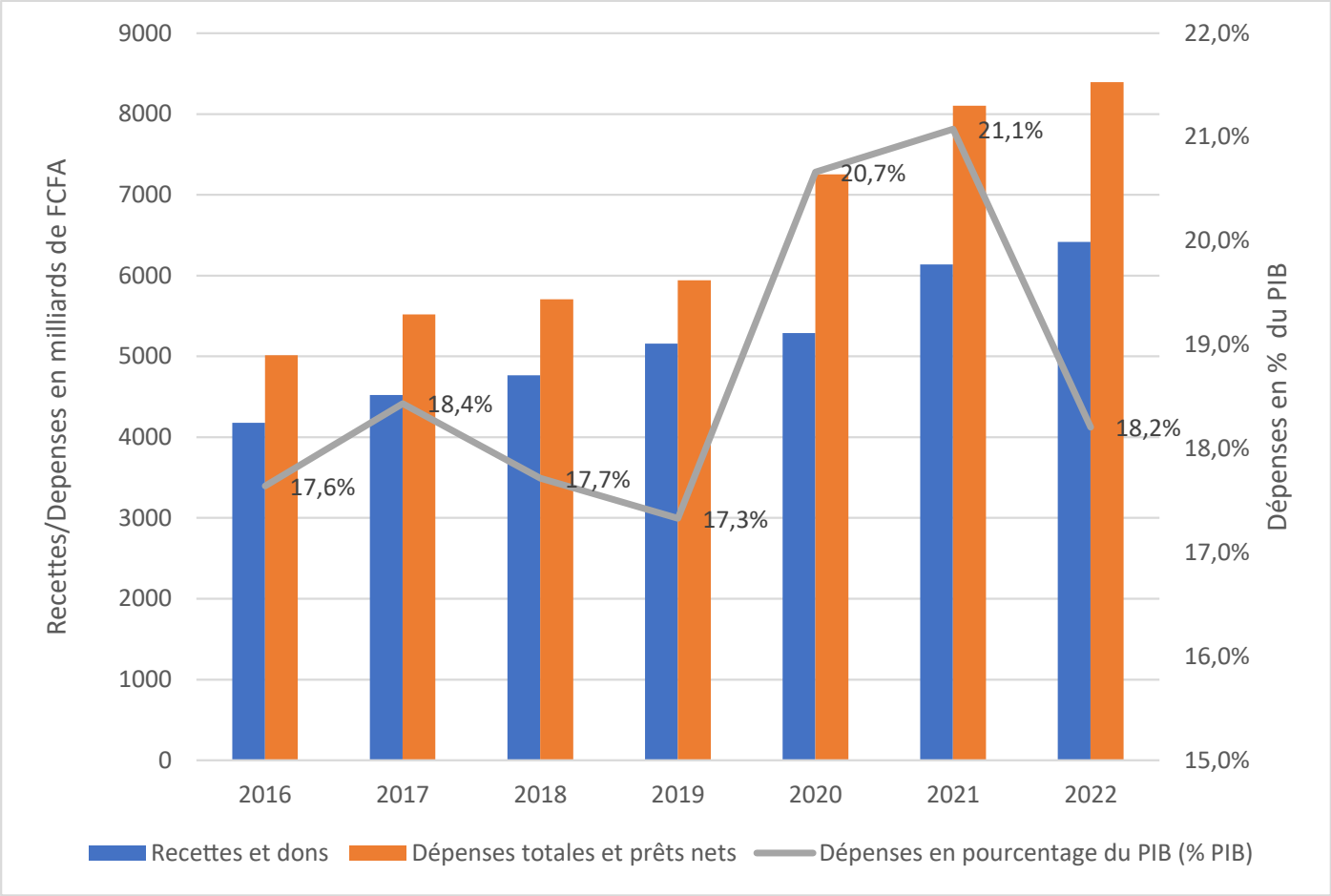

Source : MEF / DGE/ DPPSE

- **Présentation détaillée des recettes et dépenses**

L'évolution des recettes et dépenses sur la période 2016-2022 est présentée dans le tableau ci-après (optique Tableau des Opérations Financières de l'Etat, TOFE). Les principaux postes des ressources sont les revenus des taxes (taxes directes et indirectes), les autres revenus des taxes affectées (par exemple, la TVA sur l'électricité, etc.), les revenus non issus des taxes (notamment les cotisations des organismes de sécurité sociale) et les dons.

Les revenus des taxes occupent une part prépondérante dans le total des revenus et dons avec une participation moyenne de 81,9 % sur la période 2016-2022. Suivent les recettes non fiscales et les dons respectivement pour 13,2 % et 4,8 %. La hausse des ressources observée entre 2016-2019 serait due en totalité à l'augmentation des recettes fiscales (25,4 %). En revanche, l'augmentation prévue en 2022 serait le fait à la fois des recettes fiscales (5,4 %) et des dons (5,9 %).

En ce qui concerne les dépenses, elles sont dominées principalement par les dépenses d'investissement (26,9 %), les dépenses de personnel (26,8 %). Suivent les dépenses de fonctionnement (19,0 %), les subventions et transferts (8,4 %), les charges de la dette intérieure et extérieure (8,2 %) et les prestations sociales (5,0 %)[57]. En particulier, pour la sous-période considérée, les dépenses d'investissement ont été financées à hauteur de 63,4 % par des ressources internes et de 36,6 % par des ressources externes notamment des emprunts-projets et dons-projets. En 2022, l'augmentation des dépenses serait liée principalement aux dépenses d'investissement (27,4 %). Les dépenses d'investissement prenant en compte les priorités du PND 2021-2025 s'établiraient à 2 767,7 milliards en 2022 contre 2 171,9 milliards en 2021.

57 Les parts indiquées représentent la moyenne sur la sous période 2016-2021

Tableau 41. Tableau des opérations financières de l'Etat, 2016-2021

Côte d'Ivoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En milliards de FCFA	Réal	Réal	Réal	Réal	Réal	Est.	Prév
Recettes et dons	4 176,6	4 523,4	4 764,1	5 158,4	5 289,2	6 140,2	6 417,7
Recettes totales	3 884,2	4 257,3	4 517,9	4 883,5	5 095,9	5 955,6	6 122,9
Revenus des taxes	3 352,6	3 660,8	3 882,4	4 205,4	4 356,1	5 096,0	5 373,2
Taxes directes	851,9	948,3	1 093,9	1 139,7	1 184,9	1 401,8	1 562,9
Dont taxes sur le pétrole et le gaz	55,0	64,1	87,3	100,6	65,4	75,3	70,8
Taxes indirectes	2 345,8	2 509,8	2 557,2	2 832,6	2 964,3	3 485,2	3 571,9
Autres revenus des taxes affectés	154,9	202,7	231,2	233,1	206,9	209,0	238,4
(DGI, DGD)							
Revenus non issus des taxes	531,6	596,5	635,6	678,1	739,9	859,6	749,7
Cotisations de sécurité sociale	443,3	455,7	479,2	509,6	549,9	617,2	597,7
Autres revenus non issus des taxes	88,3	140,7	156,4	168,5	190,0	242,5	152,0
Dont dividendes	10,5	15,8	23,7	28,0	40,1	34,2	26,6
Programme de relance agricole	38,9	0	0	0	0,0	0	0
Dons	253,5	266,1	246,2	274,9	193,3	184,6	294,8
Dons projets	105,9	115,2	87,4	107,4	101,4	92,3	82,4
Dons programme	147,6	150,9	158,7	167,5	91,9	92,3	212,4
Dépenses totales et prêts nets	5 014,6	5 521,8	5 708,3	5 943,9	7 255,1	8 102,0	8 393,0
Dépenses primaires	4 654,4	5 142,3	5 274,1	5 422,9	6 591,2	7 317,5	7 416,6
Dépenses courantes	2 890,4	3 317,9	3 424,5	3 628,9	4 248,9	4 654,6	4 319,7
Personnel	1 400,8	1 512,3	1 621,9	1 703,0	1 828,1	1 859,6	1 957,8
Prestations sociales	260,7	263,7	296,3	331,3	353,0	371,3	400,1
Subventions et autres transferts	385,8	430,1	403,7	431,1	666,4	906,8	491,8
Dépenses de fonctionnement	843,2	1 111,7	1 102,5	1 163,4	1 401,5	1 516,9	1 470,0

Intérêts dus	360,1	379,5	434,2	520,9	663,8	784,5	976,4
Sur dette domestique	183,2	203,6	206,1	221,7	273,6	329,6	442,3
Sur dette extérieure	177,0	175,8	228,0	299,3	390,3	455,0	534,1
Dépenses d'investissement	1 408,4	1 526,8	1 547,3	1 499,3	1 914,4	2 171,9	2 767,7
Sur ressources domestiques	1 054,0	927,2	891,2	977,3	1 239,1	1 239,5	1 367,4
Sur ressources extérieures	354,4	599,6	656,1	521,9	675,3	932,4	1 400,3
Prêts nets (prêts-recouvrements)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire de base	-394,9	-281,4	-99,2	-17,5	-820,0	-429,5	106,6
(En % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal (en milliards de FCFA), Base 2015	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4	39 190,4	41 951,1

Source : MEF / DGE/ DPPSE

7.1.2 Présentation générale du budget par nature

Les dépenses budgétaires pour l'année 2021 s'élèvent à 8398,9 milliards de FCFA en 2021 contre 8415,4 milliards de FCFA en 2020. Elles sont projetées à 9901,1 milliards de FCFA en 2022. La répartition des dépenses par nature économique permet d'identifier les grands postes suivants : le service de la dette publique (intérieure et extérieure), les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement ainsi que les autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ainsi, sur la période 2018-2022, la structure des dépenses du budget montre que les parts moyennes des dépenses ordinaires (39,2 %) sont les plus élevées avec une prépondérance des dépenses du personnel de 22,1 %. Suivent les dépenses d'investissement (28,2 %), les dépenses liées aux services de la dette (25,4 %) et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (7,2 %).

Tableau 42. Les grands postes du budget par nature économique

Côte d'Ivoire	2018		2019		2020		2021		2022	
	Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté	
(En milliards de FCFA)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dette publique	**1 547,3**	**22,9**	**1 821,5**	**24,8**	**1 930,6**	**22,9**	**2 132,8**	**25,4**	**3 061,2**	**30,9**
Dette intérieure	919	13,6	1 062,4	14,5	1 139,6	13,5	1 072,2	12,8	1 737,3	17,5
Dette extérieure	628,3	9,3	759,1	10,4	791	9,4	1 060,6	12,6	1 323,8	13,4
Dépenses ordinaires	**2 737,9**	**40,5**	**2 877,6**	**39,2**	**3 403,2**	**40,4**	**3 498,3**	**41,7**	**3 399,4**	**34,3**
Abonnement	97,9	1,4	104,1	1,4	110,2	1,3	112,6	1,3	115,5	1,2
Personnel	1 635,4	24,2	1 720,8	23,5	1 770,1	21	1 831,4	21,8	1 957,8	19,8

Autres dépenses de fonctionnement	1 004,6	14,9	1 052,7	14,4	1 522,9	18,1	1 554,3	18,5	1 326,1	13,4
Dépenses d'investissement	**1 997,2**	**29,6**	**2 095,1**	**28,6**	**2 409,5**	**28,6**	**2 163,2**	**25,8**	**2 804,7**	**28,3**
Sur ressources internes (Trésor)	1 081,1	16	1 154,9	15,7	1 085,7	12,9	1 661,2	19,8	1365	13,8
Sur ressources externes	916,1	13,6	940,2	12,8	1 323,9	15,7	203,4	2,4	1 439,7	14,5
Emprunts projets	755,8	11,2	780,4	10,6	1 160,3	13,8	858,1	10,2	1 357,3	13,7
Dons projets	160,3	2,4	159,8	2,2	163,5	1,9	143,9	1,7	82,4	0,8
Autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	**474**	**7**	**540**	**7,4**	**672,1**	**8**	**604,6**	**7,2**	**635,8**	**6,4**
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	**6 756,4**	**100**	**7 334,2**	**100**	**8 415,4**	**100**	**8 398,9**	**100**	**9 901,1**	**100**

Source : MBPE / DGBF

7.1.3 Présentation générale du budget par fonction

Sur la sous-période 2018-2022, l'allocation sectorielle des dépenses budgétaires (approche fonctionnelle), hors dette publique, fait ressortir une prédominance des dotations affectées aux services généraux des administrations publiques (25,4 %), à l'enseignement (23,03 %), aux infrastructures économiques (17,1 %), suivis des affaires économiques (9,6 %), de la santé (6,8 %), et de la défense (5,9 %) et de la sécurité (5,3%).

Le reste des secteurs affiche une part inférieure à 5,0 %. Cette politique d'affectation des dépenses, principalement dans les secteurs porteurs de croissance, est conforme à la volonté du Gouvernement de maintenir une croissance forte et soutenue et de la rendre inclusive à travers un important programme gouvernemental social.

Tableau 43. Evolution des dépenses budgétaires hors dette publique par grande fonction en Côte d'Ivoire

	Budget 2018		Budget 2019		Budget 2020		Budget 2021		Projet De Budget 2022	
Valeur (en milliards FCFA)	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**
Services généraux des administrations publiques	1 093,0	21,0	1 266,0	23,0	1 672,8	27,3	1 529,3	24,4	2 138,3	31,3
Défense	336,6	6,5	334,4	6,1	349,3	5,7	352,3	5,6	378,7	5,5
Ordre et sécurité publics	234,7	4,5	256,8	4,7	236,4	3,9	593,0	9,5	255,5	3,7

Affaires économiques	403,0	7,7	417,2	7,6	668,3	10,9	767,6	12,3	666,4	9,7
Protection de l'environnement	79,4	1,5	133,7	2,4	192,4	3,1	208,5	3,3	203,4	3,0
Equipements collectifs (Infrastructures économiques)	1 217,5	23,4	1 190,5	21,6	956,2	15,6	751,1	12,0	870,6	12,7
Santé	345,2	6,6	372,4	6,8	446,1	7,3	426,7	6,8	442,6	6,5
Loisirs, culture et culte	162,5	3,1	136,5	2,5	182,2	3,0	158,0	2,5	262,6	3,8
Enseignement	1 283,9	24,6	1 341,3	24,3	1 342,0	21,9	1 390,8	22,2	1 514,7	22,1
Protection sociale	53,2	1,0	64,2	1,2	84,6	1,4	88,7	1,4	107,1	1,6
TOTAL	5 209,0	100	5 513,0	100	6 130, 40	100	6 266,1	100	6 839,9	100

Source : SEPMBPE / DGBF

Le tableau ci-après donne une indication sur la répartition détaillée des dépenses sociales (enseignement et santé) pour les années 2020, 2021 et 2022. Pour le secteur de l'enseignement, les dépenses de personnel, les subventions aux écoles privées ainsi que les dépenses d'investissement sont les postes prépondérants dans les allocations. Au vu de la dynamique observée entre 2021 et 2022, le choix assumé des autorités ivoiriennes serait en faveur des dépenses d'éducation, dont la part dans les dépenses sociales est passée de 76,5 % à 76,9 %. En effet, les efforts fournis en matière d'infrastructures éducatives visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives.

Tableau 44. Répartition détaillée des dépenses sociales (Education et santé)

	Budget 2020		Budget 2021		Budget (LFI) 2022	
Valeur (en milliards FCFA)	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**
Education	1324,7	74,8	1390,6	76,5	1525,2	76,9
Administration générale	54,2	3,1	58,3	3,2	50,1	2,5
Education préscolaire et enseignement primaire	567,5	32	592,9	32,6	648,1	32,7

Alphabétisation	0,4	0	0,4	0	0,4	0,0
Secondaire général, technique et professionnel	478,4	27	510	28,1	584,7	29,5
Enseignement supérieur et recherche scientifique	242	13,7	228,9	12,6	241,7	12,2
Santé	446,2	25,2	426,7	23,5	458	23,1
Administration générale	214,5	12,1	213,5	11,7	223,2	11,3
Système de santé primaire	60,7	3,4	50,7	2,8	102,8	5,2
Soins de santé préventive	15,6	0,9	14,9	0,8	1,5	0,1
Programme de lutte contre les pathologies et endémies	47,5	2,7	43,9	2,4	27,1	1,4
Santé infantile, maternelle et nutrition	33,5	1,9	31,2	1,7	32,6	1,6
VIH/SIDA	24,7	1,4	22,9	1,3	23,5	1,2
CHU et Institutions Médico spécialisées	49,7	2,8	49,7	2,7	47	2,4
TOTAL	1770,9	100	1817,3	100	1983,2	100,0

Source : SEPMBPE / DGBF

7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes du budget se composent de recettes fiscales et de recettes non fiscales. Mais, ce sont les recettes fiscales qui constituent la principale source de revenus pour l'Etat. Elles ont connu une augmentation significative sur la période 2019-2020. En effet, elles sont passées de 3669,1 milliards de FCFA en 2019 à 3 946,1 milliards de FCFA en 2021 et elles devraient atteindre 4478,5 milliards de FCFA en 2022. Dans le budget de l'Etat, la fiscalité de porte (taxes sur les importations et les exportations) est prédominante mais aussi les impôts intérieurs (TVA, impôts sur les bénéfices et impôts sur les revenus et salaires).

Globalement, sur la période 2019-2021, la fiscalité de porte, qui demeure importante dans le budget de l'Etat, voit sa part diminuer au détriment de la fiscalité intérieure. En 2021, la fiscalité intérieure représente 65,1% des recettes fiscales contre 34,9% pour la fiscalité de porte. Cette répartition constitue un développement positif qui mettrait le système fiscal en harmonie avec les politiques de transformation structurelles au profit de l'industrialisation.

Tableau 45. Recettes du budget général en fonction du type d'impôt

Côte d'Ivoire (En milliards de FCFA)	2019		2020		2021		2022	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Total Recettes fiscales	3 669,1	100	3 940,8	100	3 946,1	100	4478,5	100
Impôts sur bénéfices	520,4	14,2	509,3	12,9	383,4	9,7	531,3	11,9
Impôts sur revenus et salaires	565,3	15,4	605,6	15,4	623,1	15,8	674,2	15,1
Taxes sur valeur ajoutée	484,4	13,2	533,9	13,5	555,8	14,1	574,9	12,8
Taxes hors produits pétroliers	942,2	25,7	993,6	25,2	1 008,2	25,5	1154,2	33,4
Taxes sur produits pétroliers	229,4	6,3	289,6	7,3	280,8	7,1	335,8	7,5
Taxes à l'exportation	402,1	11	419,2	10,6	456,2	11,6	414,7	9,3
Autres recettes fiscales	525,3	14,3	589,6	15	638,6	16,2	793,4	10,1

Source : LFI

Figure 10. Recettes du budget général en fonction des sources

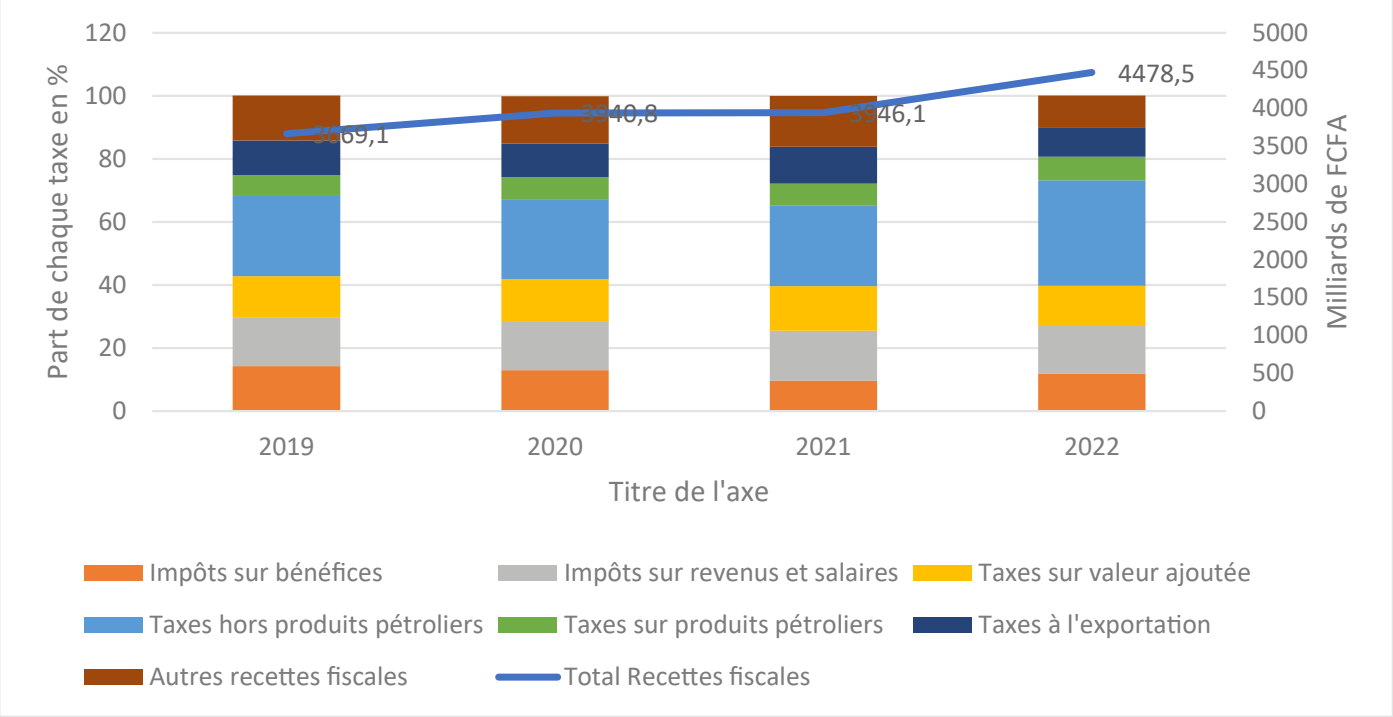

Source : MPMBFE (Annexe 2, DPBEP, 2022)

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Les organismes de sécurité sociale participent à la mobilisation des ressources financières de l'Etat au titre des recettes non fiscales (78,0 % des recettes non fiscales et 1,9 % du PIB en moyenne sur la période 2016-2021). Selon les comptes publics, en termes de cotisations de sécurité sociale, 715,9 milliards de FCFA ont été mobilisés en 2021 contre 443,3 milliards de FCFA en 2016.

Tableau 46. Evolution des cotisations de sécurité sociale dans le TOFE ivoirien

(En milliards de FCFA)	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Est	2021 Est	2022 Prév
Recettes non fiscales	**531,6**	**596,5**	**635,6**	**678,1**	**739,9**	**859,6**	**749,7**
Cotisation de sécurité sociale	443,3	455,7	479,2	509,6	636,3	715,9	597,7
% du total des Recettes non fiscales	83,4	76,4	75,4	75,2	78,4	79	79,7
% du PIB	1,9	2	2	2	1,8	1,8	1,3
PIB nominal (Base 2015)	**28 423,9**	**29 955,0**	**32 222,3**	**34 298,9**	**35 111,4**	**38439,2**	**46098,2**

Source : MEF / DGE / DPPES

En Côte d'Ivoire, la sécurité sociale est assurée par trois (03) institutions de prévoyance sociales[58] : la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), la plus jeune des trois institutions.

L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat dénommée (CGRAE) a été créée par le décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n°2017-107 et le décret n°2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion du profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations.

Quant à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), elle a été créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire, révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires.

Enfin, l'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU[59]) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014. Cette dernière est chargée d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné. Le tableau ci-après présente la situation financière de la CGRAE et de la CNPS sur la période 2018-2023. En particulier, sur la sous-période 2018-2021, les

58 Source : MPMBFE
59 La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire

deux structures (CGRAE et CNPS) ont collecté en moyenne 555,4 milliards de FCFA sous forme de cotisations de sécurité sociale et réalisé un résultat net moyen de 152,2 milliards de FCFA.

Tableau 47. Evolution des ressources des organismes de sécurité sociale en Côte d'Ivoire, 2018-2023

(En milliards de FCFA)	2018 Réal	2019 Réal	2020 Réal	2021 Prév	2022 Prév	2023 Prév
	IPS-CGRAE					
Produits	**379,2**	**245,0**	**316,4**	**259,1**	**267,6**	**276,4**
Recettes (Cotisations C)	219,1	227,8	246,7	255,0	263,5	272,3
Autres produits	157,8	13,9	65,7	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	2,3	3,3	4,0	3,0	3,0	3,0
Charges	**315,2**	**201,2**	**295,6**	**217,9**	**230,0**	**242,8**
Dépenses (Prestations P)	141,3	160,5	170,7	180,9	191,8	203,3
Charge de fonctionnement	173,9	40,8	124,9	37,0	38,2	39,5
Solde technique (C-P)	**77,8**	**67,4**	**76,1**	**74,1**	**71,7**	**69,0**
Résultat net	**64,1**	**43,8**	**20,9**	**41,2**	**37,6**	**33,6**
	IPS-CNPS					
Produits	**317,5**	**398,3**	**370,7**	**367,1**	**408,7**	**437,2**
Produits techniques (cotisations et majorations de retard C)	291,5	311,2	329	341,2	380,4	406,1
Autres produits	18,7	69	20,4	2,7	2,8	3
Produits financiers	7,3	18,1	21,3	23,2	25,5	28,1
Charges	**231,8**	**286**	**270,2**	**226,8**	**236,6**	**253,4**
Charges techniques (prestations sociales P)	141,2	149,6	161,7	164,6	169,9	181,8
Charge de fonctionnement	36,6	47,5	51,1	62,2	66,7	71,6
Autres charges	54	88,9	57,4	-	-	-
Solde technique (C-P)	**150,3**	**161,6**	**167,3**	**176,6**	**210,5**	**224,3**
Résultat net	**85,7**	**112,3**	**100,5**	**140,3**	**172,1**	**183,8**
Total Cotisation	**510,6**	**539,0**	**575,7**	**596,2**	**643,9**	**678,4**
Total Excédent	**149,7**	**156,1**	**121,4**	**181,5**	**209,7**	**217,4**

Source : MPMBPE

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le système fiscal ivoirien a connu plusieurs mutations aux cours de ces dernières années. Les réformes ont été opérées en fonction des choix stratégiques liés notamment à des objectifs de stabilité macroéconomique, de transformation structurelle de l'économie et de croissance, mais aussi dans le cadre de la transposition de certaines dispositions communautaires, notamment celles de l'UEMOA et le respect des engagements pris auprès des partenaires au développement (Union Européenne, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, etc.).

L'annexe fiscale 2020 est élaborée autour de six (6) axes stratégiques, à savoir :

i. L'amélioration de la productivité des secteurs d'activités, notamment la recherche et développement, ainsi que l'innovation technologique ;

ii. La favorisation de l'investissement dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie ;

iii. L'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers par l'encouragement et la mise en place de nouvelles zones économiques spéciales ;

iv. La promotion du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de la création d'emploi ;

v. La favorisation du développement territorial équilibré et l'amélioration de l'accès à la propriété foncière, à travers l'habitat social et économique ;

vi. La mise en conformité progressive du dispositif fiscal aux dispositions communautaires et aux engagements internationaux.

En plus de ces axes stratégiques, l'annexe fiscale 2020 comporte également des mesures de soutien aux entreprises, de renforcement des moyens de l'Etat, de rationalisation du dispositif fiscal ainsi que des mesures d'ordre technique.

De façon spécifique, au titre des mesures de soutien aux entreprises de la gestion 2020, un crédit d'impôt de 20 % des sommes investies est accordé. Ce crédit dont le bénéfice est subordonné à la réalisation des investissements par l'entreprise elle-même, est imputable sur l'impôt sur les bénéfices.

Au titre des mesures de renforcement des moyens de l'Etat, il a été procédé à un aménagement du taux des droits d'accises sur les tabacs. Cet aménagement s'inscrit dans la mise en œuvre progressive de la Directive n°01/2017/CM/UEMOA du 27 décembre 2017 sur les droits d'accises applicables aux tabacs. A cet effet, il a été proposé de relever d'un point le taux actuel, soit 37 %[60], à 38 % à compter de l'entrée en vigueur de l'annexe fiscale 2020. Ce taux avait été réduit en 2018 de 38 % à 36 %.

Au titre des mesures fiscales relatives à l'amélioration de l'accès des populations aux soins sanitaires, il a été procédé des changements. Dans le but de faciliter l'installation d'unités de production pharmaceutiques, l'annexe fiscale 2020 propose, en cas de réalisation d'investissements dans le secteur de la production de médicaments, d'exonérer de droits de douane et de TVA, les équipements, matériels et outillages avec leurs pièces détachées, nécessaires à la production de médicaments sur le territoire ivoirien.

Au titre de la modernisation du dispositif fiscal, l'annexe fiscale 2005 avait institué la facture normalisée afin d'assurer la traçabilité et une meilleure organisation des transactions commerciales. L'annexe 2019 va plus loin en instituant la facturation électronique (article 15) à travers la transmission de toutes les informations liées aux transactions commerciales effectuées à l'aide des terminaux de paiement électronique (TIPE) liés à un serveur central situé au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI). L'objectif de la déclaration fiscale électronique est également d'assurer la transition de la facture normalisée vers un régime de télédéclaration

60 L'ordonnance n°2018-145 du 14 février 2018 relative à l'aménagement de l'annexe fiscal avait réduit de 38% à 36%, le taux unique des droits d'accises applicables aux tabacs.

électronique. L'annexe 2020 prévoit de moderniser les taxes perçues par les collectivités locales qui seront collectées par voie électronique.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet de budget 2022, il est prévu une série de réformes liées à la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles concernant les contribuables soumis au régime des microentreprises et la mise en place d'un crédit d'impôt annuel au profit des entreprises concluant un contrat stage de qualification ou d'expérience professionnelle. Il est également prévu le relèvement du taux du crédit d'impôt pour acquisition de brevets et de procédés de fabrication nouveaux de 20% à 30% et la suppression de diverses exonérations fiscales. D'autres nouveautés relatives à la TVA et à la réduction de l'impôt sur les bénéfices en cas d'investissement en Côte d'Ivoire ont été proposées.

L'annexe fiscale 2022 prévoit aussi la prolongation de la durée de validité de l'attestation de régime fiscal en matière d'acompte d'impôt sur le revenu du secteur informel, qui passe d'un à trois ans, des mesures fiscales en faveur de la micro-assurance, l'institution d'une taxe sur la communication audiovisuelle

7.3 Projet de loi de finances

L'année 2022 est la troisième année de mise en œuvre du budget-programme, matérialisant ainsi la mise en œuvre effective de la deuxième génération des réformes initiées par l'UEMOA dans la gestion des finances publiques.

A la différence de la méthode traditionnelle de budgétisation basée sur les moyens, cette réforme privilégie une approche de budgétisation programmatique à moyen terme, associée à des objectifs de résultats assortis d'un cadre de référence pour leur évaluation. C'est selon cette nouvelle approche que le projet de budget 2022 a été élaboré.

Dans le Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) 2022, le Projet de budget s'équilibre en ressources et en charges à 9901,1 milliards de FCFA avec une progression de 1502,2 milliards de FCFA en valeur absolue et de 17,9 % en valeur relative par rapport au budget 2021 dont le montant était de 8 398,9 milliards de FCFA. Il devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures à hauteur de 7782,3 milliards de FCFA (78,6 %).

Le projet de budget 2022 est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de recettes et de dépenses de trésorerie ainsi que des recettes et de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor[61].

61 Voir l'article 1 du Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) portant Budget de l'Etat pour l'année 2021.

Tableau 48. Cadrage de l'équilibre du projet de Budget 2022

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
BUDGET GENERAL			
Recettes budgétaires (I)	**4868,1**	**Dépenses budgétaires (II)**	**6987,5**
Recettes fiscales	**4478,5**	**Dépenses ordinaires**	**4415,8**
Recettes non fiscales	**94,8**	Charges financières de la dette publique	1016,4
Dons	**294,8**	Personnel	1957,8
Dons programmes	212,4	Acquisition de biens et services	743,4
Dons projets	82,4	Transferts courants	698,2
		Dépenses en capital	**2571,7**
		Sur financement du Trésor	1132,0
		Sur financement extérieur	1439,7
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I-II)	**- 2119,4**		
Recettes de trésorerie (III)	**4164,2**	**Dépenses de trésorerie (IV)**	**2044,8**
Produits de cession des actifs	112,7	Remboursements d'emprunts intérieurs	1265,1
Produits des remboursements de prêts rétrocédés	12,5	Remboursements d'emprunts extérieurs	779,7
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	2215,0		
Emprunts-projets	1357,3		
Emprunts-Programmes	466,7		
Solde de trésorerie (III)-(IV)	**2119,4**		
Total des ressources du Budget Général (I)+(III)	**9032,3**	**Total des dépenses du Budget Général (II)+(IV)**	**9032,3**
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)			
Recettes de Comptes d'affectation spéciale	868,8	Dépense s des Comptes d'affectation spéciale	868,8
Total des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor (V)	**868,8**	**Total des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (VI)**	**868,8**
TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)	**9901,1**	**TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV) +(VI)**	**9901,1**

Source : SEPMBPE / DGBE

Les recettes budgétaires sont programmées à 4 868,1 milliards de FCFA en 2022 contre 4 335,6 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 532,5 milliards de FCFA en valeur absolue, et de 12,3 % en valeur relative. Les dépenses budgétaires se chiffrent à 6987,5 milliards de FCFA en 2022 contre 6260,6 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 726,9 milliards de FCFA. Le solde des recettes et dépenses budgétaires est déficitaire de 2119,4 milliards de FCFA qui devraient être financés par le solde excédentaire des ressources de trésorerie. En effet, les prévisions des ressources de trésorerie s'élèvent à 4164,2 milliards de FCFA contre 2044,8 milliards de FCFA pour les dépenses de trésorerie, soit un solde excédentaire de 2119,4 milliards de FCFA équivalent au financement attendu du solde budgétaire.

Malgré les progrès réalisés depuis la sortie de crise en 2012, il demeure nécessaire que la Côte d'Ivoire poursuive ses efforts pour renforcer la stabilité sociopolitique et sécuritaire afin d'éradiquer complètement les racines et les effets de la crise. Le taux de croissance réel du PIB de la Côte d'Ivoire devrait augmenter pour atteindre 7,4% en 2021, bien au-delà de sa croissance de 2,0 % en 2020. Les perspectives de l'économie ivoirienne en 2022 dépendront du contexte mondial (Guerre en Ukraine, inflation mondiale, durcissement des politiques monétaires des grandes banques centrales), de la pandémie de COVID-19, et de la mise en œuvre du Plan de développement national (PND) 2021–2025, qui vise à conserver un environnement sociopolitique stable et à augmenter la mobilisation des ressources intérieures.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

8.1.1 Risques liés à la stabilité politique

Des progrès politiques significatifs ont été réalisés depuis la crise de 2011 mais la qualité et l'efficacité des institutions de la Côte d'Ivoire doivent encore être renforcées. L'organisation pacifique du référendum en faveur de la réforme constitutionnelle et des élections présidentielle, législative, sénatoriale, et municipale traduit ainsi le retour de la stabilité. Bien que cette nouvelle Constitution ait été adoptée avec 93,42% des voix le 30 octobre 2016, le taux de participation n'a été que de 42% et plusieurs partis d'opposition ont manifesté contre la nouvelle Constitution.

Le 5 mars 2020, le président Ouattara a annoncé divers amendements supplémentaires à la Constitution de 2016. Le projet de réforme a été adopté par les deux chambres du Parlement lors d'une session conjointe tenue le 17 mars 2020, et la loi portant modification de la Constitution a été promulguée le 19 mars 2020. La réforme vise à renforcer l'État de droit et à rapprocher les institutions des citoyens par des modifications du statut du vice-président, du système législatif et de l'organisation du pouvoir judiciaire.

Plus récemment, des actions en faveur de la réconciliation nationale ont été bien accueillies avec la grâce présidentielle accordée à plusieurs prisonniers dont certains leaders de l'opposition. Cependant, l'effritement de la coalition au pouvoir jusqu'en 2018 et les pressions pour une réforme de la Commission Électorale Indépendante (CEI) sont des préoccupations auxquelles le Gouvernement devrait faire face en vue du renforcement de la stabilité sociale et de la consolidation de la démocratie.

Par ailleurs, après l'acquittement définitif de l'ex-président Laurent Gbagbo, prononcé le 31 mars 2021 par la Cour Pénale Internationale (CPI), un dialogue politique a été initié par le Président de la République, et l'ex-Président Laurent GBAGBO a regagné la Côte d'Ivoire le 17 juin 2021, marquant ainsi un pas décisif pour la réconciliation nationale.

Si la Côte d'Ivoire ne parvient pas à restaurer efficacement la cohésion et la réconciliation durables par une croissance plus inclusive, la réduction de la pauvreté et des institutions plus solides ou ne parvient pas à maintenir la stabilité politique, cela peut compromettre la capacité du pays à réaliser pleinement son potentiel économique, s'acquitter de ses obligations, attirer des investissements du secteur privé et étranger et peut à son tour entraîner une croissance économique plus faible que prévu dans le cadre du PND 2021-2025.

8.1.2 Risques liés à la sécurité intérieure

Les progrès du Gouvernement pour stabiliser la situation sécuritaire et socio-politique a conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies en avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes et à mettre fin aux sanctions imposées en 2005 sur les exportations de diamants. Dans la poursuite des efforts pour la sécurité intérieure (désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants), la lutte contre le trafic des armes légères et de petits calibres reste une préoccupation.

En effet, la crise postélectorale de 2011 et l'instabilité sous régionale liée à la présence de groupes armés

au Mali, au Burkina Faso et au Nigéria ont facilité la prolifération et la circulation illicite de ces armes. Afin de contenir cette menace sécuritaire, les autorités ivoiriennes ont mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des ALPC (ComNat-CI), avec l'appui d'ECOSAP, du PNUD et du Small Arms Survey. Par ailleurs, des violences sporadiques et mutineries des ex-combattants réclamant des paiements sont enregistrées et restent préjudiciables à la stabilité intérieure même si des efforts sont consentis par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation militaire.

La défense et la sécurité sont une priorité pour le gouvernement du président Ouattara depuis son arrivée au pouvoir en 2011. Le budget 2021 a alloué 591,8 milliards de FCFA aux dépenses de défense et de sécurité, contre 585,8 milliards de FCFA en 2020, dont 351,4 milliards de FCFA pour les services de défense, et 171 milliards de FCFA pour la police, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de planification militaire et de la loi de planification de la sécurité intérieure promulguées le 13 janvier 2016. Le pays reste très attentif par rapport à d'autres menaces, notamment les crises dans certains pays voisins comme le Mali, les attaques terroristes récurrentes nationales ou régionales (y compris au Burkina Faso en mars 2018 et septembre 2019).

8.2 Risques sociaux

Les tensions entre le gouvernement du président Alassane Ouattara et la principale opposition politique se sont encore intensifiées autour de la préparation et de l'organisation de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 31 octobre 2020.

Ces tensions ont été encore exacerbées par la décision du président Ouattara de se présenter comme candidat à la présidence du RHDP. La campagne électorale et la période post-électorale ont été marquées par de nombreuses manifestations et cas de violence, toujours en cours dans certaines régions, qui ont fait des victimes, dont, selon les estimations du gouvernement, 87 morts et près de 500 personnes blessées et 225 arrêtées. La Côte d'Ivoire doit promouvoir une cohésion sociale et une réconciliation durable pour réaliser pleinement son potentiel économique.

Depuis le lancement de son programme social (PSGouv 2019–20), la Côte d'Ivoire mène une politique sociale proactive visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales, la priorité ayant été donnée à des projets à fort impact social dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'accès à l'eau et à l'électricité.

8.3 Risques macroéconomiques

8.3.1 Evolution des cours internationaux des matières premières

La forte dépendance des produits agricoles exportables rend l'économie ivoirienne vulnérable aux fluctuations des cours des produits agricoles mondiaux et aux conditions climatiques. Les recettes liées au café, cacao, produits pétroliers et au gaz représentent 27 % des recettes fiscales (SEPMBPE). Les cours des principaux produits d'exportations en mars 2022, sont les suivants : 1 300 dollars/ tonne de noix de cajou (en CAF), 2 230 euros/tonne de fève de cacao, 2,34 dollars/kg de café robusta, 2,22 dollars/ kg de caoutchouc et 1 494,5 dollars/ tonne métrique d'huile de palme.

Une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières liée à l'évolution de la demande mondiale et aux conditions climatiques constitue un risque majeur pour la mobilisation des recettes publiques. Au cours des dernières années, afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur agricole, la Côte d'Ivoire a continué de développer les secteurs non agricoles de son économie en encourageant le commerce, la construction, les télécommunications, les services financiers, les mines, le pétrole et le gaz et les activités de fabrication.

La Côte d'Ivoire a fait preuve d'une forte résilience face à la pandémie. Même si la croissance économique en 2020 devrait être inférieure aux prévisions réalisées avant la COVID-19, elle est toutefois estimée à 2,0 %, ce qui classe le pays parmi les pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne les plus performants. Selon le FMI, l'économie ivoirienne devrait renouer avec une trajectoire de forte croissance, sous réserve d'un recul de la pandémie. Le rebond de l'activité qui a débuté au second semestre de 2020 reste solide et la croissance s'accélérer en 2021, grâce à une

reprise des exportations et des investissements, et ce, malgré les pénuries d'électricité.

8.3.2 Evolution de la demande extérieure des produits agricoles de la Côte d'Ivoire

La faible demande intérieure des produits agricoles d'exportation et leur forte dépendance des marchés extérieurs exposent l'économie nationale à des baisses de recettes d'exportation, des contractions cycliques du niveau de l'activité économique. En vue de réduire cette forte dépendance de l'économie des cours des produits agricoles et de la demande extérieure, le Gouvernement a entrepris l'exploitation d'autres produits agricoles (riz, palmier à huile, anacarde, les minerais, l'accroissement de la production d'électricité) dans l'optique d'une diversification des recettes d'exportation. Il entend en outre accélérer la transformation industrielle de ces matières premières agricoles et réduire graduellement, la part du secteur primaire dans le PIB.

Selon le rapport du FMI publié en avril 2020, la baisse de la demande des pays partenaires et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement vont saper le commerce de la Côte d'Ivoire. L'Union Européenne et la Chine sont des partenaires commerciaux importants pour la Côte d'Ivoire, représentant près de 50 % des exportations et importations totales du pays. Les données de fin janvier 2020 montraient déjà des signes de réduction du trafic dans les ports aériens et maritimes ivoiriens. En outre, les efforts visant à atténuer la propagation de la pandémie comme la réglementation des transports, les couvre-feux et l'interdiction des voyages non autorisés dans les pays, déprimera la consommation et les investissements intérieurs, perturbera le marché intérieur et la production.

8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Selon la Banque mondiale, les termes de l'échange net (2000 = 100) sont ressortis à 157,8 en 2020.

Figure 11. Evolution des termes de l'échange

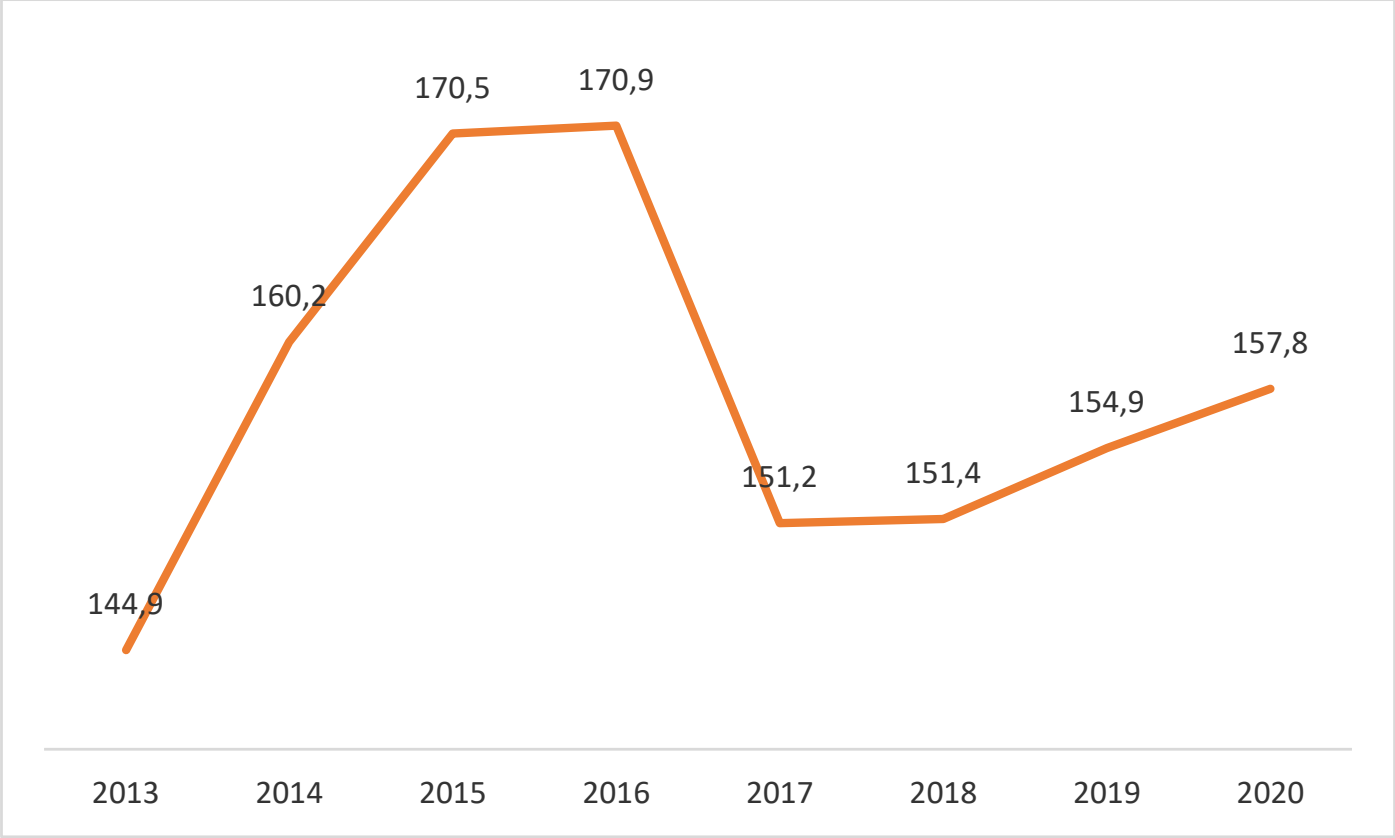

Source : Banque Mondiale

Le gouvernement a annoncé divers plans de relance financière en prévision d'un impact négatif significatif sur le PIB en 2020. Des incertitudes demeurent quant à savoir si ces outils politiques seront suffisants pour contrer l'impact macroéconomique attendu de la pandémie de Covid-19. Une prolongation de la pandémie ou un retour tardif à la normale pourraient nuire à la croissance économique et avoir un impact sur les termes de l'échange en Côte d'Ivoire d'autant plus que la performance économique de la Côte d'Ivoire est dominée par les exportations de produits agricoles. L'indice des termes de l'échange de la Cote d'Ivoire est passé de 145 en 2013 à près de 158 en 2020.

8.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Le recouvrement des recettes intérieures d'une manière générale et des recettes fiscales de manière spécifique dépend fortement des fluctuations des prix des produits agricoles, miniers et énergétiques. Les recettes liées aux matières premières agricoles, minières et énergétiques (café, cacao, banane, huile de palme et produits pétroliers et gaziers) représentent 27 % des recettes fiscales en 2020.

Ainsi, une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières est un risque majeur pour les recettes budgétaires. Afin de contenir ces risques et d'accroître les recettes fiscales, le gouvernement a initié en 2018, dans le cadre du programme économique et financier, une série de mesures. Celles-ci visent à accroitre les recettes fiscales.

La mobilisation des ressources d'emprunts est encadrée par la SDMT élaborée chaque année et consolidée par l'AVD. La SDMT assiste le gouvernement dans sa prise de décision liée à l'endettement à la gestion annuelle de la dette publique. Ainsi, à fin 2020, le taux d'endettement de 47,6% du PIB, comme ceux des années précédentes, reste maintenu en deçà de 70% (critère de convergence requis par l'UEMOA) avec un risque de surendettement modéré. Toutefois, le Gouvernement travaille à l'amélioration du niveau de viabilité de sa dette, notamment par le renforcement du cadre macroéconomique et l'augmentation des ressources domestiques.

Le Gouvernement tente de relever les défis posés par l'économie informelle en rationalisant certaines lois et réglementations, en particulier dans le domaine de la fiscalité où il s'efforce de faciliter le respect des obligations de paiement des impôts en mettant en œuvre des moyens de déclaration et de paiement en ligne, et en améliorant son appareil statistique avec l'assistance technique du FMI.

La détérioration des perspectives macroéconomiques et les mesures d'urgence budgétaire prises par le gouvernement ivoirien pour atténuer l'impact de la pandémie liée au COVID-19 génèrent des pressions fiscales et créent un besoin de financement important de la balance des paiements. Le soutien du FMI par le biais des facilités accordées permettrait seulement de combler une partie du déficit de financement

8.4.2 Risque lié au financement extérieur public par les bailleurs de fonds

La mobilisation des ressources extérieures peut être compromise par la complexité des conditions liées à ces financements. Le non-respect de ces conditions peut entraîner la suspension de ces appuis extérieurs comprenant les dons et prêts projets qui sont essentiels à la réalisation d'une portion non négligeable des investissements publics.

La Côte d'Ivoire a, depuis 2011, renforcé sa coopération avec plusieurs partenaires, notamment la Chine, la République de Corée, la Turquie, l'Inde et le Japon. Il a mis l'accent sur la coopération Sud-Sud, notamment avec le Maroc, la Tunisie et l'Afrique du Sud, et sur l'approfondissement de l'intégration régionale. Ces relations visent à augmenter le volume des échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde et à profiter de l'expérience de ces pays tout en accédant aux ressources externes supplémentaires nécessaires à son développement.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire développe des relations avec de nouveaux alliés politiques du monde arabe afin d'attirer des financements originaires de ces pays. Conformément aux objectifs de la stratégie de financement pour l'année 2020, la République

de Côte d'Ivoire a réalisé le 24 novembre 2020, un Eurobond d'un montant de 1 milliard EUR sur 10 ans. L'émission a été couplée avec une opération de gestion des passifs Eurobonds, à travers le rachat partiel des séries 2025, 2028, et 2032.

Dans un contexte marqué par une crise sanitaire mondiale majeure, la Côte d'Ivoire enregistre une émission record avec des conditions meilleures que ses pairs (un rendement de 5% avec une maturité moyenne de 10,2 ans et un taux de coupon de 4,875%). A titre de comparaison, le Gabon a réalisé une émission USD en janvier 2020, à 11 ans à 6,625%. Le Ghana a émis, en février 2020, à 15 ans à 8,00%.

8.4.3 Risque lié au financement extérieur privé par les investissements directs étrangers

Les IDE, qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfices réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer en Côte d'Ivoire. L'atteinte des objectifs de croissance du PND dépend de manière significative du niveau d'IDE. Les craintes d'instabilité politique liées aux élections présidentielles et la pandémie de la Covid ont affecté les flux d'investissements en 2020. Les flux d'IDE entrants en 2020 ont été de 509 millions d'USD. Les IDE devraient reprendre et retrouver leur niveau d'avant pandémie entre 2022 et 2023, notamment grâce aux différents instruments mis à disposition ces dernières années par l'État ivoirien (guichet unique, exonération de TVA etc.). Les principaux investisseurs sont l'Union européenne (la France étant le 1er investisseur) et le Canada. Les investissements sont principalement orientés vers les industries extractives et la finance.

Tableau 49. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018	2019	2020
Flux d'IDE entrants (millions USD)	577	973	913	1009	509
Stocks d'IDE (millions USD)	7.697	9.792	10.234	10.775	12.237
Nombre d'investissements greenfield	34	21	32	40	n/a
IDE entrants (en % de la F BCF)	8,2	n/a	n/a	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	21,4	n/a	23,8	n/a	n/a

Source : CNUCED - Dernières données disponibles

La Côte d'Ivoire a été classé 110e dans le dernier rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale. Cela représente une avancée par rapport à sa 122e position dans l'édition 2019.

Les autorités ivoiriennes soulignent les efforts qu'elles ont entrepris ces dernières années afin d'améliorer le climat des affaires et faire accroître les investissements directs dans le pays, à savoir: la création d'entreprises en 24 heures avec des formalités et des coûts très avantageux, l'obtention de permis de construire en moins d'un mois, la faculté de s'acquitter de ses impôts et autres taxes par une procédure facilitée (ainsi que le remboursement des crédits de TVA), la création d'un guichet unique du commerce extérieur pour simplifier les formalités d'import-export, la protection des investissements (notamment pour l'actionnariat minoritaire) et enfin la sécurisation de la vie économique par des procédures de règlement des différends, par des procédures

à l'amiable ou par la médiation afin d'accélérer les solutions « arbitrales » et sauvegarder les relations commerciales. Néanmoins, des progrès doivent être réalisés en termes de gouvernance, d'application des lois et de justice et de réforme du code foncier pour attirer davantage de flux d'IDE.

8.5 Risques sanitaires

La Côte d'Ivoire fait face à des risques sanitaires qui sont aggravés par le niveau élevé de pauvreté. Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme en 2021, la Côte d'Ivoire était très exposée au paludisme avec 1 316 décès déclarés en 2020 dus au paludisme (contre 3 133 en 2018). La situation de la santé publique ivoirienne est également caractérisée par un taux de mortalité élevé lié au VIH / SIDA. Le sida est la première cause de mortalité chez les hommes adultes (8 600 décès liés au sida en 2020 selon les estimations de l'ONUSIDA), ce qui représente une baisse de 50 % par rapport à 2010. Chez les femmes on constate 3 900 décès liés au sida en 2020 selon l'ONUSIDA.

En 2015, on estimait l'incidence des Infections Respiratoires Aigües chez les enfants de 0 à 4 ans à 202 pour 1 000, celle du paludisme dans la population générale à 330 pour 1000. L'incidence de la diarrhée chez les enfants de 0 à 4 ans était estimée à 88,86 pour 1 000.

Le pays a réalisé peu de progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle, passant de 745 en 1990 à 586 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019, soit une évolution de 21,3 % en 29 ans avec un taux annuel de 0,6 % contre 44 % au niveau mondial. La Côte d'Ivoire se situe derrière les pays comme le Niger avec 553 décès, la Guinée-Bissau avec 549 décès, le Kenya avec 510 décès.

En mars 2014, une épidémie de virus Ebola a été confirmée près de la frontière entre la Guinée et le Libéria. Après une alerte lancée par l'OMS demandant de renforcer la surveillance des maladies apparentées à une fièvre hémorragique virale, les pays voisins de la Guinée et du Libéria, dont la Côte d'Ivoire, ont mis en place des mesures de sécurité le long de leurs frontières terrestres et à l'intérieur de leurs territoires afin de protéger les personnes à risque et pour empêcher la propagation du virus.

La fin de l'épidémie a été déclarée le 29 mars 2016 par l'OMS et la Côte d'Ivoire a rouvert ses frontières avec la Guinée et le Libéria en septembre 2016. Bien qu'aucun cas d'infection à virus Ebola n'ait été signalé à ce jour en Côte d'Ivoire, le pays reste à risque compte tenu de ses frontières avec des pays où les normes de santé publique sont potentiellement plus basses et pourrait devoir consacrer des ressources importantes à se préserver des épidémies.

Un cas de dengue a été identifié à Abidjan en avril 2017 et le gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher la propagation du virus. En février 2018, le gouvernement a adopté des mesures préventives contre une épidémie de fièvre de Lassa, une fièvre hémorragique comme Ebola, qui a tué plus de 30 personnes dans le nord du Nigéria au premier trimestre de 2018.

Comme pratiquement tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire fait partie des pays touchés par la pandémie du Coronavirus. A la date du 25 mars 2022, 81 626 cas ont été déclarés positifs, dont 80 758 guéris, 796 décédés et 72 sous traitement.

8.6 Risques environnementaux

Selon la Banque mondiale, le taux de croissance de l'économie ivoirienne estimé à 6,2% en 2019, a une incidence négative sur son environnement (capital naturel). Le recours à une culture extensive des produits agricoles d'exportation a pour corollaire l'accélération de la déforestation, l'épuisement des sources naturelles d'approvisionnement en eau potable, l'accroissement des émissions de gaz polluants. Un cadre d'intervention a été mis en place. Il s'appuie sur la vision de croissance à long et moyen termes du pays déclinée dans le PND. Ce cadre est orienté vers la transformation structurelle de l'économie par des politiques d'innovation qui adressent la question de la soutenabilité de la croissance et apportent des solutions innovantes pour contenir la destruction du capital naturel en vue d'un développement viable et durable.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Aperçu général

Selon le rapport relatif aux septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) publié en décembre 2020 par le FMI, la Côte d'Ivoire a mobilisé d'importants financements extérieurs concessionnels pour financer la réponse à la pandémie en 2020. Il est peu probable que ces ressources soient disponibles dans la même mesure dans les années à venir, lorsque les financements devront être rééquilibrés vers les marchés de capitaux régionaux et internationaux. Cependant, avec des besoins de financement encore importants dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, un recours excessif au marché régional ferait courir le risque d'un durcissement des contraintes de financement et d'une éviction du crédit au secteur privé, ce qui entraverait sérieusement la reprise. Le recours aux sources de financement commerciales externes présente également des difficultés, notamment en raison de l'incertitude du climat mondial et des contraintes de viabilité de la dette. Ces considérations financières ont également été prises en compte pour adapter l'ampleur de l'assainissement budgétaire de 2021, en envisageant une combinaison de financements régionaux, de prêts concessionnels et de retour sur les marchés de capitaux internationaux.

La dette commerciale obtenue sur le marché des euro-obligations représente 42,3% de la dette extérieure à fin décembre 2021. A cette date, l'encours de la dette était estimé à 20 269,1 milliards de FCFA pour un montant de 16 802,3 milliards de FCFA en 2020. Cette tendance observée s'explique par plusieurs émissions effectuées sur le marché des euro-obligations.

Entre 2014 et décembre 2021, la Côte d'Ivoire a émis onze emprunts sur ce marché. Le montant total des émissions de 2014 à décembre 2021 est évalué à 5 545,4 milliards de FCFA. La stratégie d'émission adoptée était fondée sur deux séries d'emprunts chaque année.

S'agissant de la dette bilatérale, elle a connu une baisse ces dernières années. Le Gouvernement ivoirien avait bénéficié d'un contrat de désendettement et de développement (C2D) en juillet 2012 qui est un instrument de restructuration de la dette qui permet au pays de continuer d'honorer ses dettes bilatérales envers la France et l'Espagne jusqu'à leur remboursement, mais les montants sont reversés au pays sous forme de dons pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. La Côte d'Ivoire avait bénéficié d'une annulation de 1 151,2 milliards de FCFA au titre des C2D de 2012 et 2014. En 2021, la dette bilatérale représentait 16,5 % de l'encours total pour un montant de 2 032,6 milliards de FCFA.

La dette due aux créanciers multilatéraux avoisinait 3 700,2 milliards de FCFA en décembre 2021. Elle est essentiellement composée d'emprunts souscris auprès du FMI et de la Banque mondiale. La dette multilatérale représentait 30,1 % de l'encours de la dette extérieure en 2021.

Au regard de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de décembre 2021, la Côte d'Ivoire présente un risque de surendettement modéré sans aucun dépassement de seuil sur la période 2022-2042.

Toutefois, les ratios du service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires hors dons et rapporté aux exportations se rapprochent de leurs seuils respectifs. En effet, le ratio service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires hors dons se situe à 17,71% en 2025, proche de son seuil qui est de 18%. De même, le service de la dette extérieure rapporté aux exportations remonte à 14,66% en 2030 pour un seuil de 15%.

Tableau 50. Répartition de la dette publique de la Côte d'Ivoire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (% PIB)	**31,7%**	**33,5%**	**36,0%**	**38,8%**	**47,6%**	**51,7%**
Dette totale (en Milliards de FCFA)						
Restant due	**9 023,2**	**10 045,1**	**11 607,8**	**13 300,2**	**16802,3**	**20269,8**
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	1 306,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 736,5	2104,3
Payé	1 306,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2736,5	2104,3
Dette extérieure totale						
Restant due	**4 974,2**	**5 770,0**	**7 613,4**	**8 867,5**	**10756,7**	**12310,6**
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1 084,5	924,4
Payé	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1 084,5	924,4
Dette intérieure totale						
Restant due	**4 049,1**	**4 275,1**	**3 994,4**	**4 432,7**	**6 045,6**	**7959,2**
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1 652,0	1279,9
Payé	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1 652,0	1279,9
PIB nominal	**28 423,9**	**29 955,0**	**32 222,3**	**34 298,9**	**35 311,4**	**39190,4**

Source : MEF/DDPD

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure

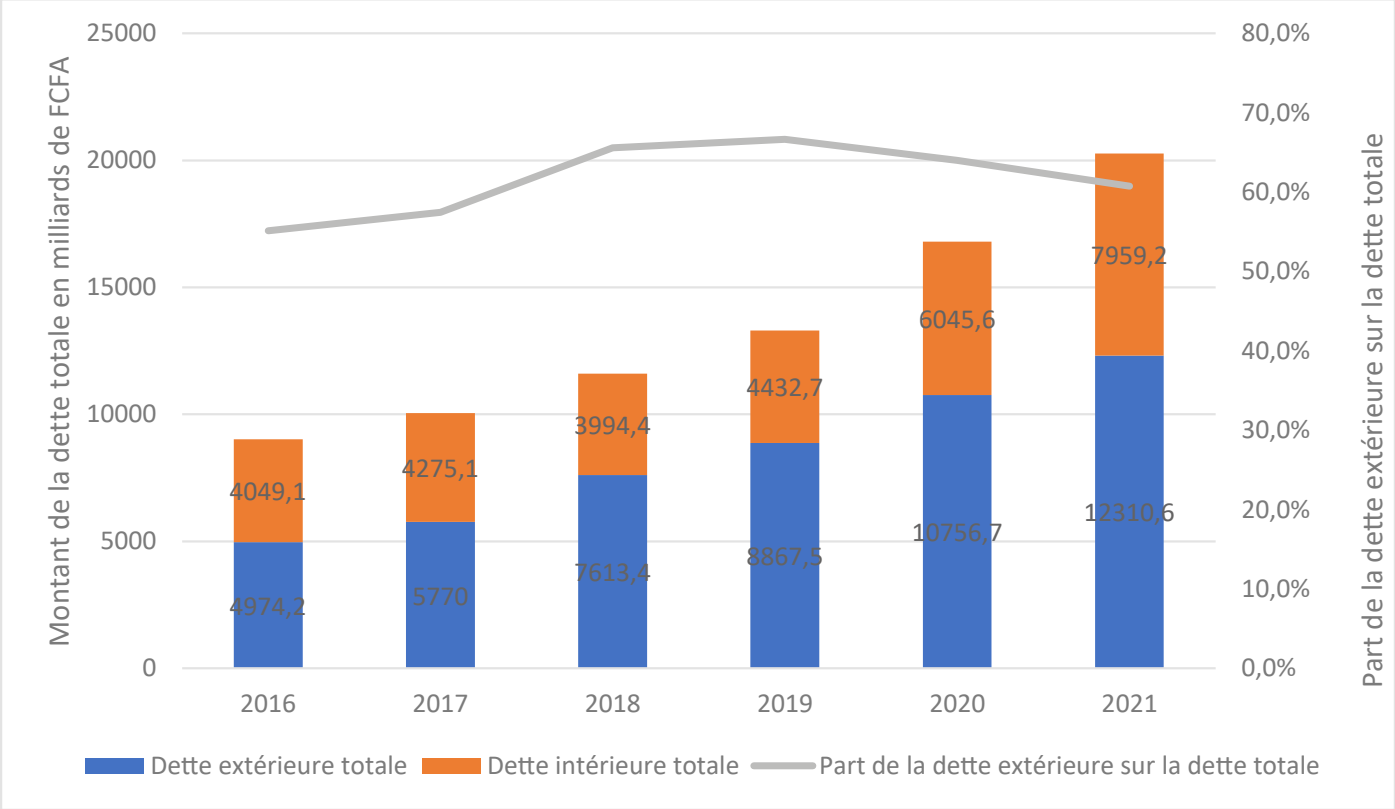

Source : MEF/DDPD

Figure 13. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure en % du PIB

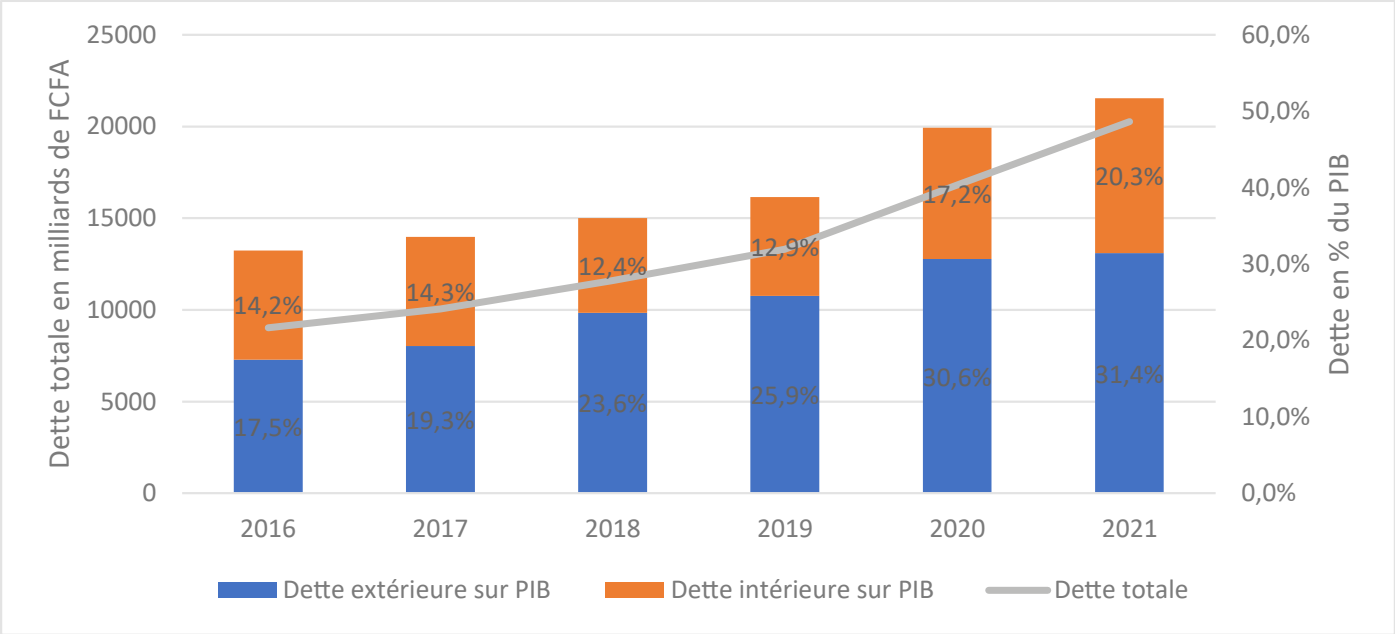

Source : MEF /DDPD

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

La stratégie d'endettement de la Côte d'Ivoire est fondée essentiellement sur des emprunts à long terme. Les dettes à long terme représentent respectivement 70,9 % et 99,8% des dettes intérieure et extérieure en décembre 2021. Cette situation s'explique par la volonté des autorités ivoiriennes de profiler la dette en augmentant les maturités des prêts destinés à financer les investissements du PND.

Tableau 51. Profil temporel de la dette intérieure et extérieure

Exprimé en %	Dette intérieure (2021)	Dette extérieure (2021)
Court terme (< 1 an)	7,3	0,0
Moyen terme (1 à 5 ans)	21,8	0,2
Long terme (> 5 ans)	70,9	99,8
Total	**100**	**100**

Source : MEF/DDPD

Tableau 52. Dette à rembourser à court terme (2015-2021)

[Côte d'Ivoire] milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1 084,5	924,4
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1 652,0	1279,9
Total	1306,2	1448,1	1547,2	2764,6	2736,5	2204,3

Source : MEF/DDPD

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie est renforcée par la FEC et la MEDC signées avec le FMI qui permettent d'élaborer et de suivre la viabilité de la dette dans le cadre des revues périodiques.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019-2023 actualisée pour la période 2021-2023.

D'après la SDMT, le Gouvernement envisage de diversifier les investisseurs et de saisir les nouvelles opportunités de financement. Il s'agit du recours :

(i) Au marché financier international ;
(ii) Aux emprunts islamiques ;
(iii) Au marché régional des titres publics.

L'objectif du Gouvernement conformément à la SDMT, est d'emprunter aux conditions qui allongeraient les maturités des titres publics, réduiraient le coût des emprunts, limiteraient le risque de change et privilégieraient les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants. Il entend recourir aux prêts concessionnels, semi-concessionnels et non concessionnels dans le cadre du financement des investissements du PND 2021-2025 dans les limites de la soutenabilité budgétaire sur les longs et moyens termes. Cette stratégie tient compte de la maîtrise du coût moyen du portefeuille de la dette. Elle permet, par ailleurs, de réduire le risque de refinancement et de limiter les risques liés aux fluctuations des changes.

Le plan de financement de l'année 2021 selon la SDMT, ciblait un financement de 4 090,3 milliards de FCFA, reparti en prêts projets : 840,1 milliards de FCFA, emprunts programmes : 706,3 milliards de FCFA et émissions de titres publics sur le marché sous régional et les marchés internationaux : 2584,0 milliards de FCFA. Cette option était cohérente avec l'Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales (CPIA) de la Banque mondiale et du FMI. Concernant le plan de financement de l'année 2022, il prévoit des emprunts projets de 1 317,9 milliards de FCFA, des emprunts programmes de 466,0 milliards de FCFA et des émissions de titres publics hors bon de trésorerie de 1 619,0 milliards de FCFA sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

Afin de permettre au Gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'endettement, une réforme du cadre institutionnel de gestion de la dette publique a été entreprise depuis 2011. Elle a abouti à la mise en place du Comité National de la Dette Publique (CNDP) par décret n° 2011-424 du 30 novembre 2011. Il est chargé de coordonner la politique du gouvernement en matière d'endettement et de suivre la mise en œuvre de la SDMT.

Le CNDP est également chargé de la validation du plan de financement et éventuellement des ajustements à ce plan pour y intégrer les emprunts non concessionnels initialement non prévus. Aussi, la Direction en charge de la gestion de la dette publique a été réorganisée suivant la ligne front, middle et back office.

Au niveau de la comptabilisation de la dette, le portefeuille a été élargi pour prendre en compte la dette de certaines entreprises publiques. Un document de stratégie d'endettement (SDMT) et une analyse de la viabilité de la dette sont régulièrement élaborés et mis à jour. En application des dispositions communautaires (article 13 du Règlement n°9 de l'UEMOA), un manuel de procédures relatif aux fonctions, aux activités et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette est disponible.

Concernant la dette intérieure, UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO, a engagé des réformes, notamment avec la mise en place de (Spécialistes en Valeurs du Trésor, « SVT ») pour stimuler le marché financier afin de lever des montants plus importants. Les SVT sont chargés de participer aux émissions de titres du Trésor par voie d'adjudication et de syndication, de diriger le marché secondaire des titres de dette publique, de promouvoir les titres du Trésor, de fournir des conseils et services d'information au Trésor et à UMOA-Titres, de participer à des adjudications ciblées et d'avoir la possibilité de proposer des offres non compétitives.

L'Etat ivoirien réalise périodiquement des émissions de Bons Assimilables du Trésor et d'Obligations Assimilables du Trésor via le guichet de l'agence UMOA-Titres. En 2020, pour accompagner les Etats dans la lutte contre la pandémie, des bons Social COVID ayant une maturité de trois mois ont été émis. En 2021, dans le cadre des plans de relance et de résilience, l'Etat ivoirien a émis des Obligations de Relance et de Résilience.

Relation avec les bailleurs de fonds

i) FMI

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec le FMI de longue date. Entre 2009 et 2020 des programmes de Facilité Rapide de Crédit (FRC), de FEC et de MEDC ont été négociés avec le FMI.

La FEC 2011-2015 a permis de réaliser d'importantes réformes structurelles portant sur le secteur public, la gouvernance, les secteurs du cacao, financier, de l'énergie, le climat des affaires et la réforme des administrations publiques. La signature de deux programmes, 2009-2011 et 2011-2015 financés par la FEC, a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés en juin 2012. Le montant total des décaissements a atteint 728,8 millions de dollars US entre 2012 et 2015. Les avancées significatives liées aux réformes engagées ont permis d'améliorer la qualité de signature du Gouvernement sur le marché international des capitaux.

Dans le but de financer le PND 2016-2020, l'Etat a signé en 2016 un nouvel accord avec le FMI suivant un programme économique et financier. Le nouveau programme, basé sur une FEC et un MEDC, a permis au pays d'accéder à des ressources évaluées à 487,8 millions de DTS, soit environ 658,9 millions de dollars US.

En décembre 2019, la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la FEC et du MEDC a permis un décaissement de 133,4 millions de dollars US. Le pays a bénéficié d'une prolongation d'un an de la durée du programme.

En avril 2020, le Gouvernement ivoirien a bénéficié d'une FRC d'un montant de 295,4 millions de dollars US et d'un décaissement de 590,8 millions de dollars US au titre de l'instrument de financement rapide. Ces financements sont destinés à aider le pays dans la stratégie de riposte face au COVID-19.

En décembre 2020, le Conseil d'administration du FMI a achevé les septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour la Côte d'Ivoire, et a approuvé les dérogations au non-respect des critères de performance concernant le solde budgétaire global et la nouvelle dette extérieure, ainsi que la proposition de discussions sur le suivi post-programme. L'achèvement des revues finales avait permis le décaissement de 193,572 millions de DTS (environ 278,2 millions de dollars US), ce qui portait le total des décaissements au titre des accords à 844 millions de DTS (environ 1 207,7 millions de dollars US ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire).

ii) Groupe Banque mondiale

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec les différents démembrements de la Banque mondiale (BIRD, IDA, SFI et MIGA) et ses fonds spéciaux. Les relations avec la Banque mondiale ont démarré avant les indépendances. Entre 1960 et 2011 de nombreux projets ont été financés par l'institution financière de Bretton Woods.

Depuis 2011, les actions de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire ont été renforcées à travers de nombreux projets de développement. Le pays a bénéficié de financements qui ont atteint un montant avoisinant 419,5 milliards de FCFA entre 2011 et septembre 2016. Les infrastructures publiques, l'emploi, l'intégration socio-professionnelle, l'éducation et le secteur agricole ont largement bénéficié des crédits obtenus.

En 2018, le Gouvernement a conclu deux accords de crédit au guichet IDA d'un montant total de 65,9 millions d'euros pour le financement du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du projet d'amélioration du foncier en Côte d'Ivoire.

A la date du 25 novembre 2019, dans le Cadre de Partenariat Financier (CPF) 2016-2020 prolongé

jusqu'en 2021. Le portefeuille du Groupe de la Banque mondiale porte sur vingt-huit projets pour un financement de trois milliards USD. Les interventions de la Banque mondiale portent sur les axes suivants :

- L'amélioration des régimes fonciers en milieu rural, le développement de la compétitivité de la filière de l'anacarde (noix de cajou), de l'économie numérique, de la mobilité urbaine et des infrastructures ;
- La lutte contre l'érosion côtière, la promotion de la transparence des informations dans l'industrie extractive, l'amélioration de la gestion des ressources forestières ;
- La mise en place de systèmes d'identification personnelle ;
- Le renforcement des secteurs de l'éducation, de la santé ainsi que les projets de nutrition et de développement de l'enfant.

Le 5 mai 2020, la Banque mondiale et le gouvernement ont signé un accord de crédit de 35 millions de dollars US de l'Association internationale de développement pour intensifier les efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 en Côte d'Ivoire. Un financement additionnel de 97 millions de dollars US été accordé en avril 2021 par la Banque mondiale, portant à 132 millions de dollars US le financement total alloué par la Banque mondiale aux mesures d'urgence de la Côte d'Ivoire contre la Covid-19. Aussi, le gouvernement a bénéficié en février 2021 d'un appui budgétaire de 300 millions de dollars US pour le financement de la politique de développement de la réponse d'urgence à la COVID-19.

La SFI a investi 1 milliard 371 millions de dollars US en Côte d'Ivoire. Ses interventions portent sur le secteur de l'électricité, des opérations d'investissement et d'activités de conseil. S'agissant de la MIGA, elle compte actuellement trois projets dans le domaine du pétrole et du gaz pour un montant total de 659,4 millions de dollars US. Elle intervient également dans d'autres projets relatifs aux secteurs des eaux usées, de l'électricité, de la santé et du secteur financier. Concernant l'agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), elle compte actuellement trois grands projets en cours dans les secteurs des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des infrastructures. Le financement porte sur un montant de 659,4 millions de dollars US.

A la date du 28 avril 2021, le CPF de 2016-2020 est prolongé jusqu'à la fin de l'exercice 2021. Selon cette nouvelle version, les priorités sont les suivantes :

- Impulser une dynamique de croissance tirée par le secteur privé ;
- Développer le capital humain indispensable au développement économique et à la cohésion sociale ;
- Renforcer la gestion des finances publiques, la transparence et la redevabilité des institutions.

Le portefeuille du groupe de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire est évalué à 3,5 milliards de dollars US portant sur 29 projets actifs en 2021.

iii) Le Groupe Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement est un partenaire privilégié de la Côte d'Ivoire. Le document stratégie pays (DSP) 2013-2017, élaboré par la BAD pour la Côte d'Ivoire, avait deux piliers. Le premier portait sur le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité alors que le second était destiné à développer les infrastructures pour soutenir la reconstruction du pays. Ces deux piliers, qui se complètent et se renforcent mutuellement, devraient permettre de relever les défis suivants :

- Renforcement de l'inclusivité de la croissance grâce à l'accélération de la transformation structurelle du secteur agricole ;
- Développement des infrastructures rurales qui devraient accélérer le développement de la chaîne de valeur agricole tout en assurant la promotion du genre ;
- Renforcement de l'alignement et de la cohérence des actions de la BAD en phase avec le budget national pour une bonne prévision de la mobilisation des ressources ;
- Renforcement du dialogue sur les politiques et les stratégies ;

- Renforcement du contrôle et de l'évaluation des résultats obtenus ;
- Consolidation et capitalisation des initiatives en renforçant les actions de la BAD sur les infrastructures rurales.

Dans l'optique de consolider les résultats obtenus dans le cadre du DSP 2013-2017, la BAD a préparé un autre DSP pour l'horizon 2018-2022. Cette stratégie était alignée sur le PND 2016-2020. Ce nouveau DSP était fondé sur les priorités de la BAD (Top 5) : nourrir l'Afrique ; éclairer l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer les conditions de vie en Afrique.

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire a accès au guichet de la BAD pour les prêts souverains. Cette avancée a permis au pays de lever 785,5 milliards de FCFA auprès de ce guichet. Les ressources mobilisées ont permis de financer des projets structurants relatifs aux secteurs de l'électricité, de la distribution, de l'agro-industrie, du transport urbain et aérien avec Air Côte d'Ivoire.

Le 8 juin 2020, la BAD a approuvé un prêt de 75 millions d'euros (environ 49,12 milliards de francs CFA) pour soutenir la lutte de la Côte d'Ivoire contre la pandémie de Covid-19 à travers le Plan de Riposte Sanitaire. Ce financement s'inscrit dans le cadre du programme de la Facilité de réponse Covid-19 (CRF) de la BAD.

Au 31 mars 2021, le portefeuille en cours du Groupe de la Banque en Côte d'Ivoire comprend 39 opérations totalisant des engagements de 2 710 millions USD, soit environ 1 508 milliards FCFA.

La répartition sectorielle du portefeuille (global) indique la prédominance des infrastructures de transport (43,4%) suivi de l'énergie (23,5%) et de l'agriculture (19,3%).

iv) Club de Paris

Le stock de la dette de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des créanciers du Club de Paris était évalué à 87,6 milliards de FCFA à la date du 31 décembre 2018, soit 1,2 % de l'endettement extérieur. La part des créances du Club de Paris a considérablement baissé au profit des créances des pays non-membres. La part des créanciers hors Club de Paris a représenté 17,0 % de la dette extérieure pour un montant de 1 291,9 milliards de FCFA en 2018. Cette situation s'explique en partie par les annulations de dette dont le pays a bénéficié en 2012 dans le cadre de l'initiative PPTE. En 2021, le stock de la dette de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des créanciers du Club de Paris est de 344,7 milliards FCFA, soit 2,8% de la dette extérieure. La part des créanciers hors Club de Paris a représenté 13,7 % de la dette extérieure pour un montant de 1 687,9 milliards de FCFA en 2021.

Le gouvernement ivoirien a obtenu une annulation de dette de la part de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Japon pour un montant de 900 milliards de FCFA. Cette restructuration de la dette a été renforcée par une annulation additionnelle de 3 143,7 milliards de FCFA, incluant le C2D et les accords de conversion de la dette avec l'Allemagne et l'Espagne.

v) Initiative conjointe G20/ Club de Paris

Le 10 juin 2020, la Côte d'Ivoire a officiellement annoncé sa participation à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) et adressé des demandes officielles à ses principaux créanciers officiels bilatéraux, ainsi qu'au Club de Paris. La Côte d'Ivoire estime que cette initiative pilotée par le G20 s'inscrit dans la continuité des multiples programmes de soutien déployés par les créanciers officiels depuis le début de la pandémie de Covid-19. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'une réponse internationale exceptionnelle et coordonnée en faveur des pays en développement, dont l'importance est indéniable au regard des défis sans précédent que pose la crise actuelle. La demande de la Côte d'Ivoire a été approuvée par les représentants des pays créanciers du Club de Paris le 11 juin 2020 et la documentation appropriée a été négociée avec les créanciers concernés. Le 14 octobre 2020, les membres du Club de Paris et le G20 ont convenu de prolonger l'ISSD de six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2021, pour les pays éligibles qui en font la demande. Dans le cadre de l'ISSD, le champ de la dette éligible est limité aux prêts des gouvernements ou des institutions pertinentes des pays créanciers participants conclus

avant le 24 mars 2020. Le montant du service de la dette extérieure bilatérale pouvant être suspendu dans le cadre de cette initiative s'élève à 38 milliards de FCFA, soit environ 4,4 % du service de la dette publique extérieure en 2020. Conformément à l'objet de l'ISSD, la Côte d'Ivoire entend utiliser ces ressources budgétaires supplémentaires pour augmenter ses dépenses sanitaires, sociales et économiques dédiées à la lutte contre la pandémie Covid-19 et atténuer son impact sur ses populations, conformément au Plan national de réponse sanitaire et au Plan d'appui économique, social et humanitaire.

v) Les créanciers privés extérieurs

A la date du 31 décembre 2021, la dette due aux créanciers privés a atteint 6 577,8 milliards de FCFA. Ce montant comprend la dette due aux porteurs de titres de créance pour une valeur de 5 208,1 milliards de FCFA et celle des banques commerciales pour 1369,7 milliards de FCFA. La dette commerciale représente 53,5 % du montant total de la dette extérieure.

vi) Les créanciers privés intérieurs

A la date du 31 décembre 2021, le stock de la dette intérieure de la Côte d'Ivoire était évaluée à 7959,2 milliards de FCFA. Le stock des titres publics sont évalués à 6 699,8 milliards de FCFA, soit 84,2 % du stock total de la dette intérieure. Les autres prêts représentaient 15,8 %, pour un montant de 1 259,4 milliards de FCFA.

9.2.2 Viabilité de la dette publique

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques. Selon le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

(i) Risque faible : tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance;

(ii) Risque modéré : les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;

(iii) Risque élevé : au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;

(iv) Surendettement : le pays éprouve des difficultés à rembourser sa dette.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement élevés.

Tableau 53. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI, Banque Mondiale

Scénario de référence selon l'AVD du FMI et de la Banque mondiale de juillet 2021

Croissance du PIB plus faible à partir de 2021. Du fait de l'amélioration de la conjoncture mondiale et du redressement de la demande intérieure après le choc dû à la COVID, la croissance du PIB réel devrait rebondir, de 2 % en 2020 à 7,46 % en 2021, en dépit des pénuries d'électricité à court terme. À moyen terme, la croissance devrait connaître un pic à 6,5 % en 2022, pour ensuite progressivement revenir à son potentiel de 6 % à l'horizon 2026, contre une croissance potentielle à moyen terme de 6,5 % prévue dans les septième et huitième revue.

Inflation modérée à moyen terme. L'inflation annuelle moyenne devrait temporairement grimper jusqu'à 2,5 % en 2021, du fait des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à la suite des mesures de confinement et des fermetures de frontières, ainsi que de l'impact du rationnement de l'électricité dans certains secteurs. Cependant, elle devrait rester modérée à environ 2 % à moyen terme, bénéficiant de l'arrimage du taux de change à l'euro.

Creusement des déficits budgétaires à court terme. Les mesures décisives qui se sont imposées pour faire face à la pandémie ont creusé les déficits budgétaires primaire et global à 3,7 et 5,6 % du PIB respectivement en 2020. Les autorités prévoient de retarder le rééquilibrage budgétaire et de maintenir le déficit global en 2021 à 5,6 % du PIB.

Prévisions de recettes fiscales similaires. La prévision des recettes fiscales est plus ou moins similaire à celle de l'AVD précédente, qui tient compte de la faiblesse relative des recettes. Il est supposé que les recettes fiscales augmentent de 12,4 % du PIB en 2020 à 13 % en 2026.

Baisse du déficit courant. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait quelque peu se réduire, de 4,3 % du PIB en 2021 à 3,5 % en 2026. Les hypothèses relatives aux importations ont été revues à la hausse depuis la précédente AVD, afin de tenir compte des prévisions d'importations plus élevées de biens d'équipement à la suite de l'augmentation de l'investissement dans le contexte du PND.

Les dettes extérieures et totales restent viables et présentent un risque modéré de surendettement. La crise sanitaire, la détérioration du contexte mondial et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement ont eu un impact négatif sur l'économie ivoirienne. Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées au COVID-19 prévues en 2020, le déficit devrait revenir au niveau d'avant la crise une fois que celle-ci se sera calmée, ce qui constituera la base de la trajectoire descendante de la dette à partir de 2021.

Dans ce contexte, la valeur actuelle de la dette publique en pourcentage du PIB resterait bien inférieure à la valeur de référence de 55,0 %. Le ratio VA de la dette publique/PIB devrait progressivement décliner au cours de la période de projection, autour de 43,5% d'ici à 2031. Quant au ratio service de la dette/recettes, qui s'est établi à 32,9 % en 2020, devrait augmenter et atteindre 55,2 % en 2031. Il est alors nécessaire de mobiliser d'avantage des ressources intérieures.

Tableau 54. Résultats obtenus par la Côte d'Ivoire au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique to tale (pourcentage)	Service de la dette (en pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2021	28,0	127,0	8,0	12,6	46,0	35,0
2022	27,6	128,0	9,0	14,0	47,0	42,0
2023	27,0	126,0	11,0	15,6	47,0	52,0
2024	26,0	122,0	12,0	17,5	47,0	52,0
2025	25,0	119,0	12,0	17,2	46,0	54,0
2031	21,9	108,0	13,0	16,9	43,5	55,2

Source : FMI

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

La dette extérieure de la Côte d'Ivoire est composée majoritairement de dettes commerciales, suivies de dettes multilatérales et bilatérales. Cette situation s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer significativement au financement du PND. La dette commerciale est essentiellement composée d'emprunts sur le marché des euro-obligations pour un montant de 4 419,3 milliards de FCFA en juin 2020.

Tableau 55. Composition de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	Fin 2021
Crédits multilatéraux	**3 700,2**
FMI	1 349,1
IDA/BIRD	1 300,9
BAD/FAD	388,5
BID	319,6
BOAD	202,7
AUTRES	139,4
Crédits bilatéraux	**2 032,6**
CLUB DE PARIS	344,7
AUTRES	1 687,9
DONT CHINE	1 521,4
Dette commerciale	**6 577,8**
EUROBOND	5 208,1
AUTRES (Banques)	1 369,7
Dette publique extérieure totale	**1 2310,6**

Source : MEF/DDPD

Figure 14. Répartition de la dette extérieure en fonction des bailleurs à fin décembre 2021

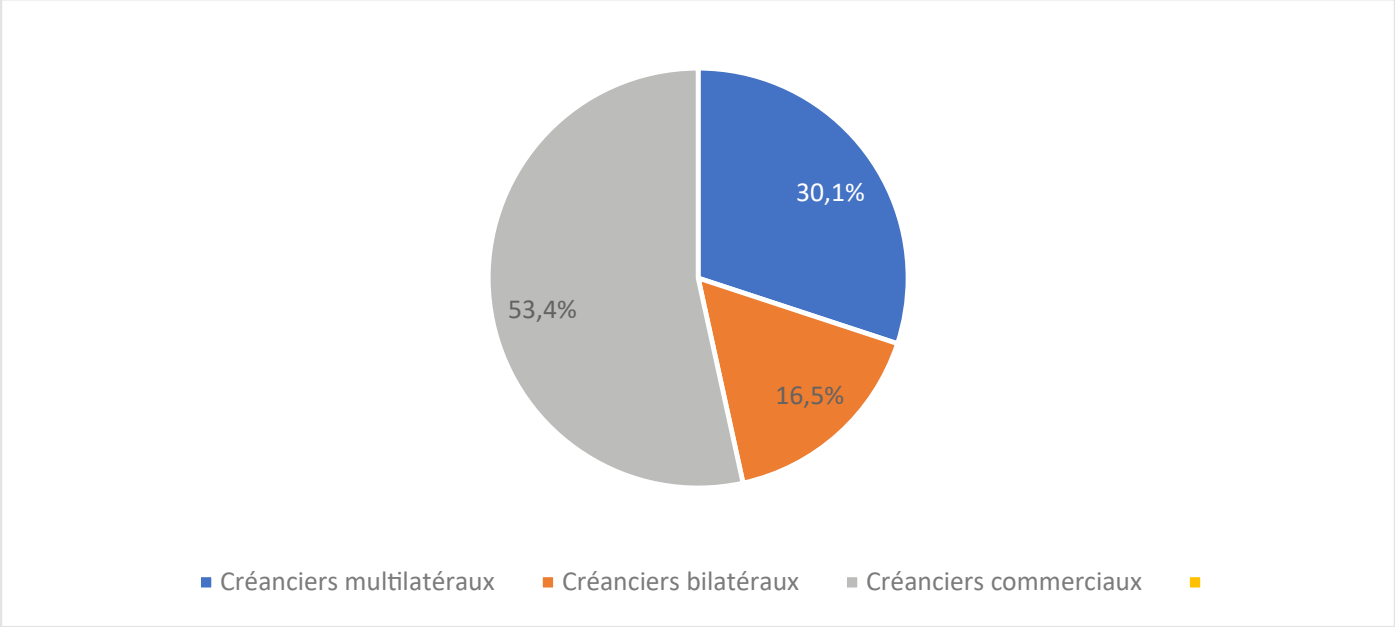

Source : MEF/ DDPD

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette s'élevait à 924,4 milliards de FCFA sur la base encours à fin décembre 2021. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette commerciale.

Tableau 56. Service prévisionnel de la dette extérieure

Situation à décembre 2021	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
Milliards de FCFA	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Nouveau tirage			463,8			170,8			1176,4			1811,0
Service dû	100,6	39,1	139,7	150,0	44,4	194,4	198,3	392,0	590,3	448,9	475,5	924,4
Total												
A maturité N-2												
Arriérés												
Service payé	100,6	39,1	139,7	150,0	44,4	194,4	198,3	392,0	590,3	448,9	475,5	924,4

Source : MEF/DDPD

9.3.3 Devises de la dette

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, la Côte d'Ivoire a conclu en septembre 2018 une opération à terme de type forward pour couvrir le risque de change lié à sa dette publique extérieure. Cette opération de couverture de change concernait le service de la dette publique libellée en dollars américains, pour un montant total de 1,4 milliard de dollars US, et a permis de fixer le taux de change euro/dollar pour une partie des échéances à payer pour le service de la dette sur les euro-obligations libellées en dollars américains sur la période de décembre 2018 à décembre 2022.

En décembre 2019, une seconde transaction a été réalisée avec un montant notionnel de 724 millions USD couvrant la période 2020 - 2024 et a concerné l'ensemble des flux non couverts (capital et intérêts) des Eurobonds 2024, 2032 et 2033 sur la période 2020 - 2024 et l'ensemble des flux (capital et intérêts) de trois lignes de prêts bilatéraux sur la période 2020 - 2024. Cette opération, réalisée dans des conditions de marché favorables et à des prix très compétitifs, a permis à la Côte d'Ivoire de réduire son exposition au risque de change tout en améliorant la soutenabilité de la dette publique du pays.

Tableau 57 Composition en devises du portefeuille de la dette extérieure en 2021

Devise	Dette totale libellée en milliards (devise)	Taux de change FCFA au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises !
EUR	11,6	656,0	7 615,7	1,0	11,6	61,9%
USD	4,0	5 80,3	2 322,0	0,9	3,5	18,9%
XOF	1551,8	1,0	1 551,8	0,0	2,4	12,6%
CNY	4,7	90,0	421,0	0,1	0,6	3,4%
Autres	NA	NA	400,2	NA	0,6	3,3%

Source : MEF/DDPD

Figure 15. Distribution de la dette selon les devises en 2021

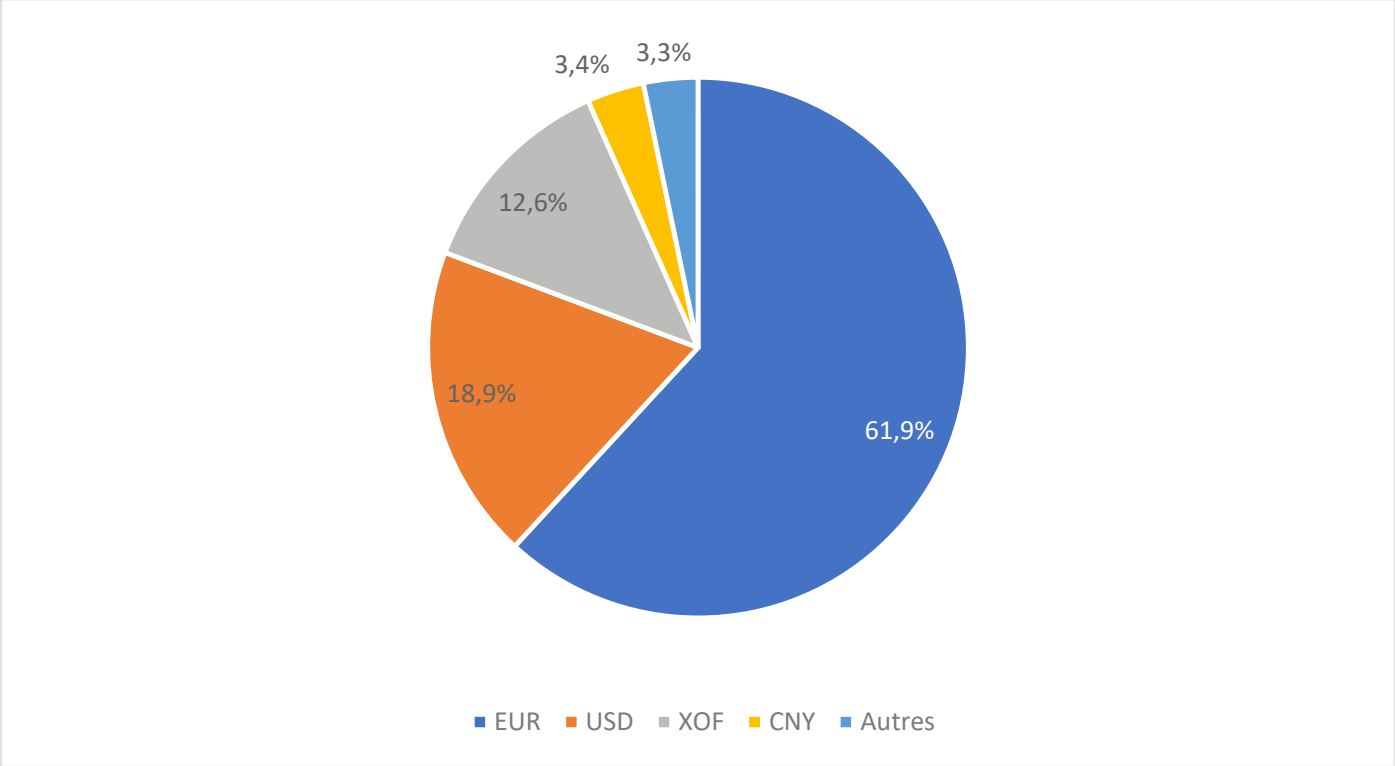

Source : MEF/DDPD

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

Les titres publics représentent la composante la plus importante de la dette intérieure. Elles représentaient 84,2 % de l'encours de la dette intérieure à fin décembre 2021. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 58. Répartition de la dette intérieure en fonction des créanciers

[Côte d'Ivoire] situation au 31 décembre 2021	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2021
Dette intérieure totale*(Y/c FMI)	**7 959,2**	**100,00%**	**20,3%**
Titres	**6 699,8**	**84,2%**	**17,1%**
Bon du Trésor	338,8	4,3%	0,9%
Obligation du Trésor (dont OAT et Sukuk)	6 361,0	79,9%	16,2%
Autres emprunts	**1 259,4**	**15,8%**	**3,2%**

Source : MEF/DDPD

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligations du trésor ont connu une tendance haussière entre 2016 et 2021. Cette situation s'expliquerait par la volonté des autorités de reprofiler la dette publique. L'Etat ivoirien applique une stratégie de diversification de ses sources de financement. Le gouvernement ivoirien a été très présent sur le marché des titres publics de l'UEMOA au cours des cinq dernières années. Ses émissions sont considérées comme des valeurs de référence.

Figure 16. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)

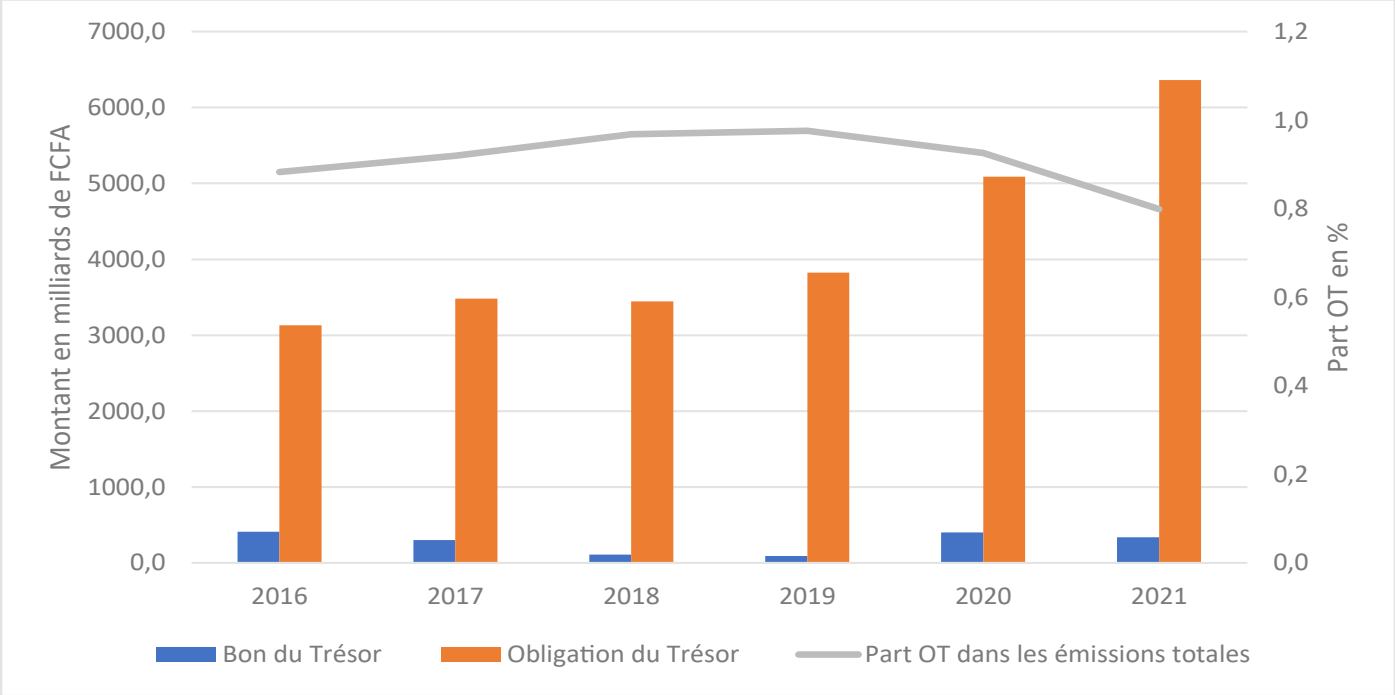

Source : MEF/DDPD

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette publique de la Côte d'Ivoire sont détenus par les banques et les compagnies d'assurance des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payée en fin décembre 2021.

Tableau 59. Service de la dette dû et payé

Dette Intérieure 2021	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
En milliards de FCFA	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2021	640,1	284,2	924,3	283,5	72,1	355,6	923,6	356,3	1279,9
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2021	640,1	284,2	924,3	283,5	72,1	355,6	923,6	356,3	1279,9

Source : MEF/DDPD

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le graphique qui suit présente les progressions de la dette publique et du déficit en pourcentage du PIB. Le ratio dette sur PIB a connu une tendance haussière sur la période 2016-2021. Cette évolution s'explique par une augmentation du déficit budgétaire. Toutefois, les efforts de maîtrise du déficit en relation avec les critères de surveillance multilatérale de l'UEMOA et le changement d'année de base ont permis de freiner le rythme d'endettement.

Figure 17. Ratios déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB de la Côte d'Ivoire

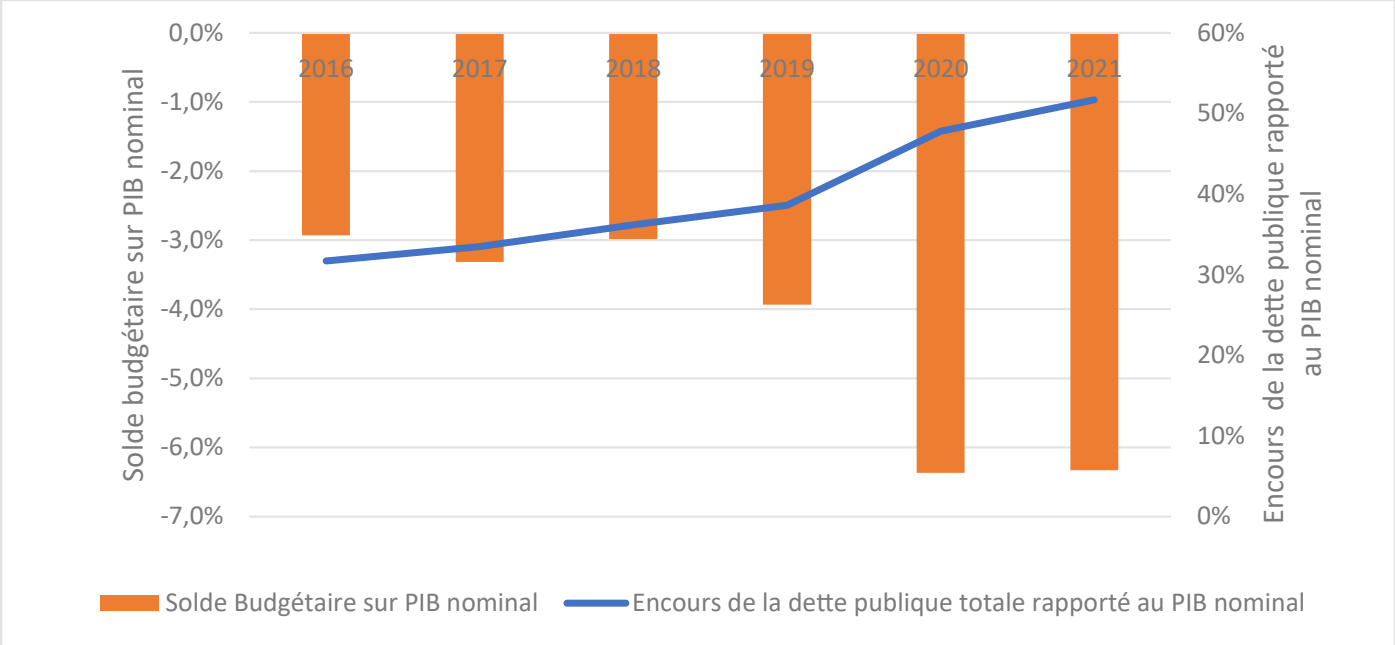

Source : MEF

Figure 18. Dette publique sur PIB en 2021 pour les pays de l'UEMOA

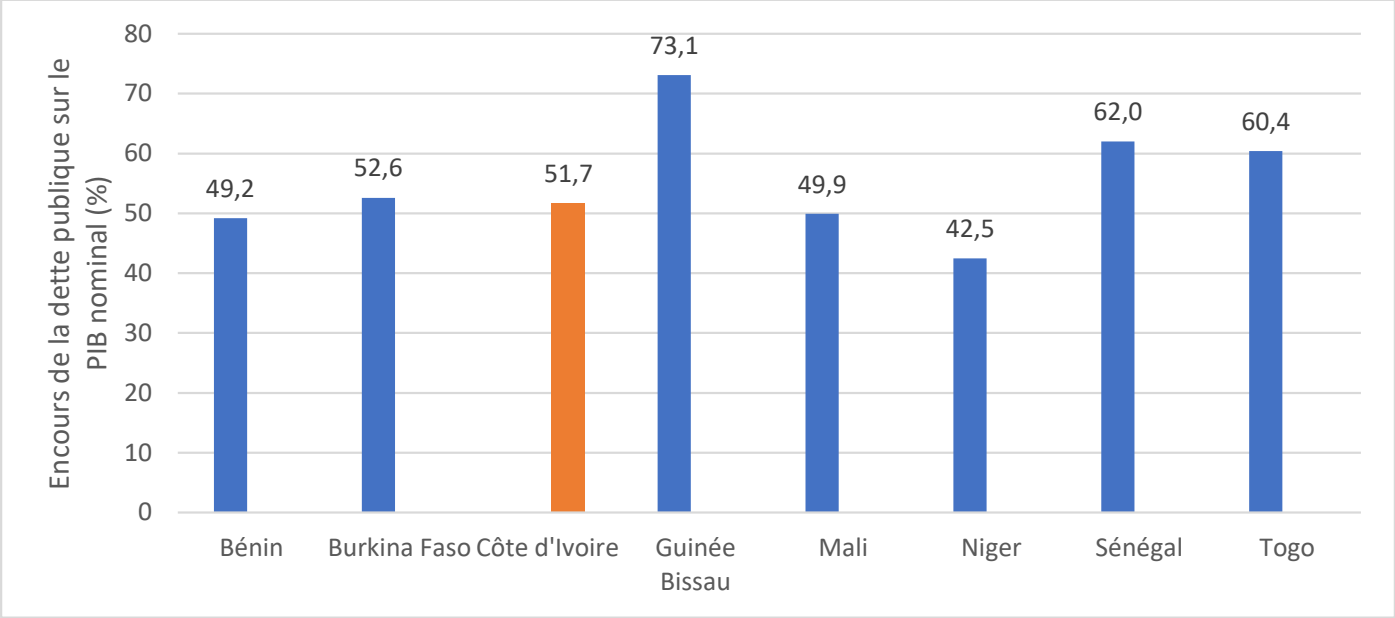

Source : Commission de l'UEMOA, DDPD

Tableau 60. Titres en vie au 31 décembre 2021

Libellés	ISIN	Maturité (En année)	Date d'échéance	Encours (en milliards de FCFA)
CI - 6,55% - 8 ans - 29.avril.22	CI0000001582	8	29/04/2022	31
CI - 5,99% - 10 ans - 11.juin.25	CI0000001665	10	11/06/2025	51
CI - 5,85% - 7 ans - 14.octobre.22	CI0000001707	7	14/10/2022	12
CI - 5,25% - 7 ans - 22.avril.23	CI0000001780	7	22/04/2023	26
CI - 5,7% - 7 ans - 28.septembre.23	CI0000001897	7	28/09/2023	2
CI - 5,85% - 5 ans - 13.septembre.22	CI0000002358	5	13/09/2022	9
CI - 6,1% - 7 ans - 13.septembre.24	CI0000002366	7	13/09/2024	5
CI - 6,2% - 10 ans - 13.septembre.27	CI0000002374	10	13/09/2027	2
CI - 5,8% - 5 ans - 20.mars.24	CI0000002788	5	20/03/2024	32
CI - 6% - 5 ans - 06.mai.24	CI0000002838	5	06/05/2024	41
CI - 5,9% - 3 ans - 06.mai.22	CI0000002846	3	06/05/2022	116
CI - 5,7% - 3 ans - 22.mai.22	CI0000002879	3	22/05/2022	25
CI - 5,7% - 3 ans - 24.juillet.22	CI0000002986	3	24/07/2022	26
CI - 5,7% - 3 ans - 06.août.22	CI0000003018	3	06/08/2022	28
CI - 5,7% - 3 ans - 17.septembre.22	CI0000003042	3	17/09/2022	43
CI - 5,9% - 3 ans - 04.octobre.22	CI0000003091	3	04/10/2022	127
CI - 6% - 5 ans - 04.octobre.24	CI0000003109	5	04/10/2024	38
CI - 5,75% - 3 ans - 29.janvier.23	CI0000003190	3	29/01/2023	30
CI - 5,75% - 3 ans - 12.février.23	CI0000003224	3	12/02/2023	38
CI - 5,85% - 5 ans - 04.mars.25	CI0000003257	5	04/03/2025	38
CI - 5,75% - 3 ans - 27.mars.23	CI0000003307	3	27/03/2023	40
CI - 5,85% - 5 ans - 27.mars.25	CI0000003315	5	27/03/2025	28
CI - 5,75% - 3 ans - 03.juin.23	CI0000003521	3	03/06/2023	22
CI - 5,85% - 5 ans - 03.juin.25	CI0000003539	5	03/06/2025	44
CI - 5,95% - 7 ans - 03.juin.27	CI0000003547	7	03/06/2027	7
CI - 5,75% - 3 ans - 09.juin.23	CI0000003570	3	09/06/2023	17
CI - 5,75% - 3 ans - 15.juillet.23	CI0000003679	3	15/07/2023	28
CI - 5,75% - 3 ans - 22.juillet.23	CI0000003695	3	22/07/2023	144
CI - 5,85% - 5 ans - 22.juillet.25	CI0000003703	5	22/07/2025	83
CI - 5,95% - 7 ans - 22.juillet.27	CI0000003711	7	22/07/2027	15
CI - 5,75% - 3 ans - 05.août.23	CI0000003752	3	05/08/2023	55
CI - 5,75% - 3 ans - 30.septembre.23	CI0000003869	3	30/09/2023	45
CI - 5,85% - 5 ans - 30.septembre.25	CI0000003877	5	30/09/2025	15
CI - 5,75% - 3 ans - 07.octobre.23	CI0000003885	3	07/10/2023	33
CI - 5,6% - 5 ans - 09.décembre.25	CI0000004016	5	09/12/2025	32
CI - 5,7% - 7 ans - 09.décembre.27	CI0000004024	7	09/12/2027	20
CI - 5,85% - 10 ans - 09.décembre.30	CI0000004032	10	09/12/2030	3
CI -BT - 12 mois - 11.janvier.22	CI0000004099	1	11/01/2022	31
CI - 5,5% - 3 ans - 03.février.24	CI0000004123	3	03/02/2024	47
CI -BT - 12 mois - 08.février.22	CI0000004156	1	08/02/2022	42
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 24.février.24	CI0000004206	3	24/02/2024	39

CI OdR - 5,6% - 5 ans - 03.mars.26	CI0000004230	5	03/03/2026	7
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 17.mars.26	CI0000004255	5	17/03/2026	21
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 03.mars.24	CI0000004271	3	03/03/2024	43
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 28.avril.24	CI0000004339	3	28/04/2024	45
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 23.avril.24	CI0000004354	3	23/04/2024	33
CI OdR - 5,7% - 7 ans - 12.mai.28	CI0000004362	7	12/05/2028	20
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 12.mai.24	CI0000004370	3	12/05/2024	34
CI -BT - 12 mois - 17.mai.22	CI0000004404	1	17/05/2022	41
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 26.mai.24	CI0000004412	3	26/05/2024	39
CI OdR - 5,85% - 10 ans - 09.juin.31	CI0000004420	10	09/06/2031	33
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 09.juin.26	CI0000004446	5	09/06/2026	38
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 16.juin.24	CI0000004453	3	16/06/2024	45
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 23.juin.26	CI0000004511	5	23/06/2026	27
CI OdR - 5,9% - 12 ans - 23.juin.33	CI0000004529	12	23/06/2033	11
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 14.juillet.26	CI0000004669	5	14/07/2026	32
CI OdR - 5,7% - 7 ans - 14.juillet.28	CI0000004685	7	14/07/2028	5
CI -BT - 12 mois - 02.août.22	CI0000004735	1	02/08/2022	40
CI OdR - 5,5% - 3 ans - 25.août.24	CI0000004768	3	25/08/2024	24
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 25.août.26	CI0000004776	5	25/08/2026	42
CI OdR - 5,7% - 7 ans - 15.septembre.28	CI0000004800	7	15/09/2028	40
CI OdR - 5,6% - 5 ans - 15.septembre.26	CI0000004826	5	15/09/2026	26
CI OdR - 5,85% - 10 ans - 29.septembre.31	CI0000004867	10	29/09/2031	33
CI -BT - BSR - 12 mois - 11.octobre.22	CI0000004875	1	11/10/2022	50
CI -BT - BSR - 12 mois - 25.octobre.22	CI0000004883	1	25/10/2022	49
CI -BT - BSR - 12 mois - 22.novembre.22	CI0000004909	1	22/11/2022	49
CI -BT - BSR - 12 mois - 29.novembre.22	CI0000004917	1	29/11/2022	39

Source : UMOA-Titres

Tableau 61 Emissions de la Côte d'Ivoire sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant mobilisé en millions	Devise	Taux (%)	Date de maturité
2014	750	USD	5,38	2024
2015	1000	USD	6,38	2028
2017	1250	USD	6,13	2033
2017	625	EUR	5,13	2025
2018	850	EUR	5,25	2030
2018	850	EUR	6,63	2048
2019	850	EUR	5,88	2031
2019	850	EUR	6,88	2040
2020	1000	EUR	4,88	2032
2021	600	EUR	4,87	2032
2021	250	EUR	6,62	2048

Source : MEF/DDPD

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de |'administration centrale à l'égard des non- résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations 'économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations :** correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- **Projections ou prévisions économiques :** correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Elément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt ((VN-VA)/V'N).

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de ['économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point ou la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence (T= [indice des prix des exportations / indice des prix des importations] x 100).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps (T>100) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28
www.umoatitres.org